TABLE DES MATIÈRES

DE LA

TRENTIÈME ANNÉE DE L'*AMI DU CLERGÉ*

CONGRÉGATIONS ROMAINES

ACTES DU SAINT-SIÈGE

Lois et Actes du Saint-Siège. — Constitution apostolique sur leur promulgation et leur publication, 1053.

Sacré-Cœur. — Couronnement des statues, 811.

Scapulaire du Mont-Carmel. — Concession en faveur des soldats, 683, 794.

S. C. DU CONCILE

Fiançailles. — Voir *Mariage*.

Honoraires de messes. — Il est permis d'en envoyer aux Délégués apostoliques en Orient pour qu'ils les distribuent à leurs missionnaires, 251. — Les supérieurs des Ordres religieux peuvent en envoyer dans les mêmes conditions uniquement pour leurs sujets, 251.

Mariage. — Solution de divers doutes sur le nouveau décret, 455. — Douze solutions concernant l'interprétation de ce décret, 349. — Signature des fiançailles et date exacte de cette pièce ; validité du mariage en pays de missions : fiançailles chinoises ; aucune règle de conduite tracée pour les pays où la loi civile exige d'abord le mariage légal, qui se trouve impossible, alors que le bien des âmes réclamerait une union immédiate, 811.

Mariage mixte. — Pour la validité, il faut que le consentement soit demandé et reçu par le curé ou l'Ordinaire. Les prescriptions précédentes relatives à la licéité restent en vigueur, 811.

SAINT-OFFICE

Chapelles — Voir *Oratoires*.

Joseph (Saint). — Condamnation d'un livre espagnol sur sa conception immaculée, 206.

Journaux. — Condamnation de *La Vie catholique* et de *La Justice sociale*. Soumission des rédacteurs, 252.

Livres condamnés. — Sept ouvrages, 492.

Loisy. — Excommunication nominative, 279.

Messes de Noël. — Faculté perpétuelle accordée aux séminaires et aux instituts religieux ayant un oratoire où l'on conserve habituellement le St.-Sacrement d'y célébrer trois messes, ou même une seule, dans la nuit de Noël, 206.

Oratoires. — Permission accordée de communier et de satisfaire au précepte de la messe dans les oratoires des séminaires et des instituts religieux, pourvu qu'on y conserve habituellement le St.-Sacrement, 206.

SACRÉE PÉNITENCERIE

Biens ecclésiastiques. — Règles à suivre à l'égard des locataires, des liquidateurs et des acquéreurs des fruits naturels, 793.

Séparation de l'Eglise et de l'Etat. — Réponse au sujet des députés et sénateurs français qui ont voté cette loi, 631.

S. C. DES RITES

Absoute. — Quand on célèbre une messe du jour, défense d'ajouter un *Libera* de manière à faire corps avec la messe. Aux doubles de 1re classe, jamais on ne peut, même après l'office du soir terminé, chanter un *Libera*, 684.

Ambrosien (Rite). — Défense de célébrer la messe dans ce rite et de réciter ensuite l'office dans le rite latin, 401.

Autel. — Défense de placer sur l'autel pour l'orner des guirlandes en métal ou en bois, ainsi que d'établir une chambre à coucher au dessus d'un autel où est conservé le St-Sacrement, quand même il y aurait un baldaquin au dessus de l'autel, 402. — Conditions spéciales d'un autel dont la consécration est déclarée valide, 589.

Bénédiction du St.-Sacrement. — On ne doit pas

intercaler les litanies entre les deux strophes du *Tantum ergo*, 402.

Bonaventure (Saint). — Nouvelles leçons historiques prescrites au Bréviaire romain, 1013.

Chanoine théologal. — Avant le sermon, il doit demander la bénédiction de l'évêque, 401.

Chant à l'église. — Il faut obtenir, si possible, que les chants soient exécutés par les hommes et les enfants, sans en exclure les femmes, que l'on peut employer à défaut d'hommes. Pour l'office du chœur, spécialement dans les cathédrales, on ne peut admettre le chant exclusif des femmes, sinon dans des occasions graves, reconnues telles par l'évêque, et après certaines précautions, 401.

Chapelles funéraires. — Défense de célébrer la messe dans ces chapelles où l'autel n'est pas distant des cercueils d'au moins un mètre. L'autel ne doit pas pouvoir se transporter à volonté d'un endroit à un autre, 1012.

Graduel romain. — Décret concernant l'édition Vaticane, 455.

Lampe du Saint-Sacrement. — Composition d'huile d'olive et de cire permise, 206. — Usage du pétrole, 401.

Litanies. — Voir *Bénédiction du Saint-Sacrement.*

Lourdes (N.-D. de). — Extension à l'Eglise universelle de la fête de l'Apparition, 59. — Instruction pour les changements à introduire au Bréviaire par suite de cette extension universelle, 812.

Lumière électrique. — Son usage dans les églises, interdit pour remplacer les cierges de cire et les lampes liturgiques, peut être permis par l'évêque à condition que dans un autre endroit il ne produise pas d'effet théâtral, 206, 401.

Martyrologe romain. — Additions concernant la fête de N.-D. de Lourdes et celle des Sept Fondateurs de l'Ordre des Servites, 684.

Messe. — Indult autorisant un prêtre amputé du bras droit à célébrer dans une chapelle privée avec l'assistance d'un autre prêtre revêtu du surplis, 590.

Messe chantée. — C'est un abus de donner au célébrant et aux ministres un fauteuil au lieu d'une banquette, même en suivant une vieille coutume, 684.

Messe de « Requiem. » — Quand on a célébré une messe basse, on peut chanter le *Libera*, le corps présent ou absent, 684.

Messe pontificale. — Après l'office de Tierce, l'évêque célébrant ne doit pas dire *Fidelium animæ* après le *Benedicamus Domino* dit par le chœur, 745.

Office divin. — Quand un double mineur primaire tombe le jour octaval d'une fête secondaire, on fait l'office de l'octave et mémoire du double primaire. Si l'occurrence est perpétuelle, on doit transférer le double mineur primaire, 206. — Quand on célèbre un double un dimanche dans l'octave, aux 2es vêpres, si le lendemain est de l'octave, on fait d'abord mémoire de l'octave en la prenant aux 1res vêpres de l'octave, 745. — Le vendredi après l'octave de l'Ascension, s'il se rencontre une fête double ou semi-double et qu'il y ait concurrence avec une fête du même rite simplifiée à raison de la vigile de la Pentecôte, aux 2es vêpres, on devra d'abord faire mémoire de la férie, 745.

Office votif. — Un diocèse ayant obtenu un indult pour la célébration obligatoire des office votifs des jeudis et des samedis libres, cet indult subsiste encore après la promulgation du décret de 1883 sur les offices votifs *ad libitum*, 745.

Patron de lieu. — Pendant son octave, les réguliers doivent réciter le *Credo* à la messe ainsi que dans les endroits où l'on conserve une relique insigne, 402.

Sept-Douleurs (N.-D. des). — Cette fête fixée au 3e dimanche de septembre est élevée au grade double de seconde classe, 744.

Sept-Fondateurs. — Cette fête doit être inscrite au 12 février dans le calendrier de l'Eglise universelle, 401.

Tabernacles de sûreté. — C'est à chaque évêque dans son diocèse à approuver les nouvelles formes de ces tabernacles, 590.

Translation. — Sur une question posée, la S. C. renvoie aux auteurs approuvés, 684.

Vêpres chantées. — Voir *Messe chantée.*

S. C. DES ÉVÊQUES ET RÉGULIERS

Bénéfice vacant. — La profession des vœux simples dans les Ordres réguliers ne rend pas le bénéfice vacant et un évêque ne peut procéder à la collation d'une paroisse dont le titulaire n'a pas fait les vœux solennels, 591.

Paroisse. — Réintégration d'un desservant dans son ancienne paroisse, 281. — Voir *Bénéfice.*

Religieuses. — Le Pape revalide la profession de religieuses qui avaient fait leur noviciat sans porter l'habit religieux ou en le déposant, avec raison grave et permission du Vicaire apostolique, 252.

S. C. DES INDULGENCES

Agonisants. — Cent jours d'indulgences accordés aux prêtres et aux fidèles qui recommandent pendant la messe les agonisants mourant dans la journée, 403.

Association sacerdotale de réparation. — Nombreuses indulgences concédées, en particulier de 300 jours en baisant les cinq plaies du crucifix, 590.

Cœur eucharistique de Jésus. — Invocation enrichie de 300 jours, 59. — Egalement celle-ci : Cœur eucharistique de Jésus, modèle du cœur du prêtre, ayez pitié de nous, 252.

Défunts. — Indulgences attachées à la récitation des versets et répons : *Requiem* et *Requiescant in pace*, 492.

Espagne. — Formule de salutation indulgenciée en l'honneur de l'Immaculée-Conception, 590.

Esprit-Saint. — Invocation, 1054.

Eucharistie. — Toute liberté est laissée aux évêques pour déterminer les jours affectés à la célébration du *Triduum* eucharistique, 684. — Concession de plusieurs indulgences *toties* en faveur de quelques actes de dévotion, comme la génuflexion, 746.

Lourdes (N.-D. de). — 300 jours concédés à une invocation, 252.

Lucie (Sainte). — 300 jours accordés à une prière en son honneur, 590.

Messes. — 300 jours accordés à l'offrande de toutes les messes, 402.

Mission. — On peut faire dans les cinq derniers jours la confession requise pour gagner l'indulgence à la fin de la mission, 252.

Rosaire. — Indulgence plénière, une fois par jour, accordée aux membres de la Confrérie du Rosaire qui, dans l'espace d'un jour naturel, auront récité le Rosaire, même par dizaines, pour le triomphe de l'Eglise, aux conditions ordinaires, 59. — Les fidèles peuvent maintenant gagner toutes les indulgences attachées à la récitation du Rosaire, tout en séparant les dizaines à volonté, 1054.

Sacré-Cœur. — Conditions requises pour gagner *toties* l'indulgence du mois du Sacré-Cœur, 745. — Consécration des familles au Sacré-Cœur, 745.

Scapulaire. — Revalidation des admissions qui pourraient être nulles, 492.

Service militaire des clercs. — Prière pour leur persévérance, 812.

Surplis. — Trois cents jours d'indulgences accordés à ceux qui récitent une prière en le revêtant, 403.

Vocations sacerdotales. — Prière pour les susciter, 812.

S. C. DE LA PROPAGANDE

Missionnaires. — En dehors de conditions approuvées et de dispositions spéciales de la Propagande visant des cas spéciaux, les missionnaires suivent, pour la préséance, la date de leur premier diplôme quand ils passent dans une autre mission, 403.

S. C. DE L'INDEX

Livres. — Liste de six ouvrages condamnés, 589.

SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT

Biens ecclésiastiques. — Au sujet de ces biens spoliés, 403.

SECRÉTAIRERIE DES BREFS

Croisiers (Indulgences des). — Autorisation accordée aux prêtres qui s'occupent de la Propagation de la Foi d'appliquer aux chapelets ces indulgences, 744.

COMMISSION PONTIFICALE POUR LES ÉTUDES BIBLIQUES

Evangile. — Authenticité de l'Evangile selon saint Jean, 685.

Isaïe. — Auteur et caractère du livre d'Isaïe, 685.

CONSULTATIONS

DOGMATIQUES, MORALES, LITURGIQUES, CANONIQUES, ETC., ETC.

Abeille. — Symbolisme, 881.

Absolution. — Voir *Confession*.

« **Absolutio complicis.** » — Peut-on donner *complici* l'absolution de tous ses péchés, excepté du péché en question, et l'autoriser à faire une communion de pure dévotion, 155. — Quid de absolutione complicis de qua dubitatur an fuerit valide baptizata, 1135.

Absolution générale. — Voir *Tiers Ordre*.

Absoute. — Après l'absoute qui suit les messes de *Requiem* chantées, le célébrant doit ajouter le *De profundis* avec les versets qui se disent après chaque enterrement, en revenant à la sacristie, 207. — Texte du décret officiel qui confirme cette doctrine, 432. — Pour différencier les diverses classes de cérémonies funèbres, on n'a pas le droit de supprimer tantôt l'encensement, tantôt la chape, 510.

Abstinence. — Quand une fête patronale coïncide avec un jour d'abstinence ou une veille de ce jour, on peut demander à l'évêque soit d'anticiper l'abstinence, soit de dispenser complètement les paroissiens de cette loi, 399. — Les ouvriers émigrants pour les vendanges du Midi sont-ils dispensés de cette loi, 635. — Les voyageurs sur mer sont-ils dispensés *ipso facto*, 816. — A propos d'une réponse au sujet d'une dispense du jeûne qui exempte en même temps de l'abstinence, 985. — Comment agir avec des personnes qui font souvent gras le vendredi sans croire pécher gravement, 1000.

Accouchement prématuré. — Est-il licite quand il doit être nuisible à la vie de l'enfant ou de la mère, 348. — Motion votée par le Congrès international d'obstétrique au sujet des dangers des avortements criminels, 1165.

« **Action populaire** » **de Reims.** — Nature et importance de cette œuvre, 686.

« **Adeste fideles.** » — Quel est l'auteur des paroles et de la musique de ce chant de Noël, 509.

Administrateur paroissial. — Sa situation juridique, 1059.

Adorateurs (Prêtres). — Peuvent-ils et sous quelles conditions appliquer aux chapelets les indulgences des Croisiers, 256. — Ont-ils besoin du *visa* de l'évêque pour user des pouvoirs qui leur sont concédés, 398. — Un prêtre qui manque à son heure hebdomadaire perd-il ses privilèges, 688.

Adoration perpétuelle. — Quelle messe dire, 526. — On peut sonner un glas funèbre ce jour, 896.

Adultère. — Quand il est certain, notoire, la partie innocente peut s'en aller d'elle-même 522.

Age de pierre. — C'est l'histoire paléolithique, 313.

Agneau. — Symbolisme, 881.

Agonisants. — Union de prières en faveur des pécheurs agonisants, 420.

Agréda (Vénérable Marie d') — Où en est sa cause de béatification, 637.

Aigle. — Symbolisme, 882.

Alcoolisme. — Moyen d'arrêter ce fléau, 862.

Algérie. — Effets de la Séparation en notre colonie pour les cultes hétérodoxes, 185. — Le culte catholique et le problème des races, 186.

Allemagne. — L'affaire Schell-Commer, 65. — Genèse de cette affaire, 66. — Les nombreux membres du comité Schell, 67. — Organisations secrètes au sein du catholicisme allemand, 68. — Le livre de Commer pour la réfutation des erreurs de Schell, 69. — Bref pontifical adressé à l'auteur, 70. — Mécontentement des amis de Schell, 71. — Publication de malheureuses lettres de Schell à plusieurs sectaires protestants, 72. — Publication officielle du bref pontifical à Commer et élargissement du conflit, 74.

Alouette. — Symbolisme, 882.

Alphonse de Liguori (Saint). — Importance actuelle de sa doctrine et de son œuvre, 641. — Son influence s'explique par une intervention spéciale de l'Esprit-Saint, 642 ; — par la vie du saint qui fut un parfait imitateur de Notre-Seigneur, 643, — dans son enseignement, 644 — et dans la fondation de sa Congrégation, 645. — Saint Alphonse défenseur de la tradition,

646. — Docteur plein d'actualité et de pratique, 647. — Le sage réformateur, 649.

« **Ami du Clergé.** » — Son programme, 1.

Ane. — Symbolisme, 882.

Angelus. — La bénédiction de la cloche qui sonne l'*Angelus* n'est pas exigée pour gagner les indulgences, 430, 624. — Mode de la récitation de cette prière à deux chœurs, 654.

Angleterre catholique au XIX^e siècle. — Le cardinal Manning et les associations, 801. — Intervention de l'Etat dans les rapports entre le capital et le travail, 803. — Fixation du salaire, 806. — Travail des femmes et des enfants, 807. — Séparation de l'Eglise et de l'Etat, 808. — Merveilleuse conversion d'une jeune anglicane, 1041. — Le Ritualisme. Comment les Tractariens adoptèrent des rites romains, 1073. — La question du surplis et de l'autel, 1074. — Haute Eglise, Basse Eglise, Eglise large. Affaire de Colenso et des *Septem contra Christum*, 1076. — Pusey se rallie au Ritualisme, 1078. — La persécution, 1079. — Contre Mackonochie, 1080. — Contre Purchas, 1081. — La Cour des Arches permet d'enseigner la présence réelle, 1083. — La question du Symbole de saint Athanase, 1185. — Celle de la confession, 1186. — Le bill de Tait sur les « irrégularités rituelles » aboutit au *Public worship regulation Act*, 1187. — Persécutions légales contre les Ritualistes, 1188. — *The Priest in Absolution*, 1188. — La persécution continue, 1190. — Les derniers Tractariens : Pusey, William Church, 1191. — Tait change d'attitude avant de mourir, 1192. — Son successeur Benson et l'évêque King, 1193. — Le mouvement vers Rome. 1194.

Animaux. — Pourquoi souffrent-ils, 1134.

Annonciation. — En 1909 comment célébrer cette fête empêchée par le dimanche de la Passion, 1024.

Antienne à la Sainte Vierge. — Voir *Bénédiction du Saint-Sacrement, Office.*

Antimilitarisme. — Pourrait-on pousser à cette doctrine sous prétexte que l'absence d'aumôniers militaires compromet le salut des soldats, 427.

Apologétique. — Elle est stérile si elle n'amène pas les adversaires du dogme à accepter la Révélation, 361.

Apostats. — Quelle formule employer pour leur absolution, 1062.

Apostolat. — Œuvres d'apostolat et de propagande, 21. — L'apostolat est le but de toute l'activité catholique, 25.

Apostolat de la Prière. — Sa nature. Comment se distingue-t-il du Rosaire vivant, 291.

Araignée. — Symbolisme, 883.

Archiconfrérie de la Sainte-Enfance. — Indulgences et privilèges, 517.

Archiprêtre. — Cas d'un archiprêtre nommé et non encore mis en possession du bénéfice, 1061.

Argent. — Symbolisme, 889.

Arius. — Il nie la divinité de Jésus-Christ, 362.

Armée. — Services des renseignements militaires en temps de paix et de guerre, 315. — L'armée actuelle. Ce qu'elle nous coûte, 737. — Les sacrifices sont-ils compensés par des avantages moraux, 739. — Malgré ses défauts, l'armée actuelle peut-elle disparaître, 742.

Arras (Madame d'). Conversion d'une jeune Anglaise, 1041. — Première éducation anglicane de la future néophyte Louise-Augusta Lechmere, née en 1829 à Worcester, 1042. — Appels de la grâce, 1043. — Première entrevue avec un prêtre catholique, 1044. — Luttes et déchirements au sein de sa famille, 1045. — Le pas décisif, son mariage avec M. d'Arras, 1046.

Artériosclérose. — Sa nature et ses remèdes, 548.

Arthritisme. — Est-ce une maladie héréditaire, 545. — Calculs biliaires, 546. — Gravelle, 547. — Troubles nerveux, 548. — Rhumatisme et goutte, 549. — Obésité et alcool, 551. — Le diabète et son traitement, 552. — Vices de l'éducation au point de vue de l'hygiène et vices de l'alimentation, 554.

Association de jeunesse. — Association catholique franco-américaine, 421.

Asthme. — Nature de cette maladie, 548.

Aumône. — Voir *Héritage.*

Aumônier. — Il célèbre la messe selon l'Ordo diocésain, 302 — Quand il porte la communion aux malades de sa communauté, il doit suivre les règles indiquées par le Rituel pour la communion des infirmes, 144. — Quand un religieux accepte de célébrer le service religieux dans une chapelle de religieuses, il doit se conformer à leur calendrier, 1023.

Autel. — Les premiers chrétiens avaient-ils des autels, 662. — Les tables eucharistiques, 663.

Autel grégorien. — Sa valeur pour le soulagement des défunts, 299. — Un curé peut-il établir une taxe spéciale sur les messes célébrées dans son église à un autel grégorien, 544.

Autel privilégié. — Quelle est sa valeur au point de vue du soulagement des défunts, 299.

Automobile. — Il n'y a rien d'inconvenant à y placer une médaille de saint Christophe, 598.

Autruche. — Symbolisme, 883.

Baldaquin. — Est-il obligatoire au-dessus du maître-autel, 560. — Les décrets à ce sujet sont tombés en désuétude, même à Rome, 768.

Baleine. — Symbolisme, 883.

Baptême. — Le prêtre se couvre de la barrette quand il s'adresse aux parrains, au démon ; il se découvre quand il s'adresse à Dieu et quand il prononce la formule baptismale, 240. — L'onction du saint chrême doit se faire sur le sommet de la tête parce qu'il n'appartient qu'à l'évêque de la faire sur le front des confirmands, 240. — Quels effets produit le désir du baptême, 255. — Est il permis de séparer les exorcismes de la collation du baptême par un intervalle d'un jour. Autrefois ils n'étaient pas inséparables. Aujourd'hui on ne pourrait plus, sans indult, suivre l'ancienne discipline de l'Eglise, 286 — Comment baptiser quand on n'a pas encore reçu les saintes huiles nouvelles, 624. — Les trois signes de croix se font en versant l'eau, 703. — On doit employer *sub gravi* l'eau consacrée pour le baptême solennel ; pour le privé, cette eau est de toute convenance, 703. — Quand faut-il rebaptiser les enfants de l'Assistance publique, 716. — Où doit-on verser l'eau sur la tête de l'enfant et faire l'onction, 720. — A propos du baptême des protestants, 815, — et d'un baptême le samedi saint avec l'ancienne eau baptismale, 896. — A quel âge faut-il baptiser *in forma adultorum*, 990. — Quand on fait un ondoiement autorisé, on doit achever toutes les cérémonies qui suivent l'effusion de l'eau. Manière de supprimer l'abus des ondoiements, 1039. — Quel curé peut baptiser l'enfant d'un fonctionnaire, 1065. — Viole-t-on les droits de l'enfant en le baptisant aussitôt après sa naissance, 1145.

Barrette. — Quand peut-on la porter dans l'administration des sacrements, 559. — Au baptême, 240.

Basiliques. — Quels sont les privilèges des basiliques mineures, costume de leur clergé, 1101.

Bélier. — Symbolisme, 883.

Bénédiction des aliments. — L'usage de cette prière est aussi ancien que le monde, 143. — C'est la coutume de se signer et de bénir la table, 654.

Bénédiction des cendres. — Où doit se tenir le célébrant qui reçoit les cendres d'un autre prêtre, 621.

Bénédiction des cierges. — Le célébrant n'a pas à tenir son cierge allumé pendant qu'il chante l'évangile, 462.

Bénédiction du Saint-Sacrement. — Si elle est donnée avec l'ostensoir, même tout après la messe, l'emploi de la chape est obligatoire, 624 ; si au contraire elle est donnée avec le ciboire, on se contente du voile huméral, 462. — Le chant du *Te Deum* doit précéder immédiatement le *Tantum ergo*, 464. — Dans les diverses prières étrangères à la fonction liturgique qui commence à *Tantum ergo*, il faut suivre l'ordre prescrit par le supérieur ; dans les prières assignées par le droit à une fonction liturgique, on suit l'ordre de dignité, 429. — Pendant le chant des antiennes ou autres prières à la Sainte Vierge on reste à genoux. Il n'y a d'exception que pour le *Te Deum*, durant lequel on est debout, 480. — Le célébrant ou le diacre doivent-ils recevoir l'ostensoir à genoux, 560. — On peut chanter des cantiques en langue vulgaire avant ou après la fonction liturgique proprement dite, 622. — L'oraison d'actions de grâces doit suivre le *Te Deum* avant le *Tantum ergo* et ne pas se joindre à l'oraison du Saint-Sacrement, 1072.

Bénédiction papale. — On doit s'en tenir à la formule du Pontifical, 767.

Bennett. — Vicaire de Saint-Paul de Londres, ritualiste, 1075.

Benoît (Saint). — Voir *Médailles*.

Benson. — Successeur de Tait sur le siège de Londres, 1193.

Béranger. — Ses derniers moments, 577.

Bernelot-Moëns. — Naturaliste hollandais qui est parti au Congo pour découvrir le singe ancêtre de l'homme, 485.

Bibliographie. — Avantages et conditions d'une bonne critique bibliographique, 33.

Bibliothèque centrale d'études. — Son organisation, 423.

Bibliothèque sacerdotale circulante. — Elle existe à l'Œuvre des campagnes, 422.

Biens des religieux. — Voir *Religieux*.

Biens ecclésiastiques. — Leur véritable définition, 322. — Ceux qui ont récupéré devant les tribunaux les biens légués ou donnés aux fabriques peuvent-ils les garder en conscience, 32. — Quelle conduite tenir à leur égard pour les sacrements, selon qu'ils conservent ces biens rendus, ou qu'ils ont été témoins légaux du séquestre, ou qu'ils ont acheté des immeubles fabriciens grevés de charges, 59. — Un juge qui préside la vente judiciaire d'une propriété religieuse ou ecclésiastique est-il excommunié, 89. — Les membres d'un bureau de bienfaisance qui ont voté la dévolution des biens d'Eglise sont-ils excommuniés, 255. — Règles à suivre pour la gravité de matière pour les objets mobiliers ou immobiliers d'Eglise. Conduite que doivent tenir les membres du bureau de bienfaisance, les conseillers municipaux et les indigents secourus avec les biens d'Eglise, 281. — Valeur requise pour qu'un acheteur soit excommunié. Quelle usurpation est nécessaire. Les locataires sont-ils excommuniés ainsi que les liquidateurs, 602. — Eglises et maisons curiales qui sont biens ecclésiastiques en totalité ou en partie, 606. — Les administrateurs séquestres sont-ils excommuniés. Doit-on refuser l'absolution et la sépulture religieuse à un acquéreur de biens de fabrique impénitent, 766. — *Quid* d'un maire catholique qui vend une partie des dépendances du presbytère donné avant la Révolution, 963. — Vol de biens de l'église, 1005. — Comment agir avec les locataires des biens de la fabrique séquestrés, 1006.

Binage. — On ne doit pas biner quand il y a un autre prêtre disposé à dire une messe, 352. — L'évêque n'aurait pas le droit d'autoriser le binage en semaine, même pour une Adoration quand le prêtre attendu vient à manquer, 528. — Les indults qui permettent au prêtre de recevoir un honoraire à condition de l'appliquer à une bonne œuvre n'enlèvent pas la liberté de célébrer sa seconde messe à une intention personnelle non rétribuée, 574. — Un curé qui voudrait suppléer à des omissions de messes qu'il aurait oublié d'appliquer, peut-il se servir des messes de binage, en envoyant les honoraires à l'évêché, 736. — Le bineur chargé d'une paroisse vacante doit-il deux messes *pro populo*, 814. — Celui qui a joui d'une bourse peut-il satisfaire par une messe de binage à l'obligation de célébrer pour les bienfaiteurs du séminaire, 816.

Bizet (Georges). — Publication d'une de ses lettres, 486.

Blasphème — Que penser de la locution populaire S. N. de Dieu, 1150.

Bœuf. — Symbolisme, 883.

Bohémiens. — Leur pèlerinage annuel à l'église des Saintes-Maries, près d'Arles, 481. — Origine des bohémiens, sont-ils nombreux, 481. — Leurs différentes castes et leur état social, 482.

Boisgelin (Mgr de). — Attitude de cet archevêque d'Aix à l'Assemblée au sujet de l'acceptation par le roi de la Constitution civile du clergé, 1163.

Bonheur naturel. — Les éléments du bonheur, 817. — Fortune et lieu d'habitation, 818. — Santé et relations, 819. — Eléments moraux, 820. — Rôle de la religion, 821. — Rôle de l'éducation de famille, 822, et de la civilisation, 823.

Bon Larron. — Est-il entré au ciel le jour même de sa mort, 672.

Bonne foi. — Sa définition théologique. Dans quel cas exempte-t-elle de péché, 451.

Bouc. — Symbolisme, 884.

Boudhisme. — Comment peut-on oser le rapprocher de l'Evangile et lui donner la supériorité, 309.

Bourget (Paul). — Un nouveau roman sur les instituteurs, 315. — Rôle de l'Eglise dans le siècle, 957.

Bourse — Peut-on confier des capitaux à un homme qui offre 12 °/₀ d'intérêt, 60. — Que penser des taux légaux en Extrême Orient, 42, 765.

Boycottage. — La mise à l'index des maisons commerciales antireligieuses est un devoir ; mais en pratique il vaut mieux pratiquer le boycottage privé, 513.

Braconnage. — Peut-on en conscience braconner dans les cours d'eau dont la pêche est louée par l'Etat, 446.

Brebis. — Symbolisme, 884.

Brésil — L'Eglise et l'Etat, 663.

Bréviaire. — A quelle restitution est obligé celui qui omet la récitation du Bréviaire. A qui doit-il restituer. L'ignorance de cette obligation excuse-t-elle, 158. — Dans la récitation privée, il n'est pas nécessaire que le prêtre s'entende, comme il doit le faire en célébrant la messe, 207. — Avec une raison médiocre, on peut réciter son office pendant la grand'messe malgré les interruptions nécessitées par le chant auquel on prend part, 1039.

Brunetière. — Vente de sa bibliothèque, 315. — Les influences de son début : positivisme, pessimisme, évolutionnisme, 945. — Ses préoccupations et sympathies religieuses, 947. — Ses soucis de la morale, 948, — qu'il veut laïciser ,949. — Son entrevue avec Léon XIII, 950. — Ses réflexions à son retour de Rome, 952.

Budget des cultes. — Voir *Séparation de l'Eglise*

Bureau de bienfaisance. — Voir *Biens ecclésiastiques*.

Cantiques. — Aux messes basses on peut chanter des cantiques en langue vulgaire, 911.

Carron (Paul). — Curé de Saint-André d'Antin, a réédité un livre de l'oratorien janséniste Du Guet, 954.

Cas réservés. — Quels sont les cas réservés par le droit aux évêques, 608.

Catafalque. — Il n'est pas toujours nécessaire aux messes chantées de *Requiem*, 479.

Catéchisme. — Archiconfrérie de l'Œuvre des catéchismes, 21. — Nécessité du catéchisme pour les enfants au-dessous de huit ans, 715. — Le premier Congrès national de l'Œuvre des catéchismes, 721. — Nouveautés catéchistiques, 722. — Petit cours de catéchisme en cent pages. 724. — Nouveau Catéchisme en images, 725. — L'émulation par les bons points, 726. — Unification des règlements des catéchismes pour la première communion, 726. — Un catéchisme anglais traduit en français, 727. — Convient-il de donner aux enfants un manuel d'explications, et de leur faire apprendre un abrégé de la vie de N.-S. au lieu des évangiles du dimanche, 1058.

Célibat. — Sens de ce mot, 1088.

Cerf. — Symbolisme, 884.

Chaire à prêcher. — Il n'existe pas de règle positive sur la position de la chaire, 527.

Challemel-Lacour. — Son rôle dans la discussion de la loi sur l'enseignement supérieur, 243.

Chanoine. — Quand doit-il se servir du surplis et du rochet, 703. — En Carême, si les chanoines sont dispensés de la messe du Temps, ils doivent réciter None avant midi. Aux Quatre-Temps et aux Vigiles, chaque église suivra sa coutume, 1024.

Chanoines honoraires. — Leurs droits et privilèges, 1009.

Chant. — Est-il permis de chanter le *Benedictus* avant la consécration, 511. — Doit-il être renvoyé après l'élévation, 910.

Chapelain. — S'il est attaché à la chapelle d'un château solennellement bénite, il doit suivre l'Ordo diocésain au bréviaire, excepté pour la fête du patron du lieu où il a sa résidence. Quant au titulaire de la chapelle, on en célèbre la messe avec les privilèges propres aux titulaires ; le bréviaire se récite avec le rit que ce titulaire a dans le calendrier diocésain, 368.

Chapelet. — Un prêtre qui a des pouvoirs personnels de rosarier peut-il en user dans les endroits où il y a encore des Dominicains plus ou moins dispersés, 364. — Comment doit-on rosarier les chapelets, 45. — Qu'entend-on par chapelet de l'Immaculée-Conception, 398. — Petit chapelet du saint Enfant Jésus, 518. — On peut en même temps et par un seul signe de croix appliquer aux chapelets plusieurs indulgences différentes, pouvu qu'elles s'appliquent de cette manière, 539. — Peut-on cumuler les indulgences du Rosaire et du chapelet des Pères Croisiers par la seule récitation de cinq dizaines, 1065.

Chapelle semi-publique. — Dans quelles conditions peut-on célébrer la messe, y assister et communier dans cette chapelle, 133. — Peut-on établir une chambre au-dessus de cette chapelle, 317.

Chapelle de Séminaire. — Si elle est solennellement bénite, professeurs et élèves doivent en célébrer le titulaire sous le rit de 1re classe avec octave, qui, sans indult, ne peut être renvoyé au dimanche suivant. Le suffrage du titulaire est obligatoire, mais non celui du patron de lieu sinon en vertu de la coutume, 144. — On doit suivre l'Ordo diocésain pour les messes célébrées, 302. — Outre la chapelle solennellement bénite, le grand séminaire possède une chapelle intérieure : aux messes qu'on y pourra célébrer, il faudra nommer le titulaire de la chapelle extérieure dans l'oraison *A cunctis*, 416.

Chapelle privée. — Dans quelles conditions peut-on y célébrer la messe, y assister et communier, 133. — Peut-on obtenir l'autorisation d'y célébrer les jours habituellement prohibés, 254.

Chapelle sépulcrale. — Conditions requises pour y célébrer la messe, 912, 992.

Charles-Quint. — Ses funérailles anticipées, 954.

Chasteté. — Un religieux dispensé partiellement de ses vœux pour contracter mariage violerait son vœu en péchant contre la pureté en dehors du sacrement, 282. — Le vœu de chasteté atteint-il les actes internes, 794. — Sens des mots : pureté, continence, célibat, virginité, 1088.

Chatel (Abbé). — Le fondateur de l'Eglise française après 1830 a-t-il été sacré évêque validement, 616.

Chemin de Croix. — Crucifix du cardinal Melchers pour gagner les indulgences du chemin de la Croix, en santé comme en maladie, sans se lever ou changer de place, 203, 493. — Quel empêchement d'aller à l'église suffit pour se servir d'un crucifix indulgencié, 80. — Peut-on gagner plusieurs fois par jour les indulgences du chemin de la croix, 543. — Pièces requises pour l'érection. Obligent-elles, sous peine de nullité, même les prélats réguliers exempts, 783. — Quelles translations font perdre aux chemins de croix leurs indulgences, 985, 1071.

Chemins de fer. — Union catholiqne du personnel des chemins de fer, 418. — Faut-il détromper un employé qui expédie pour 3 kilos un colis qui en pèse quatre, 1104.

Chien. — Symbolisme, 884.

Chirurgie. — Un malade est-il obligé en conscience de subir une opération, 1086.

Cholestérine. — Sa nature et sa nécessité, 546.

Chrysostome (Saint Jean). — Son XVe centenaire à Rome, 833. — Hommage qu'il rend à la primauté de saint Pierre, 835. — Il affirme la vertu invisible de l'Esprit-Saint au sujet de l'épiclèse, 836.

Cierge pascal. — On ne doit pas le porter à une procession du jour de l'Ascension, 720.

Cierges. — Quelle proportion de cire doit entrer dans les cierges liturgiques. Pourrait-on tenir au presbytère un dépôt de cierges liturgiques pour les enterrements, 510. — Rome a tempéré la rigueur de son ancienne discipline. On doit s'en tenir aux règles tracées par l'évêque, 784.

Cimetière. — Conditions exigées pour célébrer la messe dans une chapelle sépulcrale, 912, 992.

Clercs. — Peuvent-ils se livrer au commerce des cartes postales illustrées, 317. — Quel est le commerce qui leur est défendu, 1196. — Doutes proposés par un missionnaire, 1197.

Clergé. — Le clergé angevin sous la Révolution, 305. — Le clergé parisien et le serment à la Constitution civile, 315. — Nombre approximatif des prêtres assermentés, 773. = Exhortation de S. S. Pie X au clergé à l'occasion de son jubilé sacerdotal. Analyse, 785 ; — texte latin, 787. — Principes généraux du droit sur la vie commune du clergé séculier, 977. = Pie VI et la Révolution française, 1155. — Premières atteintes à l'Eglise, 1156. — Constitution civile du clergé, 1157. — La sanction royale et la promulgation de la Constitution civile, 1158. — L'état des esprits dans les provinces au sujet de cette Constitution, 1159. — Le décret du

27 novembre 1790 sur l'obligation du serment, 1161. — La sanction royale, 1163.

Cléricalisme. — Fausse conception de gouvernement prêtée à l'Eglise, 916.

Coconnier (Le R. P.). — Sa mort tragique, 956.

Collation. — Quelle quantité de lait avec du pain peut-on prendre, 345.

Colombe. — Symbolisme, 884.

Comité radical. — Voir *Ministère paroissial.*

Commer (Mgr). — Professeur de l'Université de Vienne qui a réfuté les erreurs de Schell, 65.

Commerce. — Voir *Clercs.*

Commis-voyageur. — Peut-il conserver pour lui les sommes qu'il a économisé s sur les frais d'hôtel et de voyage que son patron lui alloue, 202.

« Communicantes. » — Voir *Messe in genere.*

Communion. — Un prêtre peut-il se communier lui-même, en dehors de la messe, dans sa chapelle privée, 63. — Quand même les fidèles réciteraient le *Confiteor* en langue vulgaire, le servant, ou à son défaut le prêtre est obligé de le dire en latin avant de communier ces fidèles, 160. — Si l'on se sert de la patène pour distribuer la communion, au retour à l'autel, on doit faire la génuflexion devant l'hostie non distribuée et la consommer ensuite, 160. — Comment comprendre la présence réelle de N.-S. en nous après la communion, 254. — Quand on distribue la communion en dehors de la messe, on ne doit pas boire les ablutions, mais on peut les donner au dernier communiant ou les jeter dans la piscine, 431. — Peut-on admettre à la communion un sourd-muet, 323, — ou une personne qui est en instance de divorce civil, 318. — Quand un prêtre distribue la communion avec le ciboire qu'il a pris à l'autel où célèbre un autre prêtre, c'est lui seul qui doit réciter les prières liturgiques. En règle générale, cette pratique de donner la communion pendant que le célébrant continue sa messe, n'est pas régulière 479. — Quand on est pris au dépourvu, on peut partager la grande hostie de la lunule et en distribuer les parcelles aux fidèles, 510. — On peut prendre l'étole blanche, ou l'étole de la couleur du jour, 527. — Avant la messe chantée, ou après, le célébrant peut-il distribuer la communion tout en étant revêtu des ornements. Il le peut avant une messe basse, même de *Requiem*, 528. — Quand un prêtre qui va célébrer à un autel latéral distribue en passant la communion, il doit toujours donner la bénédiction précédée des prières habituelles. Il omet la bénédiction s'il va dire une messe des défunts, 574. — C'est au célébrant à distribuer la communion ; il peut se faire aider par un autre prêtre ; mais il ne doit pas continuer la messe pendant la distribution, 574. — Avant de dire la messe, le prêtre peut distribuer la communion soit revêtu des ornements, soit en simple surplis avec l'étole, 576.

Communion des malades. — Aucun cérémonial n'est à suivre, soit avant, soit pendant la messe, pourvu que le célébrant puisse ne pas perdre de vue l'autel, ou s'il va dans une chambre d'où l'on entend la voix du prêtre à l'autel, 302. — Une malade qui cependant va et vient dans la maison, mais ne peut rester à jeun, pourrait-elle communier plusieurs fois dans la maison *non jejuna*, 319. — Une personne qui a besoin de manger une demi-heure après son réveil, peut-elle communier comme les infirmes, 766. — Comment communier les malades dans les hôpitaux, 880. — Peut-on communier des malades atteints de la fièvre typhoïde sans être à jeun, 927.

Communion fréquente. — Dans quelle mesure l'*usus matrimonii* peut-il se concilier avec la fréquente communion, 298. — Quel est le pouvoir discrétionnaire du confesseur et le devoir du pénitent par rapport à la pratique de la communion, 511. — C'est au confesseur à régler la fréquence des communions. Il n'est pas prudent de conseiller aux personnes du monde indistinctement de continuer leurs communions, quand elles doutent de la gravité de leurs fautes, sans se confesser chaque fois, 523.

Communion pascale. — Peut-on la refuser à ceux qui refusent de quitter la lecture des mauvais journaux, 353 ; — à une vendeuse de la *Dépêche de Toulouse*, 356. — Comment agir avec ceux qui profanent le dimanche et violent l'abstinence sans croire pécher gravement, 1000. — Où doit-on faire ses Pâques en pays de mission, 1006.

Communion quotidienne. — Commentaire du Décret, 145. — La rectitude de l'intention, 145. — Pour régler l'usage de la communion il faut tenir compte des besoins des fidèles et de l'utilité qui leur en reviendra, 146. — Les conseils du confesseur sont-ils obligatoires, 147. — Le confesseur ne doit pas se contenter d'être un modérateur prudent, mais il doit être surtout un zélateur ardent, 148. — Pratique de la communion quotidienne dans les maisons religieuses, 149. — Dans les séminaires et les collèges, est-il bon de pousser indistinctement tous les élèves à cette pratique, 473, — ainsi que les enfants, 1083.

Compassion de la Sainte Vierge. — Voir *Sept-Douleurs.*

Compensation occulte. — Un ouvrier peut-il en user à l'égard d'un patron qui lui fait subir des rabais injustes, 926.

Confession. — I. *Les fonctions du confesseur.* Après l'Eucharistie, c'est la plus grande merveille qu'ait opérée N.-S., 1105. — Les quatre fonctions du confesseur, 1106. — Différence entre les jugements du saint tribunal et ceux des autres tribunaux, 1107. — Le confesseur médecin des âmes, 1169 ; — habileté pour découvrir le mal, 1169, — pour le guérir, 1172, — pour détourner du mal à l'avenir et faire pratiquer le bien, 1173. — Le confesseur docteur, 1175. — Science qu'il doit posséder, 1176. — Obligation d'instruire le pénitent, 1177. — Le confesseur père des âmes, 1178. — Il doit les accueillir avec bonté, 1180. — Pour aider les pécheurs à se justifier, 1181.

II. *Juridiction.* Que doit faire un confesseur qui a l'oreille dure, 39. — Droits et devoirs réciproques du confesseur et du pénitent, 618. — Les pouvoirs accordés à un religieux qui prêche une mission sont-ils étendus à tout le diocèse, 894.

III. *Accusation des péchés.* Comment s'accuser des péchés oubliés. 203. — Le confesseur est juge. Grandeur de cette fonction, 1108. — Devoirs qu'elle lui impose : Instruction de la cause. Obligation d'interroger le pénitent, 1109. — Les personnes mariées, 1111. — En cas de doute sur la sincérité du pénitent, que doit faire le confesseur, 1112. — Contrition et bon propos. Personnes qui ne commettent que de petites fautes et à peu près toujours les mêmes, 1113.

IV. *Absolution.* Comment agir avec un malade dont on a appris qu'il laisse des dettes impayées, ou avec des personnes qui ont la manie du vol, 14 ; — avec des sourds-muets, 323. — Le prêtre qui absout doit faire le signe de la croix et l'évêque trois fois, 656. — Doit-on suivre les *monita* de l'évêque relatifs aux récidifs et aux occasionnaires, 895. — Le pénitent bien disposé a droit à l'absolution, 1113. — Comment reconnaître s'il l'est, 1114. — Comment faire accepter un refus d'absolution, parfois obligatoire, 1114. — Quand l'absolution

doit ou peut être différée, 1115. — Quand doit-on ou peut-on donner l'absolution conditionnelle, 1115.

V. *Pénitence sacramentelle*. Que penser des pénitences à longue échéance données, sur leur demande, à des ouvriers qui suivent des retraites fermées, 357. — Pénitence proportionnée, 1116.

Confession des Enfants. — Peut-on laisser mourir sans l'absoudre un enfant au dessous de sept ans, 714. — Est-il bon d'interroger les enfants sur les fautes de leur premier âge, 714. — Comment le faire, 1170.

Confession des Religieuses. — Les non cloîtrées peuvent-elles, quand elles sont en dehors de la communauté, se confesser *valide* et *licite* à tout prêtre approuvé *pro utroque sexu*. Droits de l'évêque sur elles relativement à leur confession, 26.

Confession « de Sexto. » — Potestne consentire uxor delectationi ex copula viri onanistæ, 298. — Faut-il accuser l'objet et les circonstances des mauvaises pensées non accompagnées de désirs volontaires, 572. — Est-on tenu d'indiquer le genre de personnes sur qui se portent les désirs, 573. — Quid de muliere jam vetula et ægrotante relate ad usum matrimonii et de interrogationibus circa cogitationes malas, 939. — Les pensées *de actu conjugali* sont-elles permises aux époux. *Quid de voluptate huic inhærente*, 1084. — *Quid de debito conjugali reddendo, si vel uxori, vel partui periculum mortis immineat*, 1102. — A priori, peut-on admettre la bonne foi en matière d'onanisme, 1146. — Avons-nous été trop larges au sujet des monitions à faire en cette matière, 1147. — Quid de turpi contractu, 1150. — Comment interroger les personnes mariées, 1111.

Confirmation. — Age de la confirmation dans le droit positif ecclésiastique et dans les Evangiles, 81. — Dans les autres livres du Nouveau Testament, 82. — Age de la confirmation jusqu'au VI^e^ siècle, 83. — Du sixième siècle au XIII^e^ siècle, 84. — Pratique du treizième au XVIII^e^ siècle, 85. — Epoque contemporaine et pratique différente dans les divers pays, 86.

Confréries. — Coup d'œil sur les confréries et associations d'hommes, 417. — Un vicaire peut-il remplacer son curé directeur de confréries, 62. — Les confréries au moyen âge, militaires, et de métiers, 389. — Une confrérie antérieure au Concordat a-t-elle besoin d'une nouvelle érection, 527. — Quand il y a plusieurs prêtres dans une paroisse, le curé n'est pas de droit le directeur de la confrérie. Celui-ci ne peut pas déléguer un autre prêtre pour faire les réceptions, à moins d'en avoir reçu la permission expresse, 571.

Congrégation des Rites. — La nouvelle collection des décrets de la S. Congrégation a-t-elle conservé deux décisions concernant l'abrogation des coutumes existantes au moment de la publication des décrets et la défense d'introduire toute coutume postérieure, 428.

Congrégations religieuses. — Voir *Religieuses*.

Congrégations romaines. — Nouvelle constitution de la Curie Romaine, 673. — Loi spéciale de la Rote et de la Signature apostolique, 678.

Congrès d'éducation morale. — Motion contre l'éducation purement laïque, 1166.

Congrès diocésain. — Importance du 3^e^ congrès de Paris, 17. — Analyse des sujets traités ; l'action catholique diocésaine, 17. — Monographies sur l'organisation des catholiques à l'étranger, 18. — Œuvres sociales, 19. — Œuvres d'apostolat et de propagande, 21.

Congrès d'obstétrique — Motion contre l'avortement, 1165.

Congrès sacerdotal. — Sa nature. Conditions requises par l'Encyclique pour être autorisé, 423.

Congrès terrien. — Leçons de ce congrès tenu à Limoges, 23.

Conopée. — Il est obligatoire, 336.

Conscience. — Est-ce un juge infaillible, 15.

Consécration. — Voir *Messe*.

Conseils de Vigilance. — Voir *Modernisme*.

Constitution civile du clergé. — Voir *Clergé*.

Continence. — Sens de ce mot, 1088.

Contrebandier. — Organisation de la contrebande avant la Révolution, 180.

Conversion. — Conversion d'une Anglicane, 1041 ; de la comtesse de Ségur, 490.

Correspondance postale. — Voir *Lettres*.

Couronne franciscaine. — Sa nature et ses indulgences, 540.

Coutume liturgique. — Est-elle abrogée par la publication des nouveaux décrets. De nouvelles coutumes peuvent-elles encore s'introduire, 428.

« Credo. » — On doit dire le *Credo* à la messe de la vigile de l'Epiphanie tombant un dimanche vacant, 463.

Crémation des corps. — Pourquoi est-elle défendue par l'Eglise, 1022.

Critique. — Qu'entend-on par critique historique, 53.

Critique bibliographique. — Qualités d'une sérieuse critique, 33.

Croisade angélique. — Association d'enfants consacrés au Sacré-Cœur, 421.

Croisiers (Chapelet des Pères). — En récitant seulement cinq dizaines peut-on cumuler les indulgences de ce chapelet et du rosaire, 1065.

Crucifix de Charles-Quint et de saint Alphonse. — Ils ne sont pas condamnés, 224.

Crucifix de la bonne mort. — Comment s'en servir, 34.

Curé. — Au sujet de la juridiction matrimoniale, qu'entend-on par curé, 258. — Un évêque peut-il refuser à un prêtre la permission de suivre des cours de théologie en vue du doctorat, ou lui imposer son *exeat*, 524. — Collation des cures et des bénéfices, 1060.

Curie romaine. — Voir *Congrégations romaines*.

Danse. — Conduite à tenir par le confesseur avec un ménétrier qui fait danser, 137.

Déboisement. — La lutte contre, 864.

Décrets pontificaux. — Pour devenir obligatoires doivent-ils être promulgués par l'évêque, 80. — Voir *Encyclique*.

Dédicace. — Douze cierges doivent brûler toute la journée devant les croix de consécration, 416. — Règles concernant des leçons omises, 767.

Démocratisme. — Est-il dangereux et condamné par l'Encyclique *Pascendi*, 397.

Démon. — Différentes espèces de pacte avec le démon, 780. — Le péché de Lucifer fut de rejeter le surnaturel, 839. — Lutte du démon contre le surnaturel, 840. — Le royaume de Satan est-il le royaume du mal absolu, 841.

Denier du culte. — Explications au sujet du système de la taxation paroissiale, 230, 1152.

Deuil. — Origine, signification et règles du deuil porté chez les peuples anciens et les chrétiens, 961. — Deuil dans la primitive Eglise, 962.

Diabète. — Nature de cette maladie. Remèdes, 552.

Dies iræ. — Quand la récitation de cette prose est-elle obligatoire, 480. — Voir *Messe chantée de Requiem*.

Dimanche anticipé. — Comment organiser l'office et la messe pour les dimanches anticipés, 461.

Dimanche. — I. *Travail défendu*. Peut-on se servir de la machine à écrire, 399. — Décadence du dimanche en Angleterre, 313. — Le repos dominical est-il de droit

naturel, ou de droit divin positif, 289. — Le précepte devient ecclésiastique quant à la détermination du jour de repos, 290 ; — quant à la détermination des œuvres défendues et de celles qui sont commandées, 291. — Les ouvriers émigrants dans le Midi pour les vendanges sont-ils dispensés du repos et de la messe, 635. — Une récente décision de Rome permet-elle de faire de la broderie et dentelle, par distraction, 983. — Conduite à tenir avec ceux qui travaillent souvent sans croire pécher gravement, 1000. — Les petits travaux de femmes sont-ils permis, 1104.

II. *Assistance à la messe.* Une raison de charité excuse-t-elle de la messe, 155. — Un évêque qui supprime l'obligation d'une fête peut-il dispenser d'assister à la messe ce jour-là, 524. — Est-il permis, par pur agrément, d'entreprendre sur mer un voyage qui pendant deux mois rendra impossible l'assistance à la messe, 982.

Dispense matrimoniale. — Quand elle est accordée de vive voix, est-elle valide et licite, 204. — Voir *Mariage.*

Divorce. — Peut-on absoudre et communier une divorcée qui a demandé elle-même le divorce, 175. — Un époux dont la femme lui a donné deux enfants adultérins peut-il recourir au divorce et faire passer son héritage à son frère, 135. — Doit-on passer une personne en instance de divorce qui se présente à la communion, 318. — Notre doctrine au sujet du divorce est-elle trop large, 944. — Un avoué peut-il occuper dans les causes de divorce civil, 960.

Domestique. — Un maître peut-il conserver l'argent de son domestique mort *intestat* écrasé, 344.

Donation. — Peut-on reprendre un bijou donné en cadeau, 1012.

Douane. — En conscience est-on obligé de payer la douane, 155. — Que penser de la conduite des employés qui reçoivent ou exigent de l'argent en plus de la taxe légale ou conventionnelle, 150.

Droits d'auteur. — Voir *Propriété littéraire.*

Dupanloup (Mgr). — Discussion du projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, 241. — Rôle joué par l'évêque d'Orléans, 241. — Voyage à Rome, 248. — La brochure du chanoine Pelletier sur le libéralisme de Mgr Dupanloup, 249. — Nouvelle discussion sur le jury spécial qui est sauvé par l'évêque d'Orléans, 250. — Les dernières années, 561. — Fondation du journal la *Défense religieuse et sociale*, 562. — Son rôle au Seize-Mai, 563. — Joie qu'il éprouve à l'élection de Léon XIII, 565. — Ses dix lettres à propos du centenaire de Voltaire et de Rousseau, 566. — Sa lettre à Victor Hugo, 570. — L'établissement de l'œuvre du Denier de Saint-Pierre, 571. — Démarches pour obtenir le chapeau de cardinal, 753. — « La Crise de l'Eglise », par l'abbé Guthlin, ouvrage mis à l'Index, 755. — Derniers jours de l'évêque après un pèlerinage à Einsiedeln, 756. — Le directeur d'âmes, 758. — L'ombre libérale, 760. — Après sa mort, 762. — Une lettre de Mgr Chapon au sujet du cardinalat de Mgr Dupanloup, 993.

Dupin. — C'est un sosie de M. Turmel qui a écrit un ouvrage blasphématoire intitulé : « La Sainte Trinité dans les trois premiers siècles, » 584.

Eau bénite. — N'importe quel prêtre peut la bénir n'importe dans quel lieu, s'il est décent, 1021.

Ecole. — Comment employer les revenus d'un legs fait à une Congrégation mixte pour l'instruction des enfants d'une paroisse, 717. — Conduite à tenir au confessionnal avec les instituteurs, les parents et les enfants relativement aux livres condamnés, 845.

Economie sociale. — Les croyances religieuses principe de progrès social, 853. — Idée de justice dans l'économie sociale, 855. — Les lois de la justice sociale, 856. — Le chômage, 858. — L'apprentissage. Sa crise. Réforme de l'enseignement professionnel, 859.

Ecriture Sainte. — Pourquoi saint Chrysostome dit que l'eau a coulé d'abord et le sang ensuite du Cœur de Jésus, 32. — Le signe de Jonas dans l'Evangile, 308. — Les renards de Samson et l'économie politique, 309. — Sens des mots : Je suis le Principe, qui vous parle, 310. — Les chiens du pauvre Lazare, 311. — Sens du mot *fidelis* adressé à saint Thomas, 311. — Et du mot des Actes : *Seminiverbius*, 311. — L'étoile des Mages, 312. — Beaucoup d'appelés, mais peu d'élus, 312. — *Et benedictus fructus ventris tui.* Le sens du mot *et* est *quia*, 661. — Mgr Le Camus rangé parmi les conservateurs, 778. — Nicolas de Lyre exégète, 778. — La vision du Christ à saint Paul sur le chemin de Damas, 955. — Nudité des Juifs devant le veau d'or, 955. — Existence historique de Jésus et le rationalisme contemporain, 1166.

Education morale. — Le premier Congrès de ce nom tenu à Londres conclut que l'enseignement de la morale est inséparable de l'enseignement religieux, 1166.

Eglise. — Peut-on établir une habitation au-dessus d'une église, 317. — En Extrême-Orient, comment orienter les églises, 283.

Eglise catholique. — Dieu opère le salut par le moyen d'une société visible, 312. — Evolution historique de l'Eglise, 369. — De quelle manière faut-il entendre cette évolution, 374. — Vues protestantes sur l'Eglise, 393. — Peut-on dire qu'après la Pentecôte et avant la vision de Joppé les apôtres n'avaient pas encore une idée exacte de la catholicité de l'Eglise, 1006. — L'Eglise est-elle immuable ou susceptible d'un état de formation et de développement continuel, 1167.

Eglise française — Voir *Chatel.*

Eglise orientale. — Quelles sont les prescriptions canoniques concernant les relations entre le rite latin et les rites orientaux, 35. — L'Eglise russe n'admet plus la canonicité des livres deutéro-canoniques ; officiellement l'Eglise grecque n'en est pas encore là ; mais elle ne tardera pas à conclure comme l'Eglise russe, 487.

Elections. — Que penser des candidats qui emploient des moyens de corruption électorale et de ceux qui s'y laissent prendre, 337.

Encensement. — Les enfants de chœur acolytes ont le droit d'être encensés *in globo* à la messe et à vêpres. En encensant l'autel on fait concorder chaque coup d'encensoir avec l'endroit où l'on mettrait les trois chandeliers, 655.

Encensoir. — Symbolisme de cet attribut donné à quelques personnages, 494.

Encyclique. — Le décret *Lamentabili* et l'Encyclique *Pascendi* sont-ils infaillibles, 193. — Conditions de la définition *ex cathedra*, 194. — Valeur des décrets doctrinaux du Saint-Office, 196. — Infaillibilité du décret, 197, — et de l'Encyclique, 199.

Enfant Jésus de Prague (Saint). — Historique, 515. — Le Petit Roi de gloire de Beaune et l'Archiconfrérie de la Sainte-Enfance au Carmel de Beaune, 517. — Le Petit Chapelet du saint Enfant Jésus, 518.

Enseignement (Liberté d'). — Voir *Dupanloup (Mgr).*

Enterrement. — I. *Levée du corps.* Si pour attendre le délai légal on fait la levée du corps le soir, il est plus régulier de dire la messe le matin avec l'absoute et de réserver les autres cérémonies pour le soir, 415. — On finit le *Miserere* avant d'arriver à l'église afin de pouvoir entrer en répétant l'antienne *Exultabunt*, 655. — Il est

régulier qu'une société laïque marche en tête du cortège avec son drapeau et que le porte-croix vienne à la suite, 1040.

II. *Chant des Nocturnes et des Laudes.* L'orgue est prohibé, 351. — En attendant une décision de Rome, on doit suivre la coutume de se tenir debout quand l'officiant chante la dernière leçon, 464. — Peut-on diviser l'Office des morts selon les diverses classes de sépultures, 704.

III. *Messe.* L'aumônier des Petites Sœurs des Pauvres peut dire la messe basse privilégiée à l'enterrement des vieillards pensionnaires, 508. — Même concession pour les indigents, 207. — A quels jours est-il défendu de célébrer des messes basses *de die obitus* pendant le service des funérailles, 207. — La messe d'enterrement est permise le mercredi des Cendres dans les paroisses où il n'y a qu'un prêtre, 462. — Ceux qui célèbrent des messes pour le défunt peuvent-ils les dire en noir, même aux services liturgiques, 1071.

IV. *Absoute.* On ne doit pas changer le genre pour une femme dans la prière *Non intres*, 368. — L'aspersion et l'encensement se font en tournant autour du lit funèbre, 462. — Pourquoi fait-on des encensements à la sépulture d'une personne adulte, 507.

V. *Au cimetière.* On ne fait qu'entonner l'antienne *Ego sum* pour la dire entièrement après le psaume, 368. — Un cimetière n'est profané que quand les causes qui entraînent la profanation sont notoires et publiques, 223. — A moins d'usage contraire et de statuts, on peut se rendre au cimetière en silence, 576.

Enterrement d'enfant. — Signification de l'encensement au cimetière, 507. — En revenant à l'église, on récite le cantique *Benedicite*. Si la récitation est achevée avant d'être arrivé à l'église, le prêtre peut dire son bréviaire, 576. — En entrant à l'église, on chante le *Gloria Patri*. Pour la conduite au cimetière, les deux psaumes qui suivent le *Laudate* ne sont pas prescrits, 655. — Quelle messe célébrer à l'occasion de la sépulture d'un enfant, 831. — Le prêtre doit précéder et non suivre le cercueil, 992.

Entrepreneur. — Voir *Missions (Pays de).*

Epiclèse. — Ce que pensait saint Jean Chrysostome de l'action de l'Esprit-Saint et de la vertu consécratrice des paroles de Jésus-Christ, 836.

Espagne. — Napoléon en Espagne, 394. — Le ministère Maura et la question du mariage, 395.

Etole. — On peut la porter pour prêcher, si c'est la coutume, 415 — Voir *Ordination, Vêpres.*

Eucharistie. — Où placer la sainte Réserve quand l'église est exposée à être volée, 427. — On ne doit pas la laisser au tabernacle dans un corporal, ni dans des vases en verre, 367. — Les premiers chrétiens voyaient-ils dans l'Eucharistie un vrai sacrifice, 662. — Le dogme de la présence réelle et son évolution rationaliste, 1052.

Eudes (Le R. P.). — Premier apôtre de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus et au Saint Cœur de Marie, 657. — Fondation des Eudistes, 658.

Evangile. — Boudhisme et Evangile, 309. — Evangile et civilisation moderne, 667.

Evêque. — Quand l'évêque assiste au trône à la messe paroissiale dans sa cathédrale, et qu'il accorde une indulgence de 50 jours, qui doit annoncer cette indulgence et quelle formule abrégée employer, 303. — La génuflexion devant l'évêque n'est obligatoire que quand il officie solennellement et pour ceux-là seuls qui n'étant pas chanoines ont à remplir quelque office auprès de lui, 511. — L'évêque portant les tunicelles à la messe pontificale de minuit pourra les conserver pour la messe de l'aurore qui suit, 832. — Ses sandales ne doivent pas porter une croix comme les mules du pape, 1072.

Evolution créatrice. — Critique de ce mauvais livre écrit par le juif Bergson, 956.

Evolution de l'Eglise. — Voir *Eglise.*

Excommuniés. — Quels sont les effets de l'excomm. majeure pour les exc. dénoncés, 279. — Peut-on dire la messe pour les excommuniés, 1199.

Exeat. — Nature et effets de l'*Exeat.* Un évêque peut-il l'imposer à un prêtre malgré lui ou lui refuser la faculté d'entrer en religion, 78. — Il pourrait refuser l'entrée dans une société de prêtres qui n'ont pas les trois vœux de religion, comme les Lazaristes, 79, 539, — les Sulpiciens, et peut-être les Eudistes, 79. — Un évêque peut-il l'imposer, 524.

Expérience religieuse. — Critique du livre de William James, par M. Faguet, 1165.

Exposition du Saint-Sacrement. — Combien faut-il allumer de cierges, 463. — Quand le Saint-Sacrement exposé est voilé, les génuflexions se font toujours à deux genoux, 143. — On peut dire des messes en noir avant l'exposition, puisque la défense est restreinte au temps de l'exposition effective, 480. — Quelle étole prendre pour l'exposition et la reposition du Saint-Sacrement, 509. — Quelle messe choisir selon qu'il s'agit d'une messe solennelle ou privée, 526. — Après une messe d'exposition on doit donner la bénédiction, comme après vêpres, 528. — On pourrait chanter quelques cantiques en langue vulgaire, s'ils sont approuvés par l'évêque. On ne doit pas exposer le Saint-Sacrement sans un trône, 624. — Quand on doit exposer le Saint-Sacrement après la messe, on devrait placer la lunule dans l'ostensoir après la communion du célébrant ; mais quand le prêtre est seul, il renferme la lunule dans le tabernacle pour la placer dans l'ostensoir après la messe, 656. — On peut réciter en langue vulgaire les invocations : « Dieu soit béni, » après l'oraison ou après la bénédiction, 912.

Exposition privée. — Comment la faire, 368, 479.

Extrême-Onction. — Combien d'onctions étaient en usage autrefois dans l'Eglise, 11. — Les onctions en cas de nécessité, 12. — Combien faut-il d'onctions pour la validité du sacrement, 12. — Formule abrégée en cas d'urgence, 13. — Que faire pour un malade qui, de bonne foi, refuse la confession et accepte l'extrême-onction, 132. — Quand un malade a reçu une seule onction avec la formule suffisante pour un cas d'urgence, devra-t-on reprendre conditionnellement chaque onction avec sa formule spéciale, 285. — Est-on sûr d'aller au ciel tout droit si l'on a bien reçu le sacrement, 524. — Combien de temps après la mort apparente peut-on encore administrer ce sacrement, 536. — Faut-il administrer les enfants avant la première communion, 716.

Fabri (R. P.). — Jésuite né en 1607 à Virieu dans l'Ain. Professeur de philosophie à Lyon et Pénitencier de la Basilique Vaticane, 776, 1052.

Fabrique. — Droits du curé, de l'évêque et des fabriciens pour l'administration du temporel de l'église, 994.

Face (Sainte). — Qu'en est-il de cette dévotion, 941.

Faillite. — Peut-on demander des cadeaux à des faillis qui ne paient pas leurs créanciers, 893.

Famille (Sainte-). — Cette fête en tant que concédée à quelques diocèses a besoin d'un indult pour jouir d'une translation quand elle est empêchée par une fête supérieure, 507. — Conditions pour gagner les indulgences de cette association, 559. — La fête de la Sainte-

Famille fixée au troisième dimanche après l'Epiphanie doit-elle être transférée en cas d'empêchement, 800.

Fédération des Ligues et Confréries. — La Fédération cantonale des ligues en Belgique, 417. — Fédération allemande des amis de la Jeunesse, 422.

Fermiers généraux. — C'étaient une compagnie financière à qui était affermée la perception des contributions indirectes. Richesse de ces fermiers et haine du peuple contre eux, 178. — Mandrin déclare la guerre à la Ferme générale, 181. — En 1791 abolition de la Ferme et en 1794 on guillotine presque tous les fermiers généraux, 184.

Ferry (Jules). — Son rôle au sujet de la loi sur l'enseignement supérieur, 245, 246.

Fête-Dieu. — Pendant l'octave, si le Saint-Sacrement est exposé, on doit donner la bénédiction à la fin de la messe, malgré le petit nombre des assistants, 336. — Un récent décret défend de chanter d'autres hymnes que celles du Saint-Sacrement aux saluts de cette fête et de son octave. S'il y avait un triduum de prières en l'honneur d'un saint, les exercices devraient se faire avant l'exposition, 288.

Fêtes. — Pourquoi les empereurs et les rois ne sont-ils honorés que sous le rit semi-double, excepté dans les pays où ils ont régné, 507. — Les fêtes locales concédées à certains diocèses ou paroisses dont le siège est fixé à un dimanche ou à une férie doivent s'omettre quand elles sont empêchées par une fête supérieure ; mais les fêtes de l'Eglise universelle ainsi fixées à un dimanche ou à une férie ont droit à être transférées, 507. — Comment discerner la diversité d'objet dans les fêtes de N.-S., 718.

Fêtes patronales. — Principes qui règlent le calendrier paroissial en raison des changements apportés à l'Ordo diocésain par les fêtes patronales, 752. — Il est liturgique de célébrer la fête patronale d'un saint à la translation de ses reliques, bien qu'à son jour natal on ne lui accorde que la solennité fixée au calendrier, 896. — Office de saint Eutrope, patron secondaire, 911.

18 mars. Patronage de la Sainte Vierge. Comment dire les vêpres de saint Joseph, 621.

16 avril. Saint Paterne. Le jour octaval en coïncidence perpétuelle avec saint Georges, 720.

1er mai. Saint Orens. Translation de la fête de saint Philippe et de l'Apparition de saint Michel, 752.

9 juin, Saint Médard en occurrence avec le lundi de la Pentecôte, 768.

21 juin. Le patron tombe le dimanche de la Fête-Dieu, comment organiser l'office, 559.

30 juin. Saint Martial en concurrence avec saint Pierre et saint Paul, 768.

22 juillet. Sainte Madeleine en concurrence avec sainte Anne, 912.

24 juillet. Saint Jacques, apôtre, patron de lieu, en concurrence avec saint Ursin, titulaire, 335.

25 juillet. Saint Christophe, titulaire : Homélie à réciter au bréviaire, 428.

30 juillet. Saints Abdon et Sennen. Règles pour les leçons et la solennité en concurrence avec le patron du diocèse, 911.

3 août. Saint Etienne, premier martyr, titulaire dont la solennité se fait le jour de l'Invention de ses reliques, 143.

24 août. Saint Barthélemy. Quelle oraison prendre pour en faire mémoire aux suffrages, 1024.

29 août. Décollation de saint Jean-Baptiste. Une décision du Conseil municipal qui reporte la fête patronale à une autre date ne change rien aux règles liturgiques, 1040.

23 septembre. Saint Maurice, patron en concurrence avec la fête des Sept-Douleurs qui devra être transférée au 24 novembre, en simplifiant saint Jean de la Croix, 367.

29 septembre. Saint Michel, titulaire. Comment organiser l'office pendant l'octave. 304.

9 octobre. Saint Denis, patron. Messe *Statuit.* Le renvoi de la fête ordonné par l'autorité civile doit être autorisé par l'Eglise pour avoir une valeur liturgique, 1040.

25 octobre. Saints Crépin et Crépinien, martyrs non pontifes. Règles pour la messe et les suffrages, 416, 768.

30 novembre. Saint André dont la solennité extérieure est renvoyée au IIIe dimanche de l'Avent, 288.

30 décembre. Sainte Colombe, patronne, doit se célébrer sans octave, 1024.

Fêtes transférées. — Quand deux solennités sont renvoyées au même dimanche, on célèbre la plus digne ce jour-là et on renvoie l'autre au dimanche suivant, 559.

Feu central — Théorie du feu central, 625. — Distribution géologique des terrains à travers l'écorce terrestre, 626. — Ce feu central est prouvé par l'existence des volcans, 627. — Solidification complète de la terre, 628. — Conclusion, 630.

Feux de la Saint-Jean. — Origine et signification, 889.

Fiançailles. — Nouvelle législation obligatoire depuis le 19 avril 1908 sur les fiançailles, 257. — Avions-nous encore en France de véritables fiançailles avec engagement de conscience, 259. — Quelles sont aujourd'hui les seules fiançailles tenues pour valides, 260. — Dans ce cas le double empêchement ancien des fiançailles reste toujours en vigueur, mais sera moins fréquent et plus précis, 261. — Le libertinage du fiancé est-il une cause suffisante pour dissoudre les fiançailles, 319. — Comment agir avec un pénitent qui s'accuse d'avoir rompu des fiançailles privées pour un motif d'argent, 1011. — Les fiançailles sont-elles obligatoires, 1137. — Que penser de fiançailles privées conclues en janvier 1908 avant le nouveau décret, 1137. — Sont-elles encore possibles entre des absents, 1138.

Flaubert. — Sa « Tentation de saint Antoine, » 580.— Suppression du chapitre : Une agonie de Jésus dans les rues de Paris, 581.

Fleurs. — Symbolisme des principales fleurs, 619.

Foi. — Erreur des modernistes sur la foi, 610.

Fondations de messes. — Des héritiers qui exigent le remboursement de fondations non approuvées par l'Etat, tout en promettant d'acquitter les charges, sont-ils excommuniés, 345.

France (Anatole). — Sa *Jeanne d'Arc,* 780.

François de Sales (Saint). — Introduction à la vie dévote, 778.

Gebhart (Emile). — Sa mort chrétienne, 582.

Gertrude (Sainte). — Pourquoi la représenter avec des souris, 525.

Gravelle. — Sa nature, 547.

Guet (Du). — Oratorien janséniste, mort en 1733, auteur de la « Conduite d'une dame chrétienne pour vivre saintement dans le monde », 954.

Hérétiques. — Quelles sont les règles de l'Église concernant le séjour et l'admission d'élèves dans les pensionnats catholiques, 444. — Formule à employer pour leur absolution, 1062.

Héritage. — Quels sont les droits d'une enfant, dont la mère est morte, sur les biens paternels pour faire les aumônes négligées par le père, 321. — Un fils qui a volé cent cinquante francs à son père est-il tenu à restitution, 322. — Un ami donne tous ses titres au porteur

à un de ses amis qu'il charge de vive voix d'exécuter ses dernières volontés ; les héritiers ayant trouvé un carnet oublié sur lequel se trouvent inscrits les numéros des titres font opposition devant les tribunaux : sont-ils coupables en conscience, 342. — Est-il permis de faire un billet fictif sans mentir ; ou pour éviter les frais de succession, 471. — Quelles bonnes œuvres une épouse peut-elle faire à l'insu de son mari. Peut elle disposer d'un petit héritage qui lui est personnel, 797.

Herzog (Guillaume). — Auteur d'un ouvrage blasphématoire intitulé : « La Sainte Vierge dans l'histoire ». Il paraît être prêtre et avoir une parenté très étroite avec M. Turmel, 583.

Honoraires de messes. — Un missionnaire peut-il accepter des messes de prêtres des divers diocèses où il va prêcher, 426. — En quittant une paroisse peut-on emporter des honoraires de messes pour les âmes du Purgatoire, 284. — Un prêtre étranger au diocèse peut-il licitement recevoir des honoraires sans avoir la certitude morale que les fidèles qui les envoient sont en règle, 255. — Un religieux curé a-t-il besoin d'autorisation pour recevoir des messes d'un diocèse étranger, s'il s'agit d'une messe par mois, 255. — Un curé peut-il garder quelque chose sur l'honoraire des messes tardives ou chantées, 63. — Les missionnaires latins peuvent ils encore, comme par le passé, donner directement des honoraires aux prêtres orientaux, 44, 251. — Les tarifs établis par l'évêque pour les messes chantées et les anniversaires libres obligent les religieux. L'Ordinaire peut défendre par une loi générale de diminuer les tarifs qu'il impose, 765. — Au lieu de demander directement des messes, on peut en déposer l'honoraire dans un tronc du Purgatoire à condition d'indiquer sur un billet l'intention spéciale du donateur, 911. — L'évêque peut-il modifier les honoraires fixés par le Synode diocésain, 980. — Droits du curé sur les prêtres habitués ou de passage pour la messe, surtout le dimanche, 983.

Hôpital. — Quelles rubriques pour l'office doit suivre un prêtre pensionnaire, 508.

Hugo (Victor). — Lettre vengeresse adressée par Mgr Dupanloup au poète qui avait osé faire un rapprochement sacrilège entre N.-S. et Voltaire, 570.

Huîtres perlières. — Les divers employés d'une Compagnie exploitant un banc de perles sont-ils tenus à restitution quand ils conservent quelques-unes des huîtres pêchées, 320.

Hystérie. — Les saints étaient-ils des hystériques, 388.

Iconographie. — Quel est le symbolisme de l'encensoir donné pour attribut à plusieurs personnages, 494. — Quel sens attacher aux mots Symbole, Figure, Emblème, Attribut. Que signifient le soleil et la lune représentés dans les crucifixions, 1009. — Voir *Symbolisme*.

Images des saints. — Origine de la procession qui se fait annuellement dans certains pays pour conduire dans les maisons les images des saints, 799.

Images mortuaires. — Indulgences accordées à plusieurs invocations pour les défunts, 205.

Immaculée-Conception. — Les docteurs allemands et ce dogme, 777.

Immanence panthéistique. — Voir *Modernisme*.

Impeccabilité de la Sainte Vierge. — Voir *Vierge (Sainte)*.

Imprimatur. — Peut-on conserver de bons livres de piété ou la Bible de Carrières, dépourvus de l'*Imprimatur*, 110.

Incarnation. — Analogies entre le Verbe incarné et le Verbe révélé, 1025.

Index. — Peut-on conserver les numéros d'une revue contenant des articles qui édités en volume ont été mis à l'Index, 110, 960.

Indulgence « in articulo mortis. » — Conditions requises pour gagner celle concédée par Pie X, 470.

Indulgences. — Des cloîtrées gagnent-elles l'indulgence du *Dominus meus* en regardant la sainte hostie qu'on leur présente au guichet pour communier, 224. — Est-il nécessaire de voir la sainte Hostie pour gagner cette indulgence, 1037. — On ne doit pas réciter à haute voix la formule indulgenciée. 1072. — Les fidèles peuvent ils la gagner plusieurs fois par jour, s'ils assistent à plusieurs messes et à plusieurs bénédictions, 428, 640. — L'indulgence attachée à l'invocation « Jésus, Marie, Joseph » est *toties quoties*, 640. — Est-il nécessaire de voir le crucifix pour gagner l'indulgence de la prière *O bon et très doux Jésus*. Un prêtre bineur peut-il la gagner deux fois le même jour, 672. — Quel est le délai de la confession pour les personnes qui se confessent souvent, 767. — En regardant le calice à l'élévation gagne-t-on l'indulgence de Pie X, 980. — Comment donner la bénédiction indulgenciée avec un crucifix, 992. — Quelle est la doctrine de l'Eglise sur les indulgences, 996. — Que penser de l'application d'une indulgence plénière à un défunt, 997.

Indult. — Comment s'obtient et se notifie un indult, 1055.

Infaillibilité pontificale. — Ses conditions. Réponse du P. Choupin à Mgr Perriot, 530. — Les expositions de l'enseignement de l'Eglise faites par le pape sont-elles des documents infaillibles, 533. — Quel est le sens exact du mot : *définit*, 534. — Voir *Encyclique*.

Ingénieurs sociaux. — Nouvelle école pour la formation de ces ingénieurs, 24.

Intérêts. — Voir *Bourse*.

Invention. — Un religieux peut-il céder à un parent la propriété d'une invention, 449.

Irma. — Nom d'un saint martyr, 284.

Irmina. — Nom de sainte, 284.

Jacques II d'Angleterre. — Son épouse Marie princesse de Modène. Ce fut un mariage diplomatique, 487.

Jardins ouvriers. — Congrès régional au Havre, 1053.

Jean-Baptiste (Saint). — Pourquoi a-t-on fixé le jour de sa nativité au 24 juin, 463. — Origine, sens et vertu des feux de la Saint-Jean, 889. — Changement à faire dans l'oraison de la fête récitée à une autre époque, 1039.

Jean-Baptiste de la Salle (Saint). — Comment régler sa place dans l'Ordo, 719.

Jeanne d'Arc. — Anatole France vient de publier une vie de Jeanne d'Arc où sa mission est absolument dénaturée, 314, 780. — Peut-on annoncer des messes en son honneur, 525, — et placer sa statue dans une église ou un vitrail la représentant, 656, 783.

Jeûne. — Est-ce que la loi du jeûne est tombée en désuétude par suite de la coutume. Sa violation n'est-elle que légère, 519. — Les voyageurs sur mer sont-ils dispensés *ipso facto* du jeûne, 816.

Jeûne de la Vigile des Saints Apôtres. — On doit, en France, jeûner le samedi qui précède la solennité externe des saints Pierre et Paul. Si le jeûne coïncide avec la fête du 29 juin, on ne peut l'anticiper la veille, comme on y est autorisé en Belgique, 286. — La S. C. du Concile a également concédé cette faveur à la France, 431.

Jonas. — Voir *Ecriture Sainte*.

Joseph (Saint). — La statue de ce saint placée sur

un trône dans le sanctuaire peut rester non voilée pendant le temps de la Passion ; mais elle doit être voilée si elle est sur un autel même dédié à saint Joseph, 240. — *Quid* de la dévotion à saint Joseph ami du Sacré-Cœur, 942 ; — et au cordon de ce saint, 980.

Journaux (Mauvais). — Peut-on absoudre un buraliste qui vend de mauvais journaux ou fait partie d'un comité républicain, 108, — ou des paroissiens suffisamment instruits qui refusent de cesser la lecture de ces journaux. Pour les derniers sacrements doit-on exiger une rétractation devant témoins, 353. — Une vendeuse de la *Dépêche de Toulouse* peut-elle faire ses Pâques, 356.

Judaïsme. — Le Modernisme en Israël, 306.

Jugement. — Voir *Tribunal*.

Karr (Alph). — Le P. Marie-Antoine, 1126.

Kipling (Rudyard). — Romancier anglais, poète de l'impérialisme, 391.

Labauche. — Ses *Leçons de Théologie dogmatique*, 359, 454.

Lacroix (Mgr). — Adieux à son clergé de Tarentaise, 189.

Lamennais. — Une lettre inédite, 580.

« Lamentabili » (Décret). — Est-il infaillible, 193.

Lampe du Saint-Sacrement. — Quelle huile doit-on brûler, 206, 401, 622. — Un curé peut confier le soin d'entretenir cette lampe à une personne pieuse, tout en restant l'auteur responsable de cette charge, 656.

Larron. — Voir *Bon Larron*.

Lazare (Saint). — Le P. Giry cite sept saints de ce nom. Le pauvre Lazare de l'Evangile ne figure point dans les martyrologes et ne peut recevoir aucun honneur liturgique, 655, 1023.

Lazaristes. — Font-ils des vœux de religion, 539.

Lecanuet. — Son livre : « L'Eglise de France sous la troisième République », 586.

Léon (Saint). — Y a-t-il identité entre saint Léon vénéré à Melun et saint Léon pape, fêté le 11 avril, 160.

Lettres. — Un maître de maison peut-il lire ou intercepter la correspondance de ses employés. A-t-on le droit d'intercepter la correspondance d'un anticlérical, 1008.

Liberté. — L'union de l'Eglise avec l'Etat apporte-t-elle une entrave à sa liberté, 710.

Libre pensée. — Sens de cette formule tapageuse et magique, 435.

Lienne (Saint). — Simple prêtre du VIe siècle fêté le 12 novembre dans le diocèse de Meaux, on ne doit pas le confondre avec saint Léon pape, 509.

Ligue eucharistique. — Son organisation en Belgique, 417.

Ligue patriotique des Françaises. — Son programme et ses avantages, 420.

Lion. — Symbolisme, 886.

Liquidateur des biens ecclésiastiques. — Voir *Biens ecclésiastiques, Religieux*.

Livres mauvais. — Peut-on enlever au prochain des livres qui sont pour lui occasions prochaines de péchés, 1136. — Livres scolaires condamnés, 845.

Livret catholique. — Livrets individuels et de famille, 23.

Loi naturelle. — Différence entre les préceptes positifs et les préceptes négatifs, 1100.

Loisy (Abbé). — Quelques extraits de ses Evangiles synoptiques en deux volumes, 190. — Le catholicisme et M. Loisy, 954. — Le jugement dernier et l'enfer ne l'effraient pas, 1053.

Lorette (La Santa Casa de). — Réponse de M. le chanoine Chevalier aux articles parus dans l'*Ami du Clergé*, 113. — Etude des origines légendaires, 114. — Opinion des contradicteurs de la légende, 115. — Témoignages écrits en faveur de la Santa Casa, 117. — Le silence des contemporains, 121. — Les miracles, pèlerinages et faveurs accordées par les papes, 121, 122. — La Santa Casa au commencement du XIVe siècle. Les matériaux de construction, 123. — La grotte de l'Annonciation à Nazareth avant 1291 et après cette époque, 125. — Origines probables de la légende, 129. — Remarques sur les huit aspects de la question, 131. — Un dernier mot à M. Chevalier, 276.

Lourdes (N.-D. de). — Où placer la fête de l'anniversaire de l'Apparition du 11 février, 784.

Luc (Saint). — A-t-il été martyr, 415.

Lucifer. — Voir *Démon*.

Lulli. — Sa mort, 390.

Lunule. — Voir *Ostensoir*.

Mackonochie. — Ecossais d'origine, vicaire de Saint-Alban à Londres, ritualiste persécuté, 1080, 1190.

Magazines. — Danger de ces lectures, 779.

Maître de Cérémonies. — Voir *Messe pontificale*.

Mandrin. — Jeunesse de ce futur capitaine de contrebandiers, 177. — Les fermiers généraux haïs, 178. — Organisation de la contrebande, 180. — Carrière mouvementée de Mandrin, 181. — Sa mort, 183. — Epilogue de cette affaire qui amena la fin des fermiers généraux, 184.

Manning (Cardinal). — Voir *Angleterre catholique*.

Mariage. — Nouvelle législation matrimoniale en vigueur depuis le 19 avril 1908. Préambule, 257. — Principes qui déterminent le sens du mot « curé », 258. — Les fiançailles, 259. — Conditions requises pour la validité du mariage, 261. Rien n'est changé en ce qui concerne l'assistance simultanée d'au moins deux témoins, 263. — Conditions requises pour la licéité. L'état libre, 264. — Mariage des *vagi*, 265. — Les délégations, 266. — Quand l'assistance du délégué est-elle valide et licite, 267. - Deux cas exceptionnels, en péril de mort, 267. — En cas d'absence de tout prêtre ou de tout délégué, 268. - Tenue des registres, 269. — Le curé doit inscrire sur ses registres de baptêmes, aux noms des intéressés, la mention de leur mariage contracté dans sa paroisse, 270. — Les sujets de la loi, 272. — Les non-catholiques, baptisés ou non, s'ils se marient entre eux ne sont pas soumis à cette nouvelle législation, 273. — Les mariages mixtes sont soumis à la loi, 274. — Sanctions pénales et épilogue, 275. — Si les non-catholiques originels ne sont pas sujets de la loi, les acatholiques transfuges restent soumis au décret, 349. — Douze difficultés résolues par la S. C. du Concile, 349. — Un curé défroqué peut-il être témoin d'un mariage, 111. — Peut-on permettre l'usage de remèdes contre la conception et tolérer l'usage du mariage, 453. — Quelques résultats d'une enquête sur l'état de l'opinion en faveur de l'union libre. Le mariage indissoluble est mort. L'union libre n'est pas encore dans les mœurs. Mariage magnétique, 482. — M. Blum donne une solution nouvelle. Période polygamique pour tous, suivie de la période matrimoniale, 483. — Si l'âme populaire est pervertie par ces doctrines, l'élite intellectuelle commence à réagir, 484. — Que faire avec un jeune homme qui ne veut pas se confesser avant son mariage, 763. — Que penser de certaines interrogations ajoutées au Rituel romain dans les Rituels diocésains, 1057. — Quelles raisons peuvent motiver le refus d'un curé d'assister au mariage de ses sujets. Quel sens attribuer au mot *in regula* de l'article V sur le mariage devant le curé de la fiancée, 1138. — Les vicaires délégués *ad universalitatem causarum* peuvent-ils subdéléguer pour le mariage, 1139. — Suffit-

il d'avoir un quasi-domicile dans un endroit pour pouvoir s'y marier dès le lendemain de son arrivée, 1140. — Comment interpréter l'article 8 du décret sur l'absence de prêtre pendant un mois *in aliqua regione*, 1141.

I. *Empêchements*. Devoir du confesseur pour interroger les futurs sur les empêchements occultes, 452. — En quoi consiste exactement l'*angustia loci* pour la dispense des empêchements, 872. — Que faire quand après un mariage on constate un cas douteux d'affinité dont dispense n'a pas été demandée, 894.

II. *Messe de mariage*. On ne peut commencer la messe votive avant d'avoir reçu le consentement mutuel des époux, 303, — que le célébrant entend revêtu de la chasuble, 462. — Bien que l'audition du consentement donné par les futurs ne soit pas absolument requise pour la validité du mariage, il convient que les témoins s'approchent de l'autel, 207.

Mariage civil. — Un catholique peut-il assister à ce mariage, surtout après un divorce, 736.

Mariage mixte. — Est-il soumis à la nouvelle législation en vigueur, 274. — Comment célébrer les mariages mixtes et à qui envoyer l'extrait de mariage d'un protestant qui épouse une catholique, 1040.

Mariage païen. — Quelles interpellations doit faire un polygame converti qui veut se marier avec une de ses concubines convertie avec lui, 316. — Deux époux mariés dans le paganisme refusent de cohabiter après leur baptême : peut-on se servir du privilège Paulin, 320. — Que doit faire une chrétienne unie à un païen loin de tout centre chrétien, 324.

Mariavites. — Origine de cette secte. Rôle du P. Honoré qui a brisé avec elle, 392. — Doctrine de ces sectaires condamnée par le pape, 393.

Marie-Antoine (R. P.). — Voir *Toulouse (Le Saint de)*.

Marie de Modène. — Son mariage avec Jacques II, 487.

Mathias (Saint). — Dans les années bissextiles, il n'y a pas à s'occuper, depuis la fête de ce saint jusqu'à la fin du mois, s'il y a dans le calendrier des jours libres qui permettraient de ne pas déplacer certains saints. Tous doivent être reculés d'un jour, 428.

Matines. — L'opinion de ceux qui prétendent que, sans indult, on peut réciter Matines à partir de deux heures, et en Carême à partir de midi, est-elle probable, 239. — Est-on obligé de faire renouveler une permission verbale accordée par l'évêque pour la récitation de Matines à 2 heures, 508.

Médailles de saint Benoît. — Les médailles jubilaires ont-elles besoin d'une nouvelle bénédiction pour jouir du récent privilège et qui peut les bénir, 89. — Le pouvoir de bénir les médailles ordinaires suffit-il pour bénir les médailles jubilaires, 203.

Médaille miraculeuse. — Dans cette médaille la Sainte Vierge doit-elle avoir une couronne de douze étoiles, 493.

Melchisédech. — Son sacrifice figure du sacrifice eucharistique, 661.

Ménétrier. — Peut-on l'absoudre, 137.

Menhir. — Vieux témoin des hommes vivant déjà en société, 314.

Mensonge. — Sa nature. Quand la restriction mentale est-elle licite, 471, 472.

Messe « in genere ». — Si on acquitte une messe votive demandée par une messe du jour, on peut pécher contre la vertu de fidélité, mais on n'est tenu ni à une autre messe, ni à la restitution de l'honoraire, 464. — Quand un prêtre passe devant un autel pendant la célébration d'une messe, il ne doit faire qu'une simple génuflexion depuis l'Elévation jusqu'après la Communion, 143. — L'intention d'offrir une messe en priant Dieu ou la sainte Vierge de vouloir en faire l'application n'est pas suffisamment déterminée et valide. On peut cependant offrir la messe aux intentions de la sainte Vierge ou du Sacré-Cœur pour la conversion des pécheurs, 302, 617. — On ne peut changer à son gré l'épître ou l'évangile d'une messe contre un autre du même Commun, 365. — Pourquoi dit-on à haute voix le *Pater*, 367. — Causes autorisant le prêtre à célébrer avant l'aurore. Ceux qui ont un indult à ce sujet peuvent avec les causes indiquées célébrer encore une heure plus tôt, 509. — A partir de quelle heure est-il permis de célébrer, 335, 832. — Les prières préparatoires du missel ne sont pas obligatoires ; mais celles de l'action de grâces obligent *sub levi*, 367. — On peut célébrer la messe sans assistant, 528. — Si un saint, outre la messe du Commun, en a une propre à certains lieux, on ne peut dire celle-ci que dans le lieu où elle est concédée 559. — L'application de la messe aux intentions du Sacré-Cœur est-elle valide, 617. — Il y a faute vénielle à changer la messe du jour pour en choisir une autre, 623. — Peut-on dire la messe à cinq heures en hiver sous prétexte de coutume ancienne, 992. — Application de la messe aux infidèles, hérétiques ou schismatiques, 1033 ; aux excommuniés, 1199. — Avantages à faire dire des messes pour soi-même de son vivant, 1039. — Quand elle est demandée, on doit dire la messe de saint Joseph pour les âmes du Purgatoire quand les rubriques le permettent, 1072. — Une messe chantée vaut-elle autant que des messes basses pour la même somme, 1102.

I. *Servants de messe*. Méthode à suivre pour les ablutions quand on n'a pas de servant, 432. — Le prêtre autorisé à célébrer sans servant ne dit qu'une fois le *Confiteor*, 160. — Il est défendu de sonner à un autel latéral quand on célèbre au maître-autel un office public, 623. — Les servants peuvent porter un surplis ou une *cotta*. Les chantres et sacristains n'ont pas le droit de porter la barrette, à moins qu'ils ne soient clercs, 991.

II. *Matière du sacrifice*. Que penser du plâtre et du tannin ajouté au vin de messe, 541.

III. *Autel*. On viole la lettre de la loi en plaçant les cierges de la messe basse sur des appliques fixées de chaque côté aux extrémités des gradins, 430. — Quand le célébrant n'est pas évêque, ou que la messe basse n'est pas conventuelle, paroissiale, ou un peu plus solennelle, on ne doit allumer que deux cierges, 575. — Peut-on mettre deux bougies sur l'autel pour s'éclairer, 991.

IV. *Ornements*. On est obligé de relever la chasuble à la consécration, 288. — Défense de se servir d'ornements dont le fond est d'une autre couleur que la croix. Avec la permission de l'évêque, une église pauvre pourrait achever d'user ceux qu'elle possède en ce genre condamné, 575, 878. — Peut-on utiliser pour des usages profanes des objets non bénits, 768, 1071.

V. *Vases sacrés*. La méthode pour transporter le calice de la sacristie à l'autel et *vice versa* est-elle différente en France et en Italie, 895.

VI. *Cérémonies*. Il y a faute vénielle à ne pas déployer entièrement le corporal quand on connaît la rubrique, 462. — Quand on consacre de petites hosties, on ne met le pavillon sur le ciboire qu'au moment de le renfermer dans le tabernacle et on doit ouvrir la lunule avant l'offertoire et avant la consécration, 510. — Si l'on renvoie la Circoncision au dimanche suivant, on ne doit plus en réciter le *Communicantes*, 429. — Peut-on faire des

oraisons jaculatoires en célébrant et en élevant l'Hostie pour gagner les indulgences, 508, 768. — Il faut lever les yeux pour voir la sainte Hostie en disant les paroles de saint Thomas, 511. — Peut-on célébrer avec une petite hostie, 560. — A la vigile de leur fête, les saints n'ont pas droit à une inclination de tête, 751. — Comment les évêques se nomment-ils au Canon, 767. — Lorsque la rubrique prescrit de lever les yeux, le prêtre doit regarder la croix, 784 ; même aussi à la fin de la messe à *Benedicat vos*, 783. — En disant le mot *fregit* avant la consécration on ne doit plus ployer l'hostie comme on le faisait autrefois en quelques diocèses, 895. — Doit-on se laver les doigts avant de revêtir les ornements. Le célébrant passant devant les autels latéraux pour se rendre au maître-autel est-il tenu de saluer les statues des saints, 896. — Origine de la bénédiction à la fin de la messe, 1046.

VII. *Prières après la messe*. Peut-on réciter l'invocation à saint Michel en commun avec les enfants de chœur, 510. — On doit réciter ces prières après toute messe non chantée, paroissiale, ou de mariage, 303 ; mais jamais après une messe conventuelle, 415, 911. — Doit-on s'incliner aux noms de Jésus, de Marie, et des autres saints, 895.

VIII. *Action de grâces*. Les prières marquées obligent *sub veniali*, 831.

Messe chantée. — Ordre à suivre pour allumer les cierges, d'abord les plus rapprochés de la Croix, 416, en commençant du côté de l'épître. Pour les éteindre, on fait l'inverse, en commençant du côté de l'évangile par le dernier allumé, 367. — Il faut quatre cierges en cire, 479, aux dimanches et six aux fêtes, 510. — Défense de prendre des laïques pour remplir la fonction de diacre ou de sous-diacre, 303. — L'attitude à prendre à l'*Incarnatus est* n'est obligatoire que pour ceux qui font partie du chœur, 352. — Si le célébrant reste debout à l'autel, il doit s'agenouiller à ces mots, 365. — Pendant un office du chœur on ne doit pas sonner la clochette pour une messe célébrée à un autel qui n'est pas en vue du chœur, 415. — Il n'est pas permis d'encadrer l'autel dans un massif de verdure de façon à le rendre inabordable par côté et d'empêcher l'observation des rubriques. Les chants ne doivent pas être trop longs pour interrompre l'action liturgique, 479. — Pendant une messe avec prône un autre prêtre peut continuer sa messe sans interruption, 574. — On peut allumer un nombre de cierges plus grand que celui qu'exige la rubrique, pourvu qu'ils soient tous en cire, 575. — A la messe chantée sans ministres sacrés, un clerc tonsuré peut porter à l'avance le calice et le rapporter. Le célébrant doit toujours le porter, s'il n'a pas de clerc à sa disposition, 624. — Raison du renvoi du *Benedictus* après l'élévation, 703. — On va contre les rubriques en ne chantant que la première des oraisons de la messe. On viole les décrets en continuant la messe pendant le chant du *Credo*, ou en supprimant quelques chants, 879. — On ne peut approuver la présence du célébrant à l'harmonium pour accompagner le *Gloria* et le *Credo*, 911.

Messe basse de « Requiem ». — On ne doit rien modifier dans la formule des oraisons, dire par exemple *animam famulorum*, 63. — La messe basse que l'on dit pour un prêtre en apprenant sa mort ne peut être de *Requiem* qu'aux semi-doubles ; le premier jour après la nouvelle, on dit la messe du jour de l'enterrement avec une seule oraison ; si l'on a laissé passer un jour, on n'a plus qu'à prendre la messe quo idienne, 144. — Les messes privées sont prohibées aux fêtes de seconde classe, 286 ; — depuis le premier janvier jusqu'au seize, 427. — Comment choisir l'oraison pour deux frères ou pour deux époux, 656. — La présence physique du corps est-elle toujours requise afin de pouvoir dire des messes *de die obitus* dans l'église où se fait l'inhumation, 718.

Messe chantée de « Requiem ». — On peut dire chaque année une messe anniversaire avec privilèges si c'est vraiment l'anniversaire de la mort ou de la sépulture, et même un autre jour s'il a été fixé par le fondateur, 462. — Il faut quatre cierges en cire, 479, — et chanter la prose entièrement, 462, 480. — Il n'est pas nécessaire d'avoir un catafalque à toutes ces messes chantées, 479. — On peut chanter des services de dévotion les premiers jours de janvier, 427. — Comment expliquer qu'une messe chantée a plus de valeur qu'une messe basse, 150. — En France, à cause de la rareté des chantres, il est de plus en plus difficile de chanter entièrement la prose. Un indult pourrait dispenser de ce chant, 207. — Dans quelles conditions une confrérie quelconque peut faire chanter une seconde messe d'enterrement pour un de ses membres, 304. — Il n'y a qu'un indult qui puisse, en dehors de l'enterrement, autoriser les messes basses de *Requiem* dans les doubles mineurs, 365. — Il n'est pas prescrit de renvoyer le chant du *Benedictus* après l'élévation, 703. — Avec un indult qui permet de chanter des services non privilégiés trois fois par semaine les jours doubles, le vicaire ou tout autre prêtre ne peut plus user de cette faveur quand le curé s'en est déjà servi trois fois dans son église, 703. — La prose *Dies iræ* doit être chantée, 704. — Peut-on continuer la coutume des services chantés sans un personnel suffisant pour exécuter tous les chants, 752. — La messe de *Requiem*, le corps présent, est prohibée le jour de l'incidence de la Fête-Dieu et le dimanche suivant dans les églises où il n'y a qu'un seul prêtre, 912.

Messe conventuelle. — On ne doit pas réciter, même par dévotion, les prières après la messe, 911. — Dans les semi-doubles on peut dire la messe réclamée par l'office du jour, sans perdre les droits à l'autel privilégié, 912.

Messe dans l'octave. — Quand un jour *infra octavam* le bréviaire est d'un saint semi-double, doit-on en dehors de la messe du jour réciter le *Gloria* et le *Credo* aux autres messes que l'on pourrait dire en l'honneur d'autres saints, 430.

Messe de confrérie. — Comment organiser une messe solennelle de corporation chantée à l'incidence même ou en dehors de l'incidence de la fête, 352.

Messe du Saint-Sacrement. — Cette messe qui se dirait tous les jeudis de l'année ne comporte pas d'*Alleluia* en dehors du Temps pascal et de la Fête-Dieu, soit à l'Introït, à l'Offertoire ou à la Communion, 511.

Messe grégorienne. — A-t-on satisfait à l'obligation de célébrer un trentain en disant trente messes non consécutives à un autel grégorien, 16. — Doit-on recommencer un trentain si, vers le milieu, on s'aperçoit qu'involontairement à une messe on n'a consacré validement qu'une seule espèce, 153. — Valeur pour les défunts de l'autel grégorien et du trentain grégorien, 299.

Messe pontificale. — Durant les offices pontificaux célébrés soit à la cathédrale, soit dans toute autre église où les chanoines sont présents, le maître des cérémonies peut porter la soutane violette, même quand un évêque étranger célèbre au fauteuil en dehors de la cathédrale et en présence d'une partie du chapitre. Aux vêpres des morts de la Toussaint et le vendredi saint, la soutane violette est prohibée, 64 — Un évêque étranger peut officier pontificalement en présence de l'Ordi-

naire, à moins qu'il ne soit son coadjuteur ou son suffragant, 64. — Le chapelain épiscopal ne doit pas dire au *Confiteor* « *Reverendissime Pater,* » ni quand il demande la bénédiction avant les leçons, 416.

Messe « pro populo. » — Le prêtre chargé provisoirement d'une seconde paroisse doit acquitter deux messes pour les deux paroisses, 814.

Messe votive. — On peut chanter la messe du patron du pays, comme votive solennelle, avec *Gloria* et *Credo* durant l'octave, mais on doit y faire mémoire de la fête semi-double du jour et ajouter les autres oraisons occurrentes, 352. — Les messes votives privées sont prohibées du 1er au 16 janvier, 427. — A ces messes privées on fait mémoire de l'office qu'on a récité au bréviaire ; excepté si la messe votive avait le même objet que l'office récité, 510. — Quand une fête donne lieu à un grand concours de peuple, la messe se célèbre à l'instar des messes votives solennelles *pro re gravi* avec *Gloria* et *Credo* et une seule oraison, 527. — Aux messes votives qui ne concordent pas avec le bréviaire on récite toujours le dernier évangile de saint Jean ; si elles correspondent avec l'office du jour, on doit dire le dernier évangile de la férie. Pour qu'on puisse dire la messe votive d'un saint, il suffit que son nom figure au Martyrologe romain, 559. — Une messe votive de la sainte Vierge, durant l'octave de l'une de ses fêtes, se célèbre comme messe de l'octave avec *Gloria* et *Credo.* Il n'y a pas lieu de réciter le *Credo* dans une messe *de Beata* célébrée à l'occasion d'une assemblée du clergé, 655. — On ne peut pas dire la messe votive de N.-D. du Bon-Conseil. On la remplace par une messe votive de la sainte Vierge au Commun, 1024.

Ministère paroissial. — Comment partager le casuel d'un curé en congé pendant trois mois et remplacé par un confrère, 61. — Le curé absent doit acquitter personnellement les messes *pro populo,* 61. — Quelle conduite prudente tenir envers les membres d'un comité républicain qui a pour but de déchristianiser la paroisse, 108.

Minocchi. — Directeur d'une revue italienne à tendances modernistes qui vient de disparaître sans que son auteur ait adhéré pleinement à l'Encyclique. Minocchi a été suspendu *a divinis* par l'archevêque de Florence à la suite d'une conférence sur la Genèse et le Paradis terrestre, 188.

Mirabeau. — Le contre-projet présenté par Mirabeau pour atténuer la portée de la Constitution civile du clergé, 1162 (note).

Missel franciscain. — Voir *Tiers Ordre.*

Missionnaire apostolique. — Les missionnaires apostoliques *ad honorem* ont-ils droit à des insignes spéciaux, 1037.

Missions (Pays de). — Pouvoirs des missionnaires en dehors de leur résidence, 37. — A propos de la construction d'une tour dans un village chinois avec l'argent de la fabrique, 42. — Comment interpréter un indult qui en cas d'impossibilité pour le missionnaire de réciter son bréviaire lui impose l'obligation de s'acquitter d'un rosaire ou d'autres prières équivalentes, 159. — Est-il permis en mission de séparer les cérémonies des exorcismes de la collation du baptême renvoyé au lendemain pour plus de facilité, 286. — Si la chapelle des missions est solennellement bénite, elle a un titulaire avec tous les privilèges liturgiques ; mais sans indult on ne peut en renvoyer la solennité au dimanche suivant. Quand le missionnaire est-il tenu à faire l'office du titulaire non seulement à la messe, mais encore au bréviaire, 366. — Un missionnaire n'est-il pas imprudent en prêtant de l'argent au-dessous du taux légal, 396. — L'assertion du chanoine Joly au sujet de l'échec actuel de l'apostolat en Extrême-Orient est-elle exacte, 798, 923. — Nécessité d'un clergé indigène, 925. — Conditions requises pour être agrégé à une mission en pays infidèle, 1002.

Modernisme. — Ses théories détruisent les notions de la foi, de la grâce, de la vie chrétienne, des trois états de la vie mystique, 632. — Le droit d'inquisition doctrinale, 733. — Les Conseils de vigilance. Qui a qualité pour informer les membres, 734. — La dénonciation est-elle obligatoire en conscience et les membres du Conseil sont-ils tenus au secret, 735. — Les dessous du modernisme. L'immanence panthéistique, 897. — Critique de l'immanence, 906. — Un catholique peut-il continuer sa collaboration à une revue moderniste, 1087. — Bibliographie moderniste, 1098.

Moëns. — Voir *Bernelot-Moëns.*

Morale publique. — Avantages de l'union de l'Eglise et de l'Etat sur la morale publique, 708.

Moribonds. — Quelle assistance leur est due par le prêtre, 717. — A quoi est rigoureusement obligé un prêtre qui voit un blessé au milieu d'une foule dans la rue, 960. — *Quid* d'une catholique mariée à un protestant et qui veut être enterrée comme une protestante, tout en acceptant de recevoir les sacrements, 1054.

Morphine. — Est-il permis de procurer la bienfaisante hébétude de la morphine à un malade dont l'état est désespéré, 1148.

Mort apparente. — La mort réelle ne coïncide pas toujours avec la mort apparente. Importance de cette constatation au point de vue de l'administration des sacrements, 536. — Que penser de l'absolution donnée après la mort apparente, 716.

Moyen Age. — La fin de l'art du moyen âge, 842.

Mutualités. — Lettre de Pie X aux cardinaux français refusant la formation des mutualités ecclésiastiques dites approuvées, 529. — Comment un homme du monde sait entendre cette décision, 668. — Rôle social de la mutualité, 864.

Napoléon Ier. — Dans son entourage personne ne voulait du sacre, 487. — Rome eut de grosses difficultés pour établir un cérémonial avec certaines modifications exigées par l'empereur. Le voyage du pape en France a été une bénédiction pour ce pays, 488. — La Bible de Napoléon durant son séjour à l'île d'Elbe, 1165.

Naturel (Ordre). — Sa différence avec l'ordre surnaturel, 363.

Nègres. — Ont-ils une âme immortelle. Grève des journalistes allemands à ce sujet, 485.

Nippold. — Théologien sectaire et protestant d'Iéna, 72.

Noaïlles (Comtesse de). — Auteur obscène, 484.

Noël. — Origine de cette fête, 189. — C'est un abus de célébrer successivement pendant la nuit les trois messes de Noël, et sauf indult on ne peut dire les deux dernières messes avant l'aurore. Cet indult est accordé pour toutes les chapelles de religieux où l'on conserve le Saint-Sacrement. Le prêtre qui dit ses trois messes pendant le jour suit l'ordre du Missel sans y rien changer, 575. — L'indult est également accordé aux chapelles de séminaires avec faculté d'y communier les fidèles présents ; mais ce privilège local ne s'étend pas à tous ceux qui pourraient venir célébrer dans ces chapelles, 576.

Obésité. — Origine de cette maladie ; ses remèdes, 551.

Œil (Mauvais). — A-t-il une influence nuisible analogue à celle des maléfices, 492.

Œuvres catholiques. — Œuvre des Campagnes, 422. — Œuvres sociales, 19. — Les conférences, 21. — Les maisons ouvrières, 22. — Œuvre des missions, 419.

Office divin. — Quel *Ordo* doit suivre un professeur dans un autre diocèse et qui passe ses vacances dans un diocèse différent, 64, 335. — La récitation du bréviaire n'est valide et licite que dans la langue latine. 208. — A l'office de sainte Marie-Madeleine il y a deux antiennes propres à Laudes et aux 1res Vêpres, 208. — La veille de la Septuagésime où s'anticipe la mémoire du 6e dim. après l'Epiphanie, les leçons du premier nocturne sont *Incipit* de l'Epître aux Hébreux, 208, 430. — On peut se servir de l'octavaire romain soit au chœur, soit *privatim*, 303. — On ne peut pas réciter un office de dévotion au lieu de l'office du jour, 239. — Celui qui n'a pas pu réciter Matines ou les Petites Heures avant midi est obligé de les dire le soir, 239. — Ce serait une faute grave de les omettre sous prétexte que le temps marqué est passé. La charge de l'office dure jusqu'à minuit, 240. — Quand on doit placer deux *Incipit* le même jour, l'*Incipit* occurrent est plus privilégié, 336. — Dans l'occurrence de deux octaves également primaires, l'office se dit de la plus digne et de la plus solennelle, 352. — Le capitule de Tierce à l'office des Sept Fondateurs est celui de Vêpres. Cette fête renvoyée au 12 février, n'ayant que mémoire aux 1res vêpres, on doit dire l'hymne omise de vêpres à Matines, celle-ci à Laudes et l'hymne de Laudes aux 2es vêpres, 415. — Les répons du 1er nocturne quand ils correspondent à un commencement de livre doivent se dire au premier jour férial de leur semaine, quand ils n'ont pas encore été récités, 430. — Quelle est la vraie ponctuation de l'antienne *Sub tuum*, 144, 432. — Où doit-on anticiper le 6e dim. après l'Epiphanie. Si le jour où l'on anticipe le dimanche est un *infra octavam* dont on dit l'office, la messe doit être du dimanche anticipé, 461. — Les leçons du 1er nocturne de saint Remi sont de l'Ecriture courante. Dans les dimanches *infra octavam* où il n'y a pas de double, comment réciter l'office, 463. — Quand l'office d'un saint nouveau est accordé par Rome, il devient obligatoire par la seule insertion du saint au calendrier, 558.— On ne doit pas modifier l'*Aperi* quand on dit l'office en commun, 654. — Comment organiser les offices qui ont des hymnes spéciales, 718. — Les clercs qui n'ont pas de bénéfice ont le droit de suivre l'ordo du lieu où ils demeurent provisoirement, 720.— Quand un confesseur est transféré, il faut changer le 3e verset de l'hymne *Iste Confessor*, 751. — Saint François-Xavier double majeur n'a droit qu'aux leçons de l'Ecriture courante, à moins d'une déclaration spéciale du Saint-Siège, 767. — Pendant la récitation de l'office, on n'a pas à tenir compte d'une messe basse qui se célèbre en même temps, 879. — Comment changer l'antienne des Laudes quand il y a office d'un confesseur avec mémoire d'un autre confesseur, 1072.

Office de la Sainte Vierge (Petit). — Jour où il faut dire le *Te Deum*, 1022.

Office votif. — Durant une octave, on ne dit pas l'office votif *per annum*, 463, 480.

Onanisme. — Voir *Confession de Sexto.*

Ondoiement. — Voir *Baptême.*

Opium. — Ses effets en Chine, 689. — Défenses du gouvernement civil et réponses de Rome, 690. — Cinquième réponse en 1878; instruction de la Propagande en 1883 et décret impérial de la même année, 693. — Nouvelles instructions de la Propagande en 1891 et en 1894, réponse du Saint-Office, 696. — Résultats obtenus, 697. — Conclusions pratiques, 698. — Peut-on se défaire de l'habitude de l'opium, 699.

Or. — Symbolisme, 888. — Son rôle économique, 929. — Les pays producteurs de l'or, 931. — Géologie de l'or, 933. — L'or de la mer, 934. — Extraction de l'or et sa métallurgie, 935.

Oraisons. — Comment dire l'oraison *super populum* en Carême ; on l'omet à toutes les messes qui ne correspondent pas à l'office férial du jour, 508. — Le décret qui autorise à dire l'oraison pour les défunts étend-il la concession à n'importe quelle oraison *pro defunctis*. Quelle place lui donner, 461. — Malgré la quasi-identité de conclusion dans les oraisons *A Cunctis* et *Ecclesiæ* qui est commandée, on peut les dire l'une à la suite de l'autre, 527. — Quelle oraison prendre un jour de fête de la Sainte Vierge pour remplacer l'oraison *Defende* après le chant du *Domine salvam fac*, 624.

Oraison commandée. — Elle ne peut tenir lieu de l'oraison *A Cunctis ;* de même l'oraison commandée pour le Pape ne peut remplacer l'oraison *Ecclesiæ* les jours où le missel donne à choisir, 510. — Combien d'oraisons l'évêque peut-il commander à la messe, 799. — L'oraison commandée *pro Papâ* est omise le jour anniversaire de la consécration de l'évêque et l'on doit réciter l'oraison pour l'évêque, 1023.

Oratoires. — Qu'est-ce qu'un oratoire public, semi-public, 1199.

Oratoire privé. — La messe doit toujours être conforme à l'office récité, à moins que son rit n'admette ce jour-là des messes votives, 335. — Dans l'oraison *A Cunctis*, c'est le patron de lieu qu'il faut nommer et à son défaut le patron du diocèse, 718.

Ordination. — Les prêtres qui font l'imposition des mains doivent-ils porter l'étole, 560, — ainsi que le diacre et sous-diacre d'honneur, 911. — *Quid* si l'évêque a tronqué la formule de la troisième imposition des mains, 941.

Ordo. — Quel ordo doivent suivre les précepteurs en diocèses étrangers et en vacances, 64, 335. — Les séminaristes en vacances, 720.

Ordres religieux. — Voir *Religieux.*

Orgue. — Il est prohibé aux offices des nocturnes et laudes ; il est permis à la messe pour soutenir le chant, 351. — La défense d'accompagner le chant du célébrant est absolue, 991. — Règles pour le jeu des préludes ou des versets, 1040.

Ornements. — Voir *Messe in genere.*

Ostensoir. — L'emploi de la lunule n'est pas défendu, pourvu que l'hostie ne touche pas les verres, 304. — L'ostensoir peut être couronné d'une croix en forme de diadème, 1040.

Païen. — Peut-on faire des prières publiques pour un païen, 426. — Voir *Mariage païen.*

Pardon. — Comment traiter un pénitent irascible et violent qui prétend ne pas pouvoir s'empêcher de parler mal d'un ennemi et de lui souhaiter du mal, 294.

Paroisse. — Voir *Ministère paroissial.*

Pascal. — A-t-il été faussaire et amoureux, 775. — Origine du dessein des *Pensées*, 777.

Passion (Temps de la). — On peut dévoiler la statue d'un saint portée en procession, 896. — Pourquoi voiler les images de N.-S. en ce temps, 1039.

« Pater. » — Pourquoi récite-t-on cette prière tantôt à voix basse, tantôt à haute voix, 367.

Patronage de la Sainte Vierge. — Sans indult, on ne doit pas le transférer. Quand cette fête est empêchée, on l'omet simplement. Changements à apporter au bréviaire et à la messe quand elle est transférée en Avent, 713.

Patron de diocèse. — Il doit être célébré avec octave dans tout le diocèse, 64.

Patron d'église — Voir *Titulaire*.

Patron de lieu. — S'il a cessé d'être titulaire de l'église détruite, il reste toujours patron du pays et doit être célébré avec octave et solennité renvoyée au dimanche. Le bréviaire seul est de l'office du jour et la messe du patron, 208. — Le patron de lieu embrasse tout un territoire. S'il s'y trouve plusieurs églises, leurs patrons ne sont certainement que titulaires, 335. — Quelle messe choisir pour la fête patronale des saints Crépin et Crépinien. Comment faire leur suffrage, 416.

Pêche (Droit de). — Voir *Braconnage*.

Péché originel. — Saint Paul et saint Augustin expliquent-ils différemment le péché originel, 362. — Obstacles accumulés par ce péché que nient les modernistes, 106. — Rend-il esclave du démon, 688.

Péché véniel. — Les péchés véniels non accusés sont-ils remis par l'absolution ou la contrition, 302.

Pélican. — Symbolisme, 886.

Pensée contemporaine (La). — Utilité de cette excellente Revue, 1164.

Pensée libre. — Qu'entend-on par ce mot, 435. — La pensée est-elle libre à l'égard de l'autorité de gouvernement et de l'autorité doctrinale, 438. — La pensée devant l'autorité enseignante de l'Eglise, 441.

Pentecôte. — On doit se servir du cierge pascal à la bénédiction des fonts, mais non durant la messe, 429. — Aux messes privées, on ne doit pas lire les prophéties, 528. — On n'est pas obligé de chanter ; mais la bénédiction solennelle des fonts ne peut avoir lieu si l'on n'a pas de cierge pascal, 1038.

Pères de l'Eglise. — Il faut les présenter comme les témoins d'une tradition vivante, 362.

Peuple. — Mépris de Waldeck-Rousseau et de Brisson pour le peuple, 486.

Philosophie. — Qu'entend-on par philosophie de l'action, 98. — C'est une théorie moderne qui n'est pas inédite en tout point, 165. — La philosophie scolastique et ses avantages précieux contre le modernisme, 210.

Pie VI. — Voir *Constitution civile du Clergé*.

Pièces de monnaie fausses. — Peut-on remettre en circulation des pièces fausses qu'on a reçues et qui n'ont plus le cours légal, 347 ; des pièces dont on n'est pas sûr qu'elles soient fausses, 1198.

Pierre (Saint). — Sa primauté affirmée par saint Jean Chrysostome, 835.

Pierres précieuses. — Symbolisme, 888.

Pirot (R. P.). — Jésuite né en 1599. L'un des adversaires les plus redoutables du Jansénisme, 776.

Pithécanthrope. — Ancêtre de l'homme primitif, 485.

Pitié (N.-D. de). — Voir *Sept-Douleurs*.

Plume politique et littéraire (La). — Nouvelle revue, 777.

Poisson. — Symbolisme, 886.

Politique. — A chaque système de religion correspond une politique de même nature, 913. — Politique catholique et les élections, 915. — Triomphe de la politique chrétienne après l'écrasement du matérialisme, 917. — Conservation du pouvoir par la conquête de l'homme des champs et du monde du travail, 918, — et les bienfaits sociaux, 919. — Politique protestante et la Réforme, 920. — Politique matérialiste qui conserve le pouvoir par l'école et les passions, 921, et les œuvres de bienfaisance, 922.

Pourboire. — Les cochers qui reçoivent un salaire inférieur de leurs patrons ont droit à un pourboire, qu'ils ne peuvent cependant pas exiger, 150.

Pouvoirs ecclésiastiques. — Quand l'évêque accorde des pouvoirs, accorde-t-il tous ceux dont il peut disposer ? Un missionnaire pour qui l'on a demandé des pouvoirs peut-il en user dans tout le diocèse, 894. — Faut-il le visa de l'Ordinaire pour user de pouvoirs reçus de Rome ? Que signifie la clause *privatim*, 1200.

Préceptes négatifs. — Comment diffèrent-ils des préceptes positifs, 1100.

Prédication. — Faut-il taire certaines vérités trop lourdes à porter par des populations indifférentes, 1198.

Première communion. — Est-il vrai que le bonheur ou le malheur en ce monde ou en l'autre dépendent ordinairement de la première communion, 688. — Que penser de l'usage de donner rarement l'absolution avant le grand jour, 715. — Est-il prudent pour un curé de confesser seul tous ses premiers communiants, 715.

Prêt de livres. — Par le *Trait d'Union*, 423.

Préternaturel. — Sa définition et sa distinction avec le surnaturel, 838. — Comment l'homme réalise un préternaturel sur les animaux, 838.

Prêtres Adorateurs. — Voir *Adorateurs*.

Prêtre habitué. — Quelle différence au point de vue des obligations entre un vicaire et un prêtre habitué, 1002. — Les prêtres en retraite peuvent-ils se retirer où ils veulent. Sont-ils dispensés d'assister à la retraite ecclésiastique, 1064.

Prières publiques. — Sont-elles permises pour les païens, les ritualistes défunts, 426.

Privilège. — Est-on obligé d'user d'un privilège pour accomplir un précepte, 284.

Privilège Paulin. — Voir *Mariage païen*.

Profession de foi. — Est-elle obligatoire pour les missionnaires quand ils changent de résidence, 539. — Est-elle obligatoire pour les professeurs dans les communautés à vœux simples ou sans vœux, 540.

Propagation de la Foi. — Un vicaire chargé de cette œuvre par son curé jouit-il de ses privilèges, 88.

Propriété littéraire. — Est-on tenu en conscience de respecter les droits d'auteur, 1143.

Protestants. — Peut-on absoudre validement et licitement un enfant protestant qui vient se confesser avec ses camarades catholiques, 200. — Comment agir avec des protestants à l'article de la mort, 426. — Une institutrice catholique peut-elle conduire son élève protestante aux offices et prédications et rester au temple en l'attendant, 979. — Doit-on absoudre sous condition des protestants moribonds, 1102.

Protonotaire apostolique. — Excepté ceux *de numero participantium*, tous les autres n'ont pas le droit de revêtir les ornements à l'autel, 832.

Purchas. — Curé de la chapelle St-James à Brighton, ritualiste persécuté, 1081.

Pusey. — Voir *Angleterre catholique*.

Quarante-Heures. — Quelle messe choisir aux jours empêchés ou libres, 526. — Dans les jours gras, on ne peut chanter la messe votive du Saint-Sacrement que le troisième jour, 718. — Doit-on omettre les messes de *Requiem* pour enterrement, 720. — A l'autel de l'exposition, si l'on dit la messe du jour le premier jour libre du mois, on doit réciter l'oraison pour les défunts, 751.

Raison. — La raison émancipée à sa plus haute puissance est la sainteté, d'après le docteur Surbled, 394.

Rameaux. — Ne doit-on frapper qu'une fois la porte de l'église avec la croix, 429. — Quand le célébrant reçoit les palmes des mains d'un autre prêtre, il se tient

debout sur le marchepied de l'autel, tourné vers le peuple, 622.

Régnier (Henry de). — Esprit païen de ses œuvres, 394.

Religieuses. — En France, existe-t-il des religieuses à vœux solennels, 43. — Un évêque peut-il exiger de sécularisées qui doivent être employées dans les écoles libres qu'elles lui fassent la rénovation de leurs vœux, 79. — L'ancien cérémonial pour l'émission des vœux et la profession des vœux est-il encore en vigueur, 159. — Dans les congrégations à vœux simples, faut-il une *sanatio* de Rome, si le noviciat a été interrompu momentanément, même pour une juste cause et avec l'approbation des supérieurs, 228. — Est-ce à bon droit que le P. Vermeersch nous reproche d'avoir été trop sévère sur ce point pour les Ordres réguliers, 229. — Comment expliquer l'aversion qu'éprouve pour la communion une religieuse qui dans le monde et durant son noviciat y trouvait ses délices, 253. — Commencement du noviciat, son lieu, sa durée et ses occupations, 497. — Fin du noviciat dans les maisons approuvées par Rome, 498. — Une communauté religieuse établie en Espagne peut-elle ne plus reprendre la clôture, 176. — Lieux soumis à la clôture dans un monastère, 543. — Les supérieurs peuvent autoriser une sortie pendant la seconde année du noviciat quand il y a de graves raisons, 574. — Une religieuse au lit depuis six semaines pouvant communier à jeun une fois par semaine, aurait-elle le droit de communier plus souvent après avoir pris quelque chose *per modum potus*, 670. — Un couvent doit-il quelque chose à une jeune fille qu'il a gardée comme tourière pendant huit ans et qui est obligée de rentrer dans le monde, 671. — Les processions des Rogations présidées par la prieure peuvent-elles être suivies de la messe de station, 751. — Ordo à suivre dans une chapelle semi-publique, 784. — Une supérieure doit-elle, dans ses aumônes, préférer les parents pauvres de ses religieuses, 815. — Une religieuse enseignante à vœux simples peut-elle, malgré ses supérieurs, entrer dans un ordre à vœux solennels, 962. — Règles canoniques sur le droit des religieuses de recourir à un confesseur spécial, 1030.

Religieux. — I. *Discipline canonique.* Situation d'un religieux élevé à l'épiscopat, relativement à son Ordre, 61. — Pour quelles causes et suivant quelle procédure peut-on renvoyer un religieux, 154. — Un chapitre religieux peut-il prononcer l'admission d'un novice avant d'avoir reçu ses lettres testimoniales, 176. — Un religieux à vœux simples perpétuels peut-il entrer dans un ordre à vœux solennels et comment, 176. — Un religieux sécularisé a-t-il droit aux messes qui se disent dans sa congrégation à la mort de chaque membre, 205. — Si le noviciat est interrompu, même pour une cause juste, faut-il une dispense de Rome, 228. — Que penser de la dispense du vœu de chasteté pour un frère lai, 282. — Quel est l'Ordinaire des religieux à vœux simples, 426. — Est-il permis aux femmes d'entrer dans la clôture des Réguliers pour des processions ou des funérailles. Les jeunes filles au-dessous de sept ans peuvent-elles y entrer. Quand commence pour un couvent l'obligation de la clôture, 520. — Que penser de certaines mesures sévères imposées aux novices afin d'éprouver leur obéissance, 521. — Un homme dont l'épouse est notoirement adultère peut-il se faire religieux, 522. — Faut-il une dispense pour admettre à la prise d'habit un frère convers dont la mère protestante s'était convertie avant de se marier, 608. — Nature du contrat passé entre certaines congrégations et leurs membres qui s'engagent à se dévouer toute leur vie au service du couvent. L'élu d'un seul électeur peut-il siéger au chapitre général, 638. — Conditions à remplir par un religieux pour se séculariser, 668. — Les tarifs des honoraires établis par l'évêque obligent-ils les Réguliers, 765. — La défense de recevoir dans les couvents, en qualité de domestiques, oblats, tertiaires, etc, des jeunes gens qui n'ont pas vingt ans, est-elle encore obligatoire, 782. — Les trois vœux concernent-ils les actes internes. Comment instruire sur ces vœux. Quand expirent les vœux temporaires, 794. — Les supérieurs peuvent-ils imposer à leurs religieux prêtres l'obligation de célébrer des messes à des intentions déterminées, 813. — Qu'en est-il de la dispense des interstices, 847. — Le maître des novices a-t-il seul le droit de les confesser. Quels sont les Prélats majeurs et mineurs, 927, 1062. — Qui peut commander au nom de l'obéissance. L'indulgence à l'article de la mort est un privilège particulier accordé à divers Ordres, 928. — *Quid* d'un religieux prêtre qui a pris des habits laïcs pour se promener avec sa mère malade, 942. — Un religieux à vœux solennels voulant sortir de l'Ordre est frappé de suspense par son supérieur. Qu'en est-il de son appel à Rome, 943. — *Quid* d'un religieux qui ne veut pas s'exiler avec sa communauté, 964. — Un religieux sécularisé incorporé à un diocèse peut-il s'en aller dans un Vicariat apostolique, ou refuser toute fonction dans le diocèse, 1002. — Confession générale au début du noviciat, 1062.

II. *Biens temporels.* A qui appartiennent les revenus des biens dont les profès des vœux simples conservent le domaine radical. Une renonciation faite avant les deux mois qui précèdent la profession serait-elle valide, 39. — Les Réguliers belges ont-ils réellement le domaine de leurs biens. L'usage des superfluités est-il contraire au vœu ou à la vertu de pauvreté, 40. — Comment les religieux à vœux simples peuvent-ils disposer des biens qui leur surviennent après la profession, 296. — Un religieux peut-il céder à son oncle la propriété d'une invention, 449. — Un médecin peut-il accepter d'être logé dans un hôpital volé à des religieux et continuer de donner ses soins aux malades de cet hôpital, 736. — Formalités canoniques requises d'une abbaye pour céder à la commune une portion de terrain destinée à créer un cimetière, 958. — Que penser de celui qui fait monter les enchères sur les biens religieux, 1005. — En cas de dispersion, y a-t-il pour les religieux obligation de s'exiler, 964, 1037. — La défense faite aux clercs diocésains d'entrer dans les restaurants oblige-t-elle les religieux, 1038. — Quel domaine conserve un religieux à vœux simples sur ses biens et ses revenus possédés avant la la profession, 1063; — sur ceux advenus après la profession, 1064, 1200.

III. *Règles pour les offices.* Les religieux à vœux simples qui célèbrent déjà la Dédicace des églises de leur société sont-ils encore obligés de célébrer l'anniversaire de la Dédicace des églises de France sous le rit de 1re classe, 336. — Quand le patron de la cité a un office et une messe spéciale, les religieux qui sont tenus à célébrer cette fête doivent prendre cette messe et cet office propres, 368. — Quel Ordo suivent les religieux qui n'ont pas de calendrier, 623. — Les Réguliers profitent-ils pour l'anticipation du bréviaire des indults accordés au diocèse où ils résident, 814. — Dans une localité où une Congrégation n'a pas de chapelle, peut-on célébrer solennellement dans une autre église la messe du patron, le célébrant étant, ou non, membre de cette Congrégation, 831. — Les religieux doivent célébrer la fête du patron de royaume sans octave, à moins que l'octave soit de droit comme fête universelle de l'Eglise, 879. — En dehors du titulaire de leurs

églises, à quels suffrages sont-ils tenus. Une messe votive accordée à toutes les églises du diocèse est accordée aux églises des Réguliers, 880.

Reliques. — Comment reconnaître leur authenticité, 496. — Le seul fait de posséder une relique insigne d'un saint donne au curé le droit de célébrer sa fête sous le rit double et la messe avec *Gloria* et *Credo*, quand même elle n'aurait que le rit simple au calendrier et n'aurait pas droit *in se* au *Credo*, 507 — La fête des Saintes Reliques, accidentellement empêchée par un office supérieur, doit s'omettre, à moins d'un indult autorisant la translation, 621. — Aucun décret n'exige l'encensement des reliques exposées à l'autel pendant une messe solennelle, 783.

Renaissance. — L'art de la Renaissance a-t-il tué la tradition du moyen âge, 842.

Renan. — Esquisse d'un roman de Renan à l'âge de vingt-six ans, 586.

Réserve (Sainte). — Règles à suivre pour la conserver dans les églises et chapelles non paroissiales, 998. — On doit la renouveler sur place en disant la messe; 1038.

Restitution. — Comment doit restituer une personne qui a commis de nombreux vols, sans se rappeler à qui et combien elle a volé, 157. — Restitution pour omission de bréviaire, 158. — Une couturière qui a l'habitude de conserver des morceaux d'étoffe après la confection des costumes doit-elle restituer, 233. — Que penser d'un fils qui a volé cent soixante francs à son père, 322. — Peut-on absoudre celui qui souvent averti continue à majorer les factures au détriment des clients et au profit de leur intermédiaire, 325. A propos d'une vente où le vendeur a repris son bien, payé et occupé par l'acquéreur pendant un an, 498. — Que penser d'un marchand qui majore la note des maîtres de trois francs qu'il remet au domestique; et d'un meunier qui mêle au grain un dixième de qualité inférieure, 639. — Ne devrait-on pas modifier ce que disent les théologies de l'impuissance morale comme cause excusant *ad tempus* de la restitution. Droits et devoirs des créanciers vis-à-vis des débiteurs, 866. — Deux amis gardent une somme sur un dépôt. Combien celui qui se repent doit restituer en principal et en intérêts, 869. — Un abus de confiance oblige-t-il à restitution, 891. — Que dire à un commerçant qui trompe sur le poids, sous prétexte qu'autrement il ne ferait pas ses frais, 892; — à un vigneron qui vend du vin de seconde cuvée au même prix que le vin naturel, et à un vendeur qui s'en tient au carnet erroné de l'acheteur. 893. — Cas de restitution pour un intendant militaire cause d'une perte d'argent pour l'Etat, 984. — Une personne qui devait une somme à un missionnaire l'a remise à son catéchiste voleur : est-elle tenue de restituer, 1003. — Celui qui en troquant des objets d'orfèvrerie a trompé pour cent francs doit-il restituer, 1012. — Un acheteur ayant payé partiellement au vendeur la somme qui devait revenir entièrement aux créanciers est-il obligé à restitution, 1056.

Retraites fermées. — Leur grande utilité, 419. — Est-il avantageux d'imposer de longues pénitences à ceux qui en suivent les exercices, 357.

Révélation. — Idée complète de la révélation, 215. — Analogies entre le Verbe révélé et le Verbe incarné, 1025.

Révolution française. — Voir *Clergé, Séparation.*

Rhumatisme. — Sa nature, ses espèces, 549.

Ritualisme. — Voir *Angleterre catholique.*

Rogations. — Celui qui n'est pas tenu d'assister à la procession doit réciter les litanies, 239. — La procession faite à l'intérieur de l'église donne droit à la célébration de la messe en violet, 656. — La fête de saint Marc tombant le dimanche, quelles sont les mémoires à faire à la messe de procession si elle est la seule chantée, 718. — Quand doit-on dire en premier lieu la seconde oraison de l'office du jour ou de la sainte Vierge. Quelle est la seconde oraison quand deux messes sont célébrées ce jour dans la même paroisse et non dans la même église, 719. — Dans une chapelle de pensionnat peut-on réciter les litanies des saints à la fin de la messe, à la suite des prières de Léon XIII 1021.

Rosaire. — Un prêtre autorisé à bénir les rosaires peut-il user de ses pouvoirs là où, malgré la fermeture des couvents, il reste des Dominicains plus ou moins dispersés, 364. — Si l'on veut, à titre de membre de la Confrérie, gagner les indulgences, il faut un chapelet bénit au moyen de la formule dominicaine, 429, 624. — Concession deux fois par semaine de la messe votive *Salve radix* aux Dominicains et aux prêtres associés, 623. — Interprétation de cette faveur, 784.

Rosaire vivant. — Nature de cette association. En quoi se distingue-t-elle de l'Apostolat de la prière, 291.

Rote (Tribunal de la). — Voir *Congrégations romaines.*

Rousse (Edmond). — La presse moderne, 189.

Rousseau (J.-J.). — Son centenaire et Mgr Dupanloup, 566.

Rudyard — Voir *Kipling.*

Sabatier (Auguste). — Doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris. Ce fut le plus ardent vulgarisateur des idées de Kant, 76. — Encouragé par plus de trois cents lettres de prêtres, 394.

Sacré-Cœur. — La messe votive du premier vendredi est prohibée dans une octave privilégiée, 64. — Quelles sont les octaves et féries privilégiées qui excluent cette messe, 428. — Concession d'indulgences à gagner dans les églises où l'on fait solennellement les exercices du mois du Sacré-Cœur, 571. — La permission de l'Ordinaire n'est pas nécessaire pour célébrer la messe votive du Sacré-Cœur le premier vendredi du mois, si le jour admet des messes votives, ni pour l'exercice qui suit, s'il s'agit de prières autorisées, 576. — A la fête des Instruments de la Passion on ne peut pas dire la messe votive du Sacré-Cœur, 656 — La dévotion au Sacré-Cœur, 657, 660. — Peut-on célébrer la messe votive pendant l'octave de l'Ascension, avec quelle mémoire, 704. — Une seconde messe du Sacré-Cœur n'est pas défendue dans les semi-doubles : mais elle est soumise aux règles des messes votives privées, 720. — Affiliation à l'Œuvre du Cœur eucharistique établie à Rome, ou à l'Œuvre de Montmartre, 720. — Conditions requises pour gagner les indulgences accordées pour le dernier jour du mois du Sacré-Cœur, 848. — Comment célébrer la solennité externe du Sacré-Cœur, 880. — La série des neuf communions de suite peut-elle être interrompue pour une cause sérieuse, 938. — En dehors du temps pascal on doit supprimer les *Alleluia* à la messe votive. Jours où l'on ne peut pas la dire, 1024.

Sacré-Cœur (Notre-Dame du). — Que penser de ses statues avec l'Enfant Jésus à genoux, 942.

Sacrement. — La validité des sacrements ne dépend pas de la bonne foi du sujet, mais de la capacité du sujet et de l'emploi de la matière et forme déterminées par N.-S. Conférés à ceux qui n'en veulent pas, ils sont invalides, 451.

Sages-Femmes. — Quels sont leurs devoirs. Doit-on réitérer les baptêmes conférés par elles, 1004.

Sainteté. — Odeur de sainteté au sens figuré et au sens physique. Odeur ou parfum des saints à la mort. Dumas en donne des explications naturelles, 385 — Odeur de sainteté pendant la vie ; explications naturelles, 386. — Sainte Thérèse était-elle diabétique avec l'odeur caractéristique qui accompagne cette maladie, 387. — L'art et le culte des saints au moyen âge, 388 ; — au xv^e^ siècle, 389. — Qu'est-ce que les saints voient et connaissent au ciel, 225 — Qu'y font-ils et comment peuvent-ils entendre les prières de tant de personnes à la fois, 226.

Samedi Saint. — Voir *Semaine Sainte.*

Samson. — Voire *Ecriture Sainte.*

Sanglier. — Symbolisme, 887.

Scapulaire. — Concession pour la bénédiction du scapulaire, 493. — L'inscription est-elle nécessaire. Comment doit se faire l'imposition du scapulaire quand il y a beaucoup de monde, 495. — Les réceptions faites par deux prêtres ayant les pouvoirs et se partageant les cérémonies sont nulles, 816. — Comment établir la confrérie du Mont-Carmel et quand faut-il envoyer les noms des personnes reçues, 944. — Comment imposer le scapulaire aux malades. Le curé d'une paroisse où la confrérie est établie a-t-il besoin d'une autorisation de l'évêque pour faire les admissions, 963. — Quand un prêtre bénit des scapulaires, doit-il les tenir tous en main, 985. — Peut-on réunir en un seul les cordons de plusieurs scapulaires et l'envelopper d'étoffe, 986.

Scapulaire bleu. — L'inscription n'est pas nécessaire pour le scapulaire ancien de l'Immaculée-Conception ; mais seulement pour la nouvelle confrérie du même nom, 495.

Scapulaire de Saint-Joseph. — Qu'entend-on par ce scapulaire, 398.

Scapulaire du Sacré-Cœur. — Son origine et sa nature, 256, 493.

Scapulaire rouge. — L'inscription n'est pas obligatoire, 495.

Schell. — L'affaire Schell-Commer, 65. — Indulgence pour Schell dans la « Revue du Clergé français, » 777.

Schismatiques. — Peut-on admettre des enfants schismatiques dans les écoles catholiques, 444.

Science. — Equivoque sur la science, 613.

Sécularisation. — Voir *Religieuses.*

Ségur (Comtesse de). — Esquisse de sa vie, 489.

Semaine Sainte. — I. *Jeudi saint.* Prohibition de l'orgue jusqu'au samedi saint, 351. — Défense de laisser la sainte Réserve la nuit exposée, les lumières éteintes, 160. — Dans les chapelles principales des séminaires, des hôpitaux et des couvents peut-on célébrer une messe avec ministres sacrés et à leur défaut avec le Petit Cérémonial de Benoît XIII, 800.

II. *Vendredi saint.* Origine et sens de l'oraison où l'on prie Dieu de soumettre toutes les nations à l'empereur romain, 512.

III. *Samedi saint.* Quand il n'y a pas de ministres sacrés, c'est au célébrant à chanter l'*Exultet.* Et durant ce chant le porte-croix, à droite du célébrant, tient l'image du crucifix tournée vers le livre, 414. — Le cierge pascal est-il bénit liturgiquement si l'on fait soi-même les grains d'encens avec de la cire et s'ils sont placés avant la cérémonie, 623. — Avec un indult, on peut célébrer plusieurs messes, 704. — Dans un cas spécial on pourrait conserver l'ancienne eau baptismale pour un baptême de ce jour, 896. — L'eau contenue dans des réservoirs à une petite distance des fonts est-elle bénite par l'intention du célébrant, 1022. — L'usage du cierge pascal souche est à supprimer, 1072.

« Semaine sociale » de Marseille. — Préliminaires, 849. — Allocution du cardinal Andrieu, 850. — Sociologie générale. En quoi le catholicisme est une religion sociale, 852. — La croyance dans une destinée supraterrestre est un principe de progrès, 853. — L'idée de justice dans l'économie sociale, 855. — Les lois de justice sociale, 856. — Questions ouvrières. Le chômage, statistique, causes et remèdes, 858. — Crise de l'apprentissage et réforme de l'enseignement professionnel, 859. — Responsabilité des consommateurs, 860. — Hygiène et assistance. Mutualité, 862. — Questions agricoles La lutte contre le déboisement et la création des usines hydro-électriques, 864. — Nouveau projet de loi sur les syndicats agricoles, 865. — Conclusion. Toast de Mgr Guillibert, 866.

Séparation de l'Eglise et de l'Etat. — Première suppression du budget des cultes, 769. — Première loi de séparation, 770. — Restitution des églises, 771. — Nombre approximatif des prêtres assermentés, 773. — Principes de justice et de charité qui doivent présider à la perception et à la répartition du Denier du Culte, 1130. — Que penser des sanctions prises contre les paroisses qui ne donnent rien ou presque rien pour le Denier du Culte, 230, 1152. — La Séparation en Algérie, 185.

Sept-Douleurs de la Sainte Vierge. — Origine du culte rendu en France à la Sainte Vierge sous ce titre, 351. — En cas d'empêchement, translation de cette fête, 367. — On n'en fait pas mémoire à l'office de N.-D. de la Merci, 526.

Sept-Fondateurs. — Quand on a l'office propre de ces saints, il faut le réciter à la place de l'ancien concédé quand ils n'étaient que bienheureux, 428. — Dans le calendrier diocésain, saint Canut est fixé au 12 février, jour quasi-natal des Sept Fondateurs : à quelle date faut-il renvoyer saint Canut, 558. — Règles à suivre pour cette translation, 622, 720.

Sépulcre (Ordre du Saint-). — Il est spécialement affecté au soutien des missions de Palestine, 327.

Sépulture. — Doit-on donner la sépulture chrétienne à un mendiant inconnu, 223. — Quand la sépulture a lieu dans une autre paroisse que celle du décès, comment se font les cérémonies et le partage des honoraires, 496. — Peut-on accorder des obsèques religieuses à un Compagnon du Devoir, 871. — Pratiques différentes du deuil porté chez les divers peuples, 961. — Règles à suivre quand la sépulture a lieu dans une autre paroisse, 1038.

Serment. — Que penser du serment prêté actuellement en France devant les tribunaux civils, 870.

Serpent. — Symbolisme, 887.

Services funèbres. — Avantages d'un service avec nocturne sur une messe basse ou sur une messe chantée, 425. — Peut-on annoncer un service dans une église catholique pour un défunt ritualiste, 426. — Quand le service a lieu le 9^e^ jour au lieu du septième, comment doit-on dire à l'oraison : *septimum* ou *nonum*, 365. — La messe chantée en dehors des jours privilégiés comporte trois oraisons ; mais si elle a été empêchée à l'incidence et renvoyée au premier jour libre, elle est privilégiée, 574. — On ne doit pas chanter toujours le premier nocturne ni tronquer les Laudes en supprimant quelques psaumes. Si la famille accepte ces offices diminués, le célébrant n'est pas tenu à restitution, mais il doit renoncer à ces abus, 911. — On ne doit pas accepter un annuel de services à jour fixe sans prévenir la famille que les règles liturgiques les prohibent à certains jours, 1022.

Signature Apostolique. — Voir *Congrégations romaines.*

Simancas. — Village à onze kilomètres de Valladolid.

célèbre par son dépôt d'archives qui est un des plus considérables de l'Europe, 954.

Singe. — Le singe ancêtre de l'homme ? 485.

Société. — Mot susceptible de quatre sens, 377.

Sorel (Albert). — Académicien mort chrétiennement le 29 juin 1906. Sa conversion, 190.

« **Souvenez-vous.** » — Formule authentique française de cette prière, 986.

Spasme de la Vierge. — Origine de la fête de la Compassion, 351.

Spiritisme. — Origine du spiritisme moderne, 346. — Moralité de ces séances, 347. — Aucune décision doctrinale de principe émanée de Rome n'a encore réprouvé comme illicite toute pratique du spiritisme en général, 727. — Aucune loi de droit commun ne l'a encore interdit et l'on ne peut trouver dans la morale un principe qui permette de prohiber *per se* la simple rotation des tables, 728. — Deux principes pour former la conscience à ce sujet, 729. — En soi la rotation des tables doit être réputée naturelle, 731. — En pratique cependant on doit souvent l'interdire, 732.

Statue. — Pour le couronnement d'une statue, Rome envoie la formule avec les pouvoirs, 480. — Origine de cette cérémonie, 559.

Subjectivisme. — Celui qui soutient que notre connaissance sensible n'est pas une représentation du monde extérieur est-il subjectiviste, 465.

Succession. — Peut-on faire un billet fictif pour éviter les frais de succession, 471.

Suffrages. — Ceux qui ont saint Michel comme titulaire n'en font pas mémoire quand ils disent l'office votif des Saints Anges, 429. — Ceux qui n'ont pas d'église propre au moins solennellement bénite doivent faire le suffrage du patron de lieu, et non celui du titulaire de l'église paroissiale sur le territoire de laquelle ils habitent, 431. — On est dispensé de faire le suffrage d'un saint titulaire qui a déjà son suffrage au Commun, 624. — Quelles antienne et oraison choisir pour la Sainte Vierge ou des saints qui ont plusieurs fêtes dans l'année, 1072.

Superstition. — La pratique d'avaler des images pour recouvrer la santé est licite en elle-même. C'est au clergé à écarter ce qui pourrait sentir la vaine observance, 574.

Supplique. — Quand on adresse une demande au Pape, que signifie la formule finale : *Et Deus*, 539.

Surnaturel. — Sa différence avec le préternaturel, 838. — L'homme n'est pas libre d'accepter ou de rejeter l'ordre surnaturel, dans lequel il est constitué par le décret de la Rédemption, 364.

Surplis. — Le surplis sans manche n'est pas admis pour l'administration des sacrements, 336. — La bénédiction du surplis n'est pas obligatoire, mais elle est de haute convenance, 991.

Symbolisme. — Signification symbolique des fleurs, 619 ; — des animaux, de l'abeille, de l'agneau, 881, — de l'aigle et de l'âne, 882,— de l'autruche et du bœuf, 883, — des autres animaux, 884 ;— des pierres ordinaires, 887,— des pierres précieuses et des métaux, 888 ;— de l'eau, 889.

Syndicats agricoles. — Un nouveau projet de loi, 865.

Tabernacle. — Défense de placer une statue sur le tabernacle et surtout d'y allumer des cierges pendant une exposition du Saint-Sacrement, 464. — A l'intérieur il doit être doré ou tapissé de soie, 912.

Tables tournantes. — Voir *Spiritisme.*

Tait. — Evêque de Londres très sceptique, 1079 ; ses dernières années, 1186.

Templiers (Ordre des). — Le professeur Fincke condamne la papauté qui a supprimé cet Ordre, 1053.

Testament. — Que penser des testaments informes regardant les causes pies ou profanes, 343.

Théologie dogmatique. — Y a-t-il des observations à faire sur les « Leçons de théologie » de M. Labauche, 359. — Réponse de l'auteur, 454.

Thérèse (Sainte). — Explique-t-on par un état diabétique son odeur de sainteté, 387.

Tiers Ordre. — Un prêtre peut-il se donner à lui-même l'absolution générale, 205. — Une supérieure locale de communauté du Tiers Ordre a le droit de choisir le missel franciscain et l'aumônier doit s'y conformer pour la messe, 304. — Une ex-religieuse jadis tertiaire doit-elle faire de nouveau profession dans le Tiers Ordre, 980, 1065.

Titulaire. — Il peut y avoir dans toute localité un patron de lieu différent du titulaire, 368. — A la fête du titulaire de la cathédrale, fait-on mémoire du dimanche, 63. — Cette fête se célèbre avec octave dans tout le diocèse, 64. — On peut choisir un saint de l'Ancien Testament, 831. — Il faut pour que ce choix soit licite un indult apostolique. Pourquoi, 990.

Toulouse (Le Saint de). — Naissance du P. Marie-Antoine ; le sous-diacre professeur, 1121. — Vicaire à Saint-Gaudens, 1122. — La vocation, épreuves, noviciat, 1123. — Le couvent de Toulouse, 1124. — Le Père à Lourdes ; la procession de Millau, 1125. — Son entrevue avec Alphonse Karr, 1126. — Le Démosthène du peuple ; lettres à Jaurès, 1127. — Décrets d'expulsion, dernières prédications, 1128. — Le Père expulsé de son couvent, 1129. — Ses derniers moments. « Le saint est mort, » 1130. — Une lettre de Mgr Schœpfer, p. 297 des couvertures jaunes

Toussaint. — Celui qui n'est pas obligé d'assister à la procession est tenu de réciter l'Office des morts, 239.

Tractariens. — Voir *Angleterre catholique.*

« **Trait d'Union.** » — Œuvre du Prêt des livres, 423.

Translation. — Les fêtes de la Maternité et de la Pureté de Marie ayant été transférées à deux jours consécutifs, on donne les vêpres entières à l'office du jour, sans mémoire du suivant, 367. — Les Saintes Reliques l'emportent sur la fête des Sept-Douleurs qui sera transférée au 24 novembre, 367. — Il faut un indult pour transférer les fêtes mobiles fixées à un dimanche ou à une férie, quand elles sont concédées uniquement pour quelques diocèses, 428. — Quand Rome concède un office nouveau pour un jour déjà occupé, il y a lieu d'en déplacer un et de lui assigner un siège nouveau. Règles pour la translation de la fête de la Commémoraison des S. Pontifes attachée au premier dimanche libre après le jour octaval des SS. Pierre et Paul, 429.— S. François de Sales et S. Cyrille, tous deux docteurs, sont à transférer. Faut-il suivre le calendrier universel ou celui du diocèse, 464. — Sauf indult, il n'est jamais permis d'anticiper une fête perpétuellement empêchée. Il faut lui assigner le premier jour perpétuellement libre après son incidence, 479. — Quelles sont les fêtes attachées au dimanche qu'il faut omettre quand elles sont empêchées par une fête supérieure occurrente, 507. — A qui donner la préférence en cas de concurrence de N.-D. Auxiliatrice et N.-D. de Grâces, 526. — Règles à suivre pour la translation de plusieurs saints empêchés par les offices de N.-D. de Lourdes et des Sept Fondateurs, 558. — S. Joachim empêché est renvoyé au premier jour libre, sans avoir besoin d'un indult comme pour la fête des Reliques, 621. — Les translations de fêtes pour les prêtres formant une Société relèvent du supérieur de l'Ordre, 718.

Trentain grégorien. — Voir *Messe grégorienne*.

Tribunal ecclésiastique. — Diverses sortes de procédure. L'Ordinaire doit-il faire connaître à l'accusé les noms de ses dénonciateurs, 764.

Tribunal (Sentence d'un). — Une sentence injuste oblige-t-elle en conscience. Cas spécial, 172.

Turmel (Abbé). — Quel a été son rôle dans la publication des ouvrages impies contre la Sainte Trinité et la Sainte Vierge, signés Herzog et Dupin, 585. — L'affaire Turmel, 1047. — Les trois principes de sa théologie, 1049. — L'éternité de l'enfer et la primauté du pape, 1051.

Typhoïde. — Le mode de contagion de cette fièvre n'est pas ordinairement l'eau, mais le contact, 667.

Tyrrell. — Exposé de ses idées, 76.

Union Catholique. — Œuvre du personnel des chemins de fer, 418.

Union de prières. — En faveur des agonisants, 420.

Université civile. — L'Encyclique *Pascendi* a-t-elle interdit aux prêtres la fréquentation de ces Universités, 844.

Vendredi (Premier) du mois. — Voir *Sacré-Cœur*.

Vendredi Saint. — Voir *Semaine sainte*.

Vénérables serviteurs de Dieu. — Quelles sont les manifestations permises en leur honneur, 505, 783.

Vente. — Attitude à l'égard d'un acheteur qui a fait l'acquisition d'un terrain payé avec de l'argent volé, 283

Vêpres. — A rit égal, on ne partage pas les vêpres de deux fêtes de la Sainte Vierge qui se suivent, 367. — Si le Saint-Sacrement n'est pas exposé on peut, à *Magnificat*, encenser l'autel ou l'image des saints dont on fait la fête, 368. — Défense de porter l'étole, excepté aux vêpres précédées de l'exposition, ou aux vêpres des morts, 415. — Porter l'étole pendant les vêpres en vue du salut seulement qui doit suivre, est-il contraire aux décrets, 286, 560. — Le dimanche a toujours les 2es vêpres entièrement quand il concourt avec un semi-double suivant; aux 1es vêpres, il partage avec le semi-double précédent, 429. — On prend la chape à vêpres quand il y a encens, exposition et même s'il y a d'autres clercs en chape, fût-ce un simple dimanche, 479. — Les secondes vêpres du jour octaval de la Fête-Dieu doivent se réciter intégralement, sans aucune mémoire du Sacré-Cœur, ni d'aucune fête simplifiée, 576. — Patronage de la Sainte Vierge, double majeur, en concurrence avec saint Joseph, 621. — Règles pour la mémoire quand deux Docteurs sont en concurrence, 718. — La chape n'est pas nécessaire pour donner le salut avec le ciboire : il est préférable de la quitter pour prendre l'étole blanche seulement, 991.

Vérité. — Qu'est-ce que la vérité, 468.

Viatique. — Un surplis sans manches est prohibé, 336. — On doit employer la cire dans la lanterne portée, 510. — Habituellement, il n'est pas permis de confesser le malade en présence du saint Viatique, 143.

Vicaire. — Il peut faire les bénédictions purement sacerdotales, *privatim*, sans autorisation du curé, 88. — A quel honoraire ont droit les vicaires appliquant la grand'messe du dimanche aux âmes du purgatoire, 540. — Droits de l'évêque pour le logement des vicaires, 979. — Le vicaire est-il exempt de péché s'il se prête docilement aux violations des règles liturgiques imposées par son curé, 991, 992.

Vicaire général. — Un chanoine titulaire peut-il être vicaire général. Doit-il être incorporé au diocèse, 868, 1036.

Vie commune du clergé. — Voir *Clergé*.

Vierge (Sainte). — Pourquoi a-t-on fixé au 2 juillet la Visitation, 463. — Texte officiel du *Sub tuum*, 144, 432. — Que penser de l'impeccabilité de la Sainte Vierge, 400. — Texte du Souvenez-vous, 655. — Traduction française authentique, 936. — Le vœu de la sainte Vierge pour les enfants malades, 815

Vincent (Saint). — Pourquoi est-il le patron des vignerons, 688.

Virginité. — Sens de ce mot, 1088.

Vœu. — Les parents peuvent-ils irriter directement les vœux de leurs enfants impubères ou pubères, 983.

Vol. — Que penser de celui qui ayant surpris le secret d'une confession fait condamner un voleur, 448.

Voltaire. — La célébration de son centenaire projetée par les Loges est empêchée par les efforts de Mgr Dupanloup et la publication de dix lettres, 566. — Détails inédits sur la triste mort de Voltaire, 1153.

York (Duc d'). — Négociations diplomatiques qui ont précédé son second mariage avec Marie de Modène, 487.

VARIÉTÉS

Souvenirs d'un Vieux Moraliste

DEUXIÈME PARTIE

Polémique Moderniste (Suite)

XLIII. — *Autonomie de la pensée*, 2e objection, 2. — Définition, 3. — Objets qui alimentent la pensée, 4. — Différence entre l'intelligible et l'incompréhensible, 8.

XLIV. — *Critique et philosophie*, 3e objection. La critique indépendante, 49. — Qu'est-ce que la critique, 51. — Objectivité de l'idée, 52. — Critique historique, 53. — La critique biblique, 55.

XLV. — Trop de *philosophies* et pas de philosophie, 4e objection, 97. — La philosophie de l'action, 98. — Pourquoi la vérité, si elle est objective, ne luit-elle pas à tous les yeux, 101. — La vérité est-elle inexistante, 104,

XLVI. — *Philosophie de l'action*, 5e objection, 161. — L'encyclique *Pascendi* arrive-t-elle trop tard ou trop tôt, 161. — Théorie moderne de la philosophie, 163. — Cette philosophie de l'action n'est pas une invention de tout point inédite, 165. — N'y a-t-il de réel que ce qui est physique, 167. — Faut-il enlever à la raison son sceptre parce qu'elle en a abusé, 170. — Est-ce que l'action est l'idéal de la vie humaine, 171.

XLVII. — *Absence de philosophie dans les dogmes*, 6e objection, 209 — L'enseignement scolastique du réalisme tempéré est le type doctrinal, 210. — Y a-t-il un Syllabus scolastique pour guider la pensée dans la scolastique, 211. — Rôle de la philosophie dans les formules du dogme, 213. — Ce rôle est-il nécessaire, 214. — Le sens technique des mots est-il expressément consacré dans la formule dogmatique, 218.

XLVIII. — *Evolution historique de l'Eglise*. Roman

et réalité, 369. Septième objection. Evolution du christianisme, 370. — Différentes théories de l'évolution, 373. — Evolution autonome et hétéronome, 374. — Evolutions matérielles dans l'Eglise sans évolution formelle, 380.

XLIX. — *La Pensée libre* et le magistère de l'Eglise, 8e objection, 433. — Qu'est-ce qu'une pensée libre, 435.— Trois mots qui prêtent à l'équivoque : la science, 436. — Les supérieurs dont l'autorité est doctrinale ou simplement disciplinaire, 437. — La pensée et l'autorité, 438.— La pensée devant l'autorité enseignante, 441.

L. — *Neuvième objection*. Séparation de la science et de la foi, 609. — Erreur sur la nature de la foi, 610. — Equivoque sur la science, 613.

LI. — *Dixième objection*. Séparation de l'Eglise et de l'Etat, 705. — L'Eglise et les contingences politiques, 706. — La morale publique, 708. — La liberté, 710. — L'Eglise et la démocratie, 711.

LII. — Les dessous du Modernisme. *L'immanence panthéistique*, 897. — Critique de cette doctrine, 906.

LIII. – Polémique moderniste (Fin). L'Avenir de l'Eglise, 1089. — Bibliographie moderniste, 1098.

« L'AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES [1]

TABLE ALPHABÉTIQUE

Acker (Paul). — *Œuvres sociales des femmes*, 823.
« Action populaire. » — *Almanach pour 1909, 147.*
Ageorges (J.) — *Le deuil du clocher*, 748.
Agréda (V. Marie d'). — *La cité mystique*, 637.
Aigon (Abbé). — *La Famille, 51; — La Croix de Jésus, 51.*
Alanic (Math.). — *La gloire de Fontenelle, Monette, 55.*
Alexis et Théophile (PP.). — *Abrégé du Catéchisme du saint Concile de Trente*, 725.
Alibert. — *Méthode pédagogique spécialement appliquée à la philosophie*, 93.
Allier (Raoul). — *Le Protestantisme au Japon (1859-1907)*, 1184.
Allo (B.). — *Foi et systèmes*, 456.
Alphonse (Saint). — *Theologia moralis*, 235.
Angelby (Dr). — *Le Bréviaire de Châtel-Guyon, 107.*
Anger (D.). — *Les dépendances de l'Abbaye de St-Germain-des-Prés*, 830.
Annibale (Cardinal d'). — *Summula Theologiæ moralis*, 408.
Antoine (Ch.). — *Cours d'économie sociale*, 554.
Appuin (Ch.). — *Œuvres* de Spinoza, 501.
Archelet (Abbé). — *A Lourdes, Les apparitions de 1858*, 192.
Arnaud (Raoul). — *L'Egérie de Louis-Philippe, Adélaïde d'Orléans*, 824.
Arthez (Danielle d'). — *Le flot qui monte, 218.*
Aulard. — *Taine historien de la Révolution française*, 411; — *Histoire politique de la Révolution française*, 770.
Augier (Ernest). — *Du tac au tac : Réponses aux objections modernes*, 750.
Aulnoye (Pierre d'). — *Le lieutenant de Treinazau*, 748.
Auvray (A.). — *Souvenirs de l'Institut de Ploërmel*, 593.
Aveline (Guy d'). — *Attila, 202.*
Backes (Abbé A.). — *Notre-Dame de Lourdes, 50.*
Baker (Dom). — *Hommages à Jésus-Christ*, 701.
Barbier (Paul). — *La guerre aux dogmes et à la morale*, 236.
Bareille (G.). — *Le Catéchisme romain*, tome III : *La Grâce et les Sacrements*, 1067.
Bargilliat. — *De Institutione clericorum*, 1183.
Barrau (Hortense). — *Poésies juvéniles, 295.*
Battandier. — *Guide canonique pour les Constitutions des Instituts à vœux simples, 215.*
Baudrillard (André). — *Saint Séverin*, 593.
Baudry (Mme J.). — *Devant l'obstacle, 27.*
Baulez (R. P.). — *Cœur et Ame, 39.*
Baume (Georges). — *Les trois apôtres*, 967; — *Mademoiselle Cécile, 291.*
Bauriez (L. de). — *Quelques pages sur le mouvement catholique chez les femmes en Angleterre*, 824.
Bayet (C.). — *Giotto*, 328.
Bayle (Abbé). — *Le symbolisme du droit romain*, 333.
Bazin (René). — *La Sarcelle bleue, 291.*
Beaufreton (Paul). — *L'enseignement ménager*, 554.
Beaugrand (A.). — *Sainte Lucie à Catane*, 593.
Beaulieu (Ernest de). — *Le saint de Toulouse : Vie du Père Marie-Antoine*, 1121.
Bels (H.). — *Essais poétiques*, t. V, *15*; —*Figures de pères et mères chrétiens, 234.*
Bénédictines (Les). — *Traduction et Commentaire des « O » de l'Avent et de l'office de Noël, 294.*
Bergson (M.). — *L'Evolution créatrice*, 956.
Berlioux (Abbé). — *Mois de saint Joseph, 62.*
Bernadette, pièce religieuse, *215.*
Besse (Dom). — *Mélanges et documents à l'occasion du 2e centenaire de la mort de Mabillon*, 830; — *La crise des cérémonies religieuses et de la musique sacrée*, 333.
Bessonies (Abbé de). — *Mois de saint Joseph, 62.*
Billard (Dr Max). — *Les maris de Marie-Louise*, 877.
Biron (Dom). — *Saint Pierre Damien*, 593.
Blache (P.). — *La natation, 147.*
Boigne (Comtesse de). — *Mémoires*, 824.
Boissarie (Dr). — *L'Œuvre de Lourdes, 222.*
Bolo (Mgr H.). — *La vie en deuil*, 405; — *Ce que sera le prêtre au XXe siècle*, 601.
Bonald. — *Considérations sur la Révolution française*, 93.
Bonnard (L.). — *La Gaule thermale*, 412.
Bonnefons (André). — *La chute de la République de Venise, 1789-1797*, 877.
Bonnet (Jos.). — *Eclaircissement de l'Apocalypse, 178.*

[1] L'abondance des matières nous ayant plusieurs fois obligé d'insérer des comptes rendus sur les couvertures jaunes, ces pages sont indiquées par des chiffres *en italique*.

Bordeaux (Henry). — *Promenades en Savoie*, 748.
Bos (Camille). — *Pessimisme, féminisme, moralisme*, 970.
Bosq (Paul). — *Souvenirs de l'Assemblée nationale, 1871-1875*, 1068.
Bossuet. — *Doctrine spirituelle, 79* ; — *L'Eucharistie, 107.*
Botanique médicale au presbytère, 96.
Boucard (L.). — *Le dogme catholique devant la Raison et la science*, 333.
Boudinhon (Abbé). — *Le mariage et les fiançailles*, 327.
Bouër (Comtesse de la). — *Souvenirs*, 825.
Boulenger (F.). — S. Grégoire de Nazianze : *Discours funèbres*, 503.
Bourg (Dom du). — *Huysmans intime*, 750.
Bourgeois (P.). — *La Vierge Marie*, 503.
Bourget (Paul). — *Recommencements*, 413.
Boutard (Ch.). — *Lamennais*, 601.
Brahm (Ed.). — *De formula S. N. de D.*, 383 ; — *De reticentia voluntaria peccatorum*, 1120.
Brassac. — Manuel biblique : *Nouveau Testament, 258*, 1117.
Bréhier (Em.). — *Les idées philosophiques et religieuses de Philon d'Alexandrie*, 989.
Brémond (H.). — *Maurice Barrès : Vingt-cinq années de vie littéraire*, 458 ; — *La Provence mystique au XVII^e siècle*, 458.
Bretonneau (Abbé). — *L'âme de Lourdes*, 234.
Breviarium Romanum, édit. Pustet in-48, *258.*
Brieuvres (Mme Marguerite de). — *La tapisserie, 148 ; — La broderie, 91.*
Broglie (E. de). — *Tourville (1642-1701)*, 828.
Broquelet (A.) et L. Brégeaut. — *Manuel complet de l'imprimeur lithographe, 267.*
Broussolle. — Etudes sur la sainte Vierge : *De la Conception Immaculée à l'Annonciation angélique*, 333 ; — *De la Visitation à la Passion*, 593. — *La Religion et les religions*, 1070.
Brucker (P.). — *L'Eglise et la critique biblique*, 701.
Brun (Ch.). — *Les littératures provinciales*, 412.
Brunetière. — *Questions actuelles*, 952 ; — *Discours de combat*, 952.
Brusc (Abbé A.). — *Mois de saint Joseph des campagnes, 39.*
Brutails (J.). — *Précis d'archéologie du moyen âge*, 974.
Buisson (F.). — *La religion, la morale et la science*, 898.
Burnichon (P.). — *Un Jésuite : Amédée de Damas (1821-1903)*, 556.
Burtey (Abbé). — *Manuel pratique pour les enfants des catéchismes*, 238.
Buxy (B. de). — *Noces de neige, 266.*
Calvet (J.). — *Les livres au jour le jour*, 987.
Calvocoressi. — Les maitres de la musique : *Moussorgsky*, 821.
Cantiques de St-Sulpice avec airs notés, *34.*
Caron (M.). — Bossuet : *Méditations sur l'Eucharistie, 106 ; — Un quart d'heure aux pieds de Jésus, 106.*
Catalogue de livres choisis pour une famille chrétienne, 227.
Cathrein. — *Philosophia moralis*, 406.
Cavallera (F.). — *Saint Athanase*, 456.
Chambellan (P.). — *Œuvres oratoires*, t. II, 1182.
Chambon (M.). — *Dictionnaire du savoir-vivre, 178.*
Chant (Le) de la Sainte Eglise, 154.
Chardonchamp (Guy). — *L'Inventaire, 2.*
Charmes (F.) et A. Leroy-Baulieu. — *Les questions actuelles de politique étrangère en Europe*, 96.
Charon (Cyrille). — *Compte rendu des fêtes du XV^e centenaire de saint Jean Chrysostome à Rome en 1908*, 833.
Chemin de la Croix de l'Agneau de Dieu, 55 ; — Recueil de Chemins de Croix, 50.
Chérancé (P. de). — *Nos martyrs*, 831.
Choupin (P. L.). — *Les fiançailles et le mariage, 234.*
Claraz (Abbé J.). — *Conférences sur la thèse de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat*, 330.
Claudio (P.). — *Etienne Dolet, — Le procès du chevalier de la Barre, — La Saint-Barthélemy, 111.*
Cochin (Henry). — *Tableaux flamands*, 749.
Coignet (C.). — *L'évolution du protestantisme français au XIX^e siècle*, 457.
Coissac (G.). — *Manuel pratique du conférencier projectionniste*, 1019.
Collectio diversorum Rituum ex Pontificali Romano, 250.
Commer (Mgr). — *Hermann Schell*, 1021.
Constans (Mgr). — *Procurons à l'Eglise des prêtres et des bons prêtres*, 701.
Constant (Paul). — *De l'établissement du christianisme dans le monde, 166.*
Couderc de Foulongue (Capitaine G.). — *La pierre de touche*, 405.
Coudurier (L.). — *Une ville sous le régime collectiviste, 15.*
Coulomb (Jeanne de). — *Fumée et gloire, 80 ; — Les ensoleillés, 266.*
Coulon (R.). — *B. Joannis Dominici Lucula noctis*, 598.
Couret (Comte A.). — *Les légendes du Saint-Sépulcre, 27.*
Courteault (Paul). — *Blaise de Monluc historien*, 1183.
Cristiani (L.). — *Luther et le Luthéranisme*, 826.
Cros (P.). — *Enfants, à la sainte Table*, 382.
Crosnier (M.). — *Les convertis d'hier*, 974.
Crouzil (L.). — *Traité de la police du culte sous le régime de la Séparation, 215.*
Crozat (Abbé Joseph). — *La clé de David pour ouvrir le sens des Ecritures*, 654.
Damen (P.). — *Eglise ou Bible, 39.*
Danse (La) au point de vue moral et médical, 146.
Daudet (Ernest). — *Joseph de Maistre et Blacas : leur correspondance*, 598.
Davaugour (Simon). — *Sous le ciel gris*, 412.
Daverne (André). — *Le prix du sang*, 750.
Debout (Jacques). — *Le Mystère de la miséricorde, 15.*
Decamps (Jos.). — *Pauvre Trieuse, 228.*
Deherme (G.). — *L'Afrique occidentale française*, 591.
Delafosse (J.). — *La France au dehors*, 968.
Delassus (Aug.). — *La solution franciscaine de la question sociale, 90.*
Delbousquet. — *Miguette de Cante-Cigale*, 967.
Delly (M.). — *L'Exilée, 267.*
Delmont (Mgr). — *L'Eglise connue et l'Eglise vengée*, 408.
Delplace (P.). — *L'Etat hors de l'Ecole*, 330.
Dementhon (Ch.). — *Nouveau Memento de vie sacerdotale*, 95.
Denzinger. — *Enchiridion*, 965.
Denys le Chartreux. — *Opera omnia*, t. XVII et XVIII, 1182.
Désers (Chan.). — *Instruction et éducation au catéchisme*, 383.

Desgranges (Abbé). — *L'existence de Dieu, 111.*
Dessiaux (E.). — *Aux jeunes du XX^e siècle,* 192.
Destrée (Dom). — *Au milieu du chemin de notre vie,* 967.
Desurmont (P.). — *Le Credo et la Providence,* — *La vie vraiment chrétienne,* 383 ; — *Le monde et l'Evangile,* 1067.
Desvosges (Mlle J.). — *Lumière et joie d'Orient,* 990.
Deville (Abbé). — *Les opérations de Bourse devant la conscience, 34.*
Dimier (L.). — *Les préjugés ennemis de l'Histoire de France,* 967.
Douais (Mgr). — *La liberté intellectuelle après l'Encyclique* Pascendi, *90 ;* — *La critique historique et l'Encyclique, 134;* — *Rôle social et politique du clergé, 134.*
Doyen (Un ancien). — *Petit cours de catéchisme en cent pages,* 724.
Dreux (A.). — *Dernières années de l'ambassade en Allemagne de M. de Gontaut-Biron (1874-1877),* 461.
Druzbicki (P.). — *Le Cœur de Jésus, idéal des cœurs,* 329.
Dubé (Mlle Vincent). — *Claude Rollet,* 141.
Duchesne (Mgr). — *Histoire ancienne de l'Eglise,* 315.
Dugard (M.). — *La culture morale,* 554.
Duguet (Roger). — *La Folie Mauroy,* 748.
Du Guet. — *Conduite d'une dame chrétienne pour vivre saintement dans le monde,* 954.
Dumas (P.). — *Imitation de J.-C., introduction à la vie intime avec Dieu, 222.*
Dunand (Chanoine). — *La « Vie de Jeanne d'Arc » de M. Anatole France et les documents, 267.*
Duplessy (Abbé). — *Les frères de Matutinaud, 55.* — *Tracts de* La Réponse, *202.*
Durand (P.). — *L'Enfance de Jésus-Christ,* 458.
Durand de Nancy. — *Le Droit usuel ou l'Avocat de soi-même, 27.*
Edouard (P.). — *Béatitudes et vertus morales,* 651.
Ellerbach. — *Manuel théorique et pratique d'Hydrothérapie rationnelle,* 238.
Emonet (B.) — *Les Devoirs du jeune homme,* 1069.
Enlart (C.). — *Manuel d'Archéologie française,* 142.
Escola (Marguerite d'). — *Les Sources claires,* 748.
Faber (P.). — *Œuvres posthumes,* 238 ; — *Tout pour Jésus, 250.*
Fabre (Joseph). — *La Pensée moderne,* 384.
Félix (P.). — *La Royauté de Jésus-Christ,* 973.
Férenzy (O. de). — *L'Education sociale de nos enfants, 27.*
Ferrero (G.). — *Grandeur et décadence de Rome,* 969.
Fesch (Paul). — *Constantinople aux derniers jours d'Abdul-Hamid,* 556 ; — *L'Année sociale et économique en France et à l'Etranger, 1907,* 1019.
Fèvre (Mgr). — *L'Allemagne, 95 ;* — *Le Pontificat de Léon XIII,* 504.
Finot (Chanoine). — *Catéchistes et catéchismes,* 722.
Finke (Abbé). — *La Papauté et la chute des Templiers,* 1052.
Flavigny (Comtesse de). — *Sainte Brigitte de Suède,* 409.
Fonsegrive (G.) — *Regards en arrière (les préfaces de* La Quinzaine), 595 ; — *F. Brunetière,* 456.
Fouillée (Alfred). — *Morale des idées-forces,* 876.
Fournier (M. Fr.). — *Méditations sur les Evangiles du dimanche,* 405.
France (Anatole). — *Vie de Jeanne d'Arc,* 314.
François de Sales (S.). — *Introduction à la vie dévote.* 778 ; — *Œuvres,* t. XV, 1182.
Franon (E.). — *Pour l'Idée chrétienne,* 599.
Frémont (Abbé). — *Les Principes,* 458.
Frène (Roger). — *Sèves originaires,* 749.
Fulconis (Dom). — *L'âme sainte embrasée d'un ardent amour pour Jésus et Marie, 106.*
Furgeot (H.). — *Le marquis de Saint-Hurugue, « généralissime des sans-culottes, » 1738-1801,* 874.
Gaboreau (Abbés J. et P.). — *Pour le Peuple. Conférences dialoguées,* 1070.
Gaillard de Champris (H.). — *Sur quelques idéalistes,* 988.
Galland (G.). — *La Grève des Animaux, 291.*
Gardeil (P. A.). — *La Notion du lieu théologique,* 1120.
Garénaux (P.). — *La Dévotion au Cœur eucharistique de Jésus,* 653 ; — *La Vocation à l'état religieux,* 1017.
Garriguet (L.). — *Régime de la Propriété,* 404.
Gaschy (P.). — *Manuel de prières et de chants, 227.*
Gaston (J.). — *Une Paroisse parisienne avant la Révolution,* 830.
Gaucher (Paul). — *Le signe infaillible de l'état de grâce,* 138.
Gaveau (A.). — *A l'Ecole du Vrai, du Beau, du Divin,* 333.
Gayet (Albert) — *La civilisation Pharaonique,* 413.
Gebhart (Em.). — *Sandro Botticelli,* 328.
Gellé (F.). — *Programme pour le temps présent,* 456.
Gennari (Cardinal). — *Le Décret* Ne temere *sur les fiançailles et le mariage,* 990.
Genoud (P.). — *Le But de la Vie,* 330.
Genouillac (H. de). — *L'Eglise chrétienne au temps de saint Ignace d'Antioche,* 653.
Gibergues (Abbé de). — *La Chasteté,* 405 ; — *La Doctrine de l'Amour,* 875.
Gillet (Abbé L.). — *Le Petit Office de la Sainte Vierge traduit et commenté, 79.*
Girodon (P.) — *La Foi,* 458.
Gonnelieu (P. de). — *De la Présence de Dieu, 107.*
Gontier (P.). — *Le Dogme de la Sainte Trinité,* 1120.
Goyau (G.) — *Ketteler,* 501 ; — *Sainte Mélanie,* 503.
Grandmaison (G. de). — *L'Espagne et Napoléon (1804-1809),* 598.
Grasset (Dr). — *L'Occultisme hier et aujourd'hui,* 408.
Gratry (P.). — *Pages choisies,* 95 ; — *Logique,* 599 ; — *Jésus-Christ, Réponse à Renan, 210.*
Grenet (P.). — *La Somme du Prédicateur sur le salut éternel,* 1066.
Grimal (J.). — *Le Sacerdoce et le Sacrifice de Notre-Seigneur Jésus-Christ,* 973.
Gruber (P.). — *Der Positivismus vom Tode August Comtes bis auf unsere Tage,* 665.
Guéneau (P.). — *Serta Flosculorum, 15.*
Guéret (Abbé). — *Petite Histoire sainte illustrée,* 238.
Guérin (Abbé L.). — *Le Guide du catéchiste volontaire,* 1067.
Guibert (J.). — *Les croyances religieuses et les sciences de la nature,* 599.
Guthlin (Abbé). — *La crise de l'Eglise,* 755.
Guyau. — *L'irréligion de l'avenir,* 903.
Haberl (Dr Fr. X.). — *Kirchenmusikalisches Jahrbuch, 15.*
Hamon (A.). — *Vie de la B. Marguerite Marie, 226.*
Haon (L.). — *Pages eucharistiques,* 1182.
Harmel (M.). — *Manuel d'une corporation chrétienne,* 805.
Hauterive (Em. d'). — *La police secrète du premier Empire,* 602.
Hauvette (H.). — *Ghirlandaio,* 976.
Hedley (Mgr). — *La Sainte Eucharistie,* 599.

Henry (René). — *Des monts de Bohême au Golfe Persique*, 591.
Hesseling. — *Essai sur la civilisation byzantine*, 975.
Hetzenauer (P. Michel). — *Theologia Biblica*, 965.
Heures (Les) littéraires illustrées, *292*.
Hilarin de Lucerne (P.). — *Histoire des études dans l'Ordre de Saint-François*, 972.
Hoffding (Harald). — *Philosophes contemporains*, 236.
Huault (Rév.). — *The Mother of Jesus*, 95.
Hudelot et Metman. — *Traité des obligations*, 506.
Hugo (Dr). — *Katholische Exegese unter falscher Flagge*, 597.
Hugon (P.). — *Réponses théologiques à quelques questions d'actualité*, 333.
Hulst (Mgr d'). — *Mélanges oratoires* et *Nouveaux mélanges oratoires*, 141.
Huysmans. — *Trois églises et trois primitifs*, 750.
Isoard (Mgr). — *Comment il faut parler aux âmes*, 329.
Janvier (Chan.). — *Le vice et le péché*, 381.
Javel (G. de). — *Précis de droit usuel*, 1018.
Jenna (Marie). — *Pensées d'une croyante*, *282*.
Job (Mary). — *Ce qu'a fait l'Eglise pour l'instruction populaire*, *111*.
Jœrgensen (J.). — *Der heilige Franz von Assisi*, 972.
Johner (Dom). — *Nouvelle méthode de plain-chant grégorien*, *292*.
Joly (Chan.). — *Le Christianisme et l'Extrême-Orient*, 593, 798, 923 ; — *Tribulations d'un vieux chanoine*, 974.
Joumier (Dom Paulin). — *Manuel du rédacteur d'Ordo*, 702.
Jullien et Bossand (Abbés). — *Notes explicatives*, 724.
Jumel (E.). — *Nouveau Mois du Sacré-Cœur*, *130*.
Justice (Octave). — *Essai sur l'art français dans les monuments civils*, 988.
Kerlys. — *C'est faiblesse que d'aimer*, 966.
Kerozen. — *La comtesse Rose*, *291*.
Klein (Félix). — *Discours de mariage*, 601.
Kœnig (Abbé J.). — *Nouveau Mois du Sacré-Cœur*, *142*.
Laborie. — *Les péchés capitaux*, *218*.
Labriolle (P. de). — La pensée chrétienne : *S. Ambroise*, 750.
Lachet (M.). — *L'assistance aux vieillards, infirmes et incurables*, 383.
Laloy (L.). — Les maitres de la musique : *Rameau*, 828.
Lambert (P.). — *Le Décret sur la communion quotidienne*, *210*.
Langlois (Ch.-V.). — *La vie en France au moyen âge*, 975.
Lansperge. — *Entretiens de J.-C. avec l'âme fidèle*, *106*.
Lanzac de Laborie. — *Paris sous Napoléon*, 411.
Laperrine d'Hautpoul (Mgr). — *Lettres à un homme du monde sur l'Epître aux Romains*, *55*.
Laplace. — *Litanies et Mois du Sacré-Cœur*, *142*.
Lasserre (Pierre). — *Le Romantisme français*, 986.
La Tour du Pin. — *Vers un ordre social chrétien*, *260*.
Latty (Mgr). — *Une question téméraire et mal posée*, *90*.
Laurentius (Jos.). — *Institutiones Juris ecclesiastici*, 964.
Leblanc (P.). — *Le saint travail des mains*, *216*.
Lebreton (J.). — *L'Encyclique et la Théologie moderniste*, *79*.
Lecarpentier (G.). — *La vente des biens ecclésiastiques pendant la Révolution française*, 829.
Ledos (Gabriel). — *Le P. de Ravignan*, 329.
Le Fur (R.). — *Les âmes errantes, Légendes bretonnes*, 149.
Legueu (Abbé). — *Saint Michel l'archange vainqueur*, *111* ; — *Le mérite*, *111*.
Lehmkuhl (A.). — *Compendium Theologiæ moralis*, 328.
Lehodey (Dom Vital). — *Les voies de l'Oraison mentale*, 405.
Leistler (J.). — *Un prêtre modèle au XIXe siècle, Mgr Amédée Curé*, *202*.
Lemaître (J.). — *Jean Racine*, 595.
Lémann (Aug.). — *Un fléau plus redoutable que la guerre, la peste et la famine*, *294*.
Lemius (J.-B.). — *Catéchisme sur le Modernisme*, *10* ; — *Le Mois du Sacré-Cœur et la communion fréquente*, *130*.
Lemoine (Abbé). — « *Credo.* » *Je crois en Dieu*, 700.
Lepin (M.). — *Christologie*, 329.
Leroy (P. H.). — *Jésus-Christ, sa vie, son temps*, 330.
Lestang (Abbé Ch. de). — *Galilée*, *111* ; — *Qui a brûlé Jeanne d'Arc*, *111*.
Libermann (Dr H.). — *Les fumeurs d'opium en Chine*, 689.
Lintelo (P.). — *Le Décret sur la communion quotidienne*, *178* ; — *Triduum eucharistique et Instructions*, *178*.
Lionnet (Jean). — *Chez les Français du Canada*, 969.
Loisel (A.). — *Bonnardeau éligible*, *95*.
Longhaye (P.). — *Dix-neuvième siècle ; Esquisses littéraires et morales*, 987.
Lopez Pelaez (Mgr). — *Les ravages du livre*, 652.
Lourdes (Les Apparitions de), simple récit, *130*.
Lourié (Ossip). — *Croyance religieuse et croyance intellectuelle*, 974.
Lozet (F.). — *Louis XVII*, *70*.
Lucaire (Ach.). — *Cinquièmes mélanges d'Histoire du moyen âge*, 974.
Lugan (A.). — *L'Enseignement social de Jésus*, 597.
Lyon (G.). — *Enseignement et religion*, 411.
Lys (Georges de). — *L'Enclos des cerisiers*, *291*.
M. (Lieutenant). — *Philosophie du devoir militaire*, 404.
Mabillon. — *Pensées et conseils*, 701.
Maeterlinck (Maurice). — *L'intelligence des fleurs*, 501.
Maistre (Joseph de). — *Considérations sur la France. Essai sur le principe générateur des sociétés politiques*, 93.
Mancy (Gindre de). — *Dictionnaire complet des communes de France*, *94*.
Manise (P.). — *A propos du blasphème*, 383.
Manquat (Maurice). — *Les trente deniers*, *239*.
Mantenay (J.). — *Saint Benoît Labre*, 593.
« **Manuels.** » — *Manuel de la dévotion à Saint Michel Archange et aux Saints Anges*, *239* ; — *Manuel des Associés à la Sainte Union des SS. Cœurs de Jésus et de Marie*, *251* ; — *Manuel des Catéchismes de Première Communion et de Persévérance*, *154* ; — *Manuel et recueil de Cantiques à l'usage des enfants du Catéchisme*, *111* ; — *Manuel paroissial des Fidèles*, *55*.
Marbach (Carolus). — *Carmina scripturarum*, 700.
Marcère (M. de). — *Histoire de la République de 1876 à 1879*, 595.
Marcey (M. de). — *Charles Chesnelong*, 874.
Maréchal (Christian). — *Lamennais et Lamartine*.

48 ; — *Le véritable « Voyage en Orient » de Lamartine*, 601.
Maréchaux (R. Dom). — *Les Litanies du Saint Nom de Jésus*, 329.
Margueritte (Paul). — *Souvenirs de jeunesse*, 971.
Marianus (P.). — *Neuvaine en l'honneur du Saint-Esprit*, 226.
Marie Saint-Laurent (Mère). — *L'organisation de l'apprentissage ménager dans les Orphelinats*, 702.
Mariée (La Jeune), 90.
Marsot (Abbé). — *Petit traité pratique des vœux de religion*, 134.
Martin (Eug.). — *Bulletin paroissial et Almanach paroissial*, 1017.
Martin (Jules). — *Philon*, 988.
Maryan (M.). — *La Robe brodée d'argent*, 80 ; — *La Villa des Colombes*, 267.
Masson (Maurice). — *Alfred de Vigny*, 329.
Matter (Florent). — *L'Alsace-Lorraine de nos jours*, 1068.
Mauran (P.). — *Mois de Sainte Marie-Madeleine*, 216.
Mazé (Jules). — *Les Derniers Coups de feu*, 291.
Mazeau (Abbé H.). — *Hélène de Jaurias*, 90.
Mazel (Henri). — *Ce qu'il faut lire dans la vie*, 987.
Meck (M. de). — *Pensées d'harmonie (1904-1907)*, 974.
Méditation (Ma) du Vendredi, 226.
Meester (Placide de). — *La divine liturgie de saint Jean Chrysostome*, 329.
Méridier (L.). — *Grégoire de Nysse : Discours catéchétiques*, 593.
Mérimée (Ernest). — *Précis d'Histoire de Littérature espagnole*, 969.
Merlier (Henri). — *Jacques d'Humières*, 239.
Messe (La) des enfants, 227.
Meuffels (H.). — *Les Martyrs de Gorcum*, 503.
Meunier (Dauphin). — *La comtesse de Mirabeau (1752-1800)*, 384.
Michel (Abbé). — *Instructions sur les Evangiles des dimanches*, 1184.
Millon (Abbé). — *La Foi en Bretagne*, 876.
Miramon-Fargues (Comte de). — *L'Héritage des Beauvau-Tigny*, 457.
Miquel (M. J.). — *Accompagnement des cantiques du « Manuel des Catéchismes » de Mgr Dupanloup*, 1119.
Miracle (Le) de la Sainte Hostie de Faverney, 88.
Missale Romanum de Pustet, 95.
Mocquereau (Dom André). — *Le Nombre musical grégorien*, 746.
Moisant (X.). — *Psychologie de l'Incroyant*, 978.
Moisset (Chan.). — *Le Catéchisme expliqué aux enfants*, 1067.
Monarchie (La) française, Lettres et Documents, 112.
Montgermont (Marg. de). — *Aide pratique et moral des Directrices de patronages*, 405 ; — *Premiers pas vers le Bon Dieu*, 226.
Montier (Edward). — *L'Age enclos*, 460.
Morane (Pierre). — *Paul Ier de Russie avant l'avènement*, 236.
Morisot (Abbé). — *Instructions sur les Fêtes de l'année*, 216.
Moselly (Em.). — *Jean des Brebis ou le Livre de la Misère*, 748 ; — *Le Rouet d'ivoire : Enfances lorraines*, 749 ; — *Terres lorraines*, 749.
Mun (Gabriel de). — *Richelieu et la Maison de Savoie*, 1020.
Musique. — *Pour jeunesse catholique*, 46, 90, 147.
Musset (Le) des jeunes filles, 597.
Navarre (Marcel). — *Louis XI en pèlerinage*, 976.
Navery (Raoul de). — *Le Marquis de Pontcallec*, 186.
Naville (L.). — *La Religion des anciens Egyptiens*, 414.
Nègre (Abbé A.). — *Mois de saint Joseph*, 39.
Nerthal. — *Michelet, ses amours et ses haines*, 501.
Neubert (E). — *Marie dans l'Eglise anténicéenne*, 458.
Newman. — *Du culte de la Sainte Vierge dans l'Eglise catholique*, 593 ; — *Saints d'autrefois*, 593 ; — *Callista*, 965.
Noailles (Vicomte de). — *Bernard de Saxe-Weimar (1604-1639)*, 1020.
Noort (G. Van). — *Tractatus de vera Religione*, 989.
Normandy (Georges). — *La Question catalane*, 412.
Odelin (M.). — *Le cardinal Richard*, 166.
Ollivier (Fm). — *L'Empire libéral*, 47, 1070.
Palau (P. Gabriel). — *Le catholique d'action*, 237.
Palmieri (P. Aurèle). — *La Chiesa russa*, 140.
Paquerie (J. de la). — *Dieu et la Religion*, 330.
Paroissien (Nouveau) illustré, 90.
Pascal (G. de). — *Lettres sur l'Histoire de France*, 93.
Pasteur (Le) selon le Cœur de Jésus, 251.
Pastor. — *Histoire des Papes depuis la fin du Moyen Age*, 651.
Pavie (André). — *L'Embardée*, 749.
Pératé (Marie-Agnès). — *Callista* de Newman, 965.
Perroy (P). — *Lettres de partout*, 330.
Petitdemange (A.). — *Thérèse de St-Augustin*, 154.
Philippe (H.). — *Les premiers soins et secours d'urgence*, 166.
Pilastre (E.). — *Vie et caractère de Mme de Maintenon*, 499.
Pimodan (Comte de). — *Simples souvenirs (1859-1907)*, 1068.
Pirot (P). — *Apologie pour casuistes*, 776.
Piscetta (P.). — *De luxuria et usu matrimonii*, 701, 1069.
Plessis (Comte du). — *Les Femmes d'esprit en France*, 966.
Poey (Abbé). — *Exposé de la Doctrine catholique en tableaux synoptiques*, 295.
Poisson (Ch.). — *Le salaire des femmes*, 404.
Pontevès-Sabran. — *Le curé de Sainte-Agnès*, 458.
Ponthaud (A.). — *A Rome*, 210.
Poulin et Loutil (Abbés). — *Nos dogmes dans l'Evangile*, 94.
Poulin (L.). — *Au jour le jour*, 330.
Poussart. — *Machines à vapeur*, 111 ; — *Les mille trucs pour conserver les mille objets du ménage*, 39.
Prat (P.). — *La Théologie de saint Paul*, 556.
Praviel (Armand). — *Les routes de Gascogne : Contes et croquis de chez moi*, 748.
Pravieux (Jules). — *Mon Mari*, 878.
Proal (Louis). — *L'Education et le suicide des enfants*, 141.
Protois (Abbé). — *Une croisière en Méditerranée orientale*, 191.
Quentin (Dom). — *Les Martyrologes historiques du moyen âge*, 237.
Ragneau (Mgr). — *Mgr Charles-Pierre-François Cotton, évêque de Valence*, 506.
Rastoul (Amand). — *Saint Michel protecteur de la France*, 239.
Regensbürger-Marienkalender pour 1909, 251.
Reignat (Abbé L.). — *Le Catéchisme et sa Pédagogie*, 268, 724.
Reinach-Foussemagne (Mme de). — *La Marquise de Lage de Volude (1764-1842)*, 826.

Renaudin (Paul). — *Les Champier*, 460.
Rigaux (M.) — *Vers les Humbles*, 1017.
Rimbault (Léon). — *Outre-Tombe*, 330.
Ritti (J. M. Paul). — *De l'Intelligence d'après la méthode sentimentale*, 968.
Rivière (Ch. de). — *Constantin le Grand*, 975.
Rivière (Jacqueline). — *La maison des Yeux bleus*, *218*.
Robert (Gustave). — *Philosophie et drame*, 502.
Robin (L.). — *La théorie platonicienne de l'amour*, 876.
Roc-Amadour (N.-D. de), Mois de Marie, *111*.
Rod (Edouard). — *Un Vainqueur*, 857.
Rolland (Chan.). — *La Reine du Paradis*, *214*.
Rollin (Lt.-colonel). — *Le service des renseignements militaires*, *251*.
Rosquin (E.). — *Manuel de prières extraites de la Sainte Ecriture*, 652.
Rouillon (P.). — *Sainte Hélène*, 503.
Roure (P.). — *En face du fait religieux*, 458 ; — *Un Chrétien*, 601.
Rousseil (Chan. Justin). — *Les splendeurs de Lourdes, Souvenir des noces d'or*, 1019.
Roux (J. Ch.). — *Aix-en-Provence*, 412 ; — *Nimes*, 412.
Sabatier (A.). — *Esquisse d'une philosophie de la religion*, 898.
Sabouret (J.). — *Le Prédicateur de la Doctrine chrétienne*, *218*.
Sackebant (J.). — *Petite Histoire sainte des enfants du catéchisme*, 238.
Saint-Joseph (J. de). — *Le Christ ou Mahomet*, *111*.
Saladin (H.). — *Manuel d'art musulman*, 142.
Salembier (L.). — *Les Œuvres françaises du cardinal Pierre d'Ailly*, 976.
Salinis (P. A. de). — *Le protectorat français sur la Côte des Esclaves*, 591.
Salomon (Michel). — *Charles Nodier et le groupe romantique*, 828.
Saltet (L.). — *La question Herzog-Dupin*, *174*.
Sangnier (Marc). — *Aux sources de l'éloquence*, 595.
Santo (J.). — *Coups de clairon et coups de feu*, *267*.
Saubin (Abbé). — *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait*, *147*.
Schall (J.). — *Mentalité du peuple souverain*, *218*, 404.
Schopenhauer (A.). — *Philosophie et philosophes*, 407.
Schauffler (P.). — *Courtes élévations à Jésus Enfant*, *95*.
Schneider (W.). — *L'au-delà*, 330.
Schrijvers (P.). — *Manuel d'économie politique*, 404.
Schuré (Edouard). — *La Prêtresse d'Isis*, 95 ; — *Femmes inspiratrices et poètes annonciateurs*, 499 ; — *Sanctuaires d'Orient, Egypte, Grèce, Palestine*, 95.
Seilhac (Léon de). — *Les Congrès ouvriers en France*, 1016.
Seillière (Ernest). — *Le mal romantique*, 987.
Sérol (Maurice). — *Le besoin et le devoir religieux*, 973.
Sertillanges (P.). — *Féminisme et christianisme*, 828.
Servian (F.). — *Magaud*, 592.
Snell (R.). — *Le livre de l'action*, 329.
Sockeel (Chan.). — *Le prône artésien*, 1066.
Sorel (Albert). — *Pages normandes*, 412.
Spez (Georges). — *Légendes d'Alsace*, 591.
Stenger (Gilbert). — *La Société française pendant le Consulat*, 555.
Stronsky (F.). — *Saint François de Sales*, 456.
Tanquerey (A.). — *Addimenta ad Synopsim Theologiæ*, 1120.
Telch (C.). — *Introductio generalis in Scripturam Sacram*, 597.
Terrade (E). — *Reflets du passé*, 458.
Terrasse (Abbé). — *Histoire de l'Eglise*, *94*.
Thamiry (E.). *Les deux aspects de l'Immanence et le Problème religieux*, 599, 909.
Théâtre. — Pour jeunesse catholique, *46*, *90*, *147*.
Thédenat (H.). — *Quelques vers*, 458.
Thiriet (P. J.). — *Explication des Evangiles des dimanches*, 1066.
Thomas (P.). — *Le saint travail des mains*, *216*.
Thureau-Dangin. — *La Renaissance catholique en Angleterre*, 1075.
Tœrne (P. O.). — *Ptolémée Gallio, cardinal de Côme*, 828.
Tonquedec (J. de). — *La Notion de vérité dans la Philosophie nouvelle*, 456.
Toulouse (Dr). — *Comment former un esprit*, 601.
Tour du Pin La Charce (La). — *Vers un ordre social chrétien*, *267*.
Trésal (J.). — *Les origines du Schisme anglican*, 827.
Turcan. — *Le Directeur des Catéchismes*, *294*.
Ubald d'Alençon (P.). — *Mémoires et Lettres du P. Timothée de la Flèche*, 972.
Uzureau (F.). — *Andegaviana*, 830.
Vade-mecum pii sacerdotis, *257*.
Vallavieille (F. de). — *De la condition du prêtre dans l'église après les lois de Séparation*, *295*.
Valvekens (E.). — *Foi et raison*, *79*.
Vandepitte (C.). — *Petite apologétique chrétienne*, — *Saint Jean-Baptiste de la Salle*, *107*.
Vanel (G.). — *Souvenirs de l'abbé G.-J. Martinant de Préneuf, curé de Vaugirard (1792-1801)*, 874.
Vasseur (P.). — *La journée de l'enfant chrétien*, — *La Vie illustrée de N.-S. Jésus-Christ*, *90*.
Vaudon (J.) — *Chemin de lumière*, 652.
Vautier (Abbé E.). — *Le Prêtre dans l'Evangile*, 382.
Vérité (La) populaire, tracts, *88*.
Vernières (A.). — *Camille Frison, ouvrière de la couture*, 965.
Veuillot (Louis). — *Derniers Mélanges*, 968 ; — *L'Honnête femme*, *107*.
Vialay (Amédée). — *La Vente des biens nationaux pendant la Révolution française*, 830.
Vialles (Pierre). — *L'Archichancelier Cambacérès (1753-1824)*, 877.
Vicaire de campagne (Un). — *Mes petits gars*, *88*.
Videloup (Abbé). — *Allons à Marie*, *51*.
Vignat (Louis). — *La Vocation à la vie religieuse*, *226*.
Vignot (Abbé P.). — *Avent de Saint-Sulpice*, — *Carême de Montréal*, 333.
Villard (P.). — *L'Incarnation d'après saint Thomas d'Aquin*, 599.
Vitis (Ch. de). — *Le Roman de l'Ouvrière*, *291*.
Voragine (Jacques de). — *La Légende dorée*, *95*.
Vos (Abbé Joseph). — *Le Rythme du chant grégorien à l'époque de son apogée*, 92.
Walter (Mgr Jos.). — *Le Prêtre catholique dans sa vie et ses œuvres*, 329.
Waynbaum (Dr). — *La Physionomie humaine*, 557.
Wharton (Edith). — *Chez les Heureux du monde*, 966.
Wieland (M.). — *Mensa und Confessio*, 662.
Willems (C.). — *Philosophia moralis*, 1069.
Wyzewa (Th. de). — *Quelques figures de femmes aimantes ou malheureuses*, 499.

TABLE SYNTHÉTIQUE

Apologétique (voir *Ecriture Sainte, Histoire, Philosophie, Théologie*)

Apologie élémentaire : Dieu et la Religion. — J. de la Paquerie, 330.
Chrétien (Un). — L. Roure, 601.
Convertis (Les) d'hier. — M. Crosnier, 974.
Coups de clairon et coups de feu. — J. Santo, *267*.
« Credo. » Je crois en Dieu. — Abbé Lemoine, 700.
Discours de combat. — Brunetière, 952.
Dogme (Le) de la Sainte Trinité. — P. Gonthier, 1120.
Eglise ou Bible. — R. P. Damen, S. J., *39*.
Etablissement (De l') du Christianisme dans le monde. — Paul Constant, *166*.
Face (En) du fait religieux. — P. Roure, 458.
Foi et raison. — E. Valvekens, *79*.
Guerre (La) aux dogmes et à la morale. — Paul Barbier, 236.
Jésus-Christ. Réponse à Renan. — P. Gratry, *210*.
Petite apologétique chrétienne. — C. Vandepitte, *107*.
Principes (Les). — Abbé Frémont, 458.
Psychologie de l'Incroyant. — X. Moisant, 973.
Questions actuelles. — Brunetière, 952.
Ravages (Les) du Livre. — Mgr Antonin Lopez Pelaez, 652.
Science et Religion, 460.
Tac (Du) au tac. Réponse aux objections modernes. — Ernest Augier, 750.
The Mother of Jesus. — Rev. Huault, 95.

Apostolat

Aide pratique et moral des Directrices de Patronages. — Marg. de Montgermont, 405.
Bulletin paroissial et Almanach paroissial. — Eug. Martin, 1017.
Livre (Le) de l'Action. — R. Snell, 329.
Manuel pratique du Conférencier-Projectionniste. — G. Coissac, 1019.
Mentalité du peuple souverain. Causes et remèdes. — J. Schall, *218*.
Procurons à l'Eglise des prêtres. — Mgr Constans, 701.

Archéologie

Manuel d'Archéologie française. — C. Enlart, 142.
Précis d'Archéologie du moyen âge. — J. Brutails, 974.

Art

Broderie (La). — Mme de Brieuvres, *91*.
Essai sur l'art français dans les monuments civils. — Octave Justice, 988.
Etudes sur la Sainte Vierge. — J.-C. Broussolle, 333, 593.
Ghirlandaio. — H. Hauvette, 976.
Magaud. — F. Servian, 592.
Manuel d'Art musulman. — H. Saladin, 142.
Tableaux flamands. — Henry Cochin, 749.
Tapisserie (La). — Mme de Brieuvres, *148*.
Trois Eglises et Trois Primitifs. — J.-K. Huysmans, 150.

Biographies (voir *Critique, Histoire, Littérature religieuse*)

Alfred de Vigny. — Maurice Masson, 329.
Archichancelier (L') Cambacerès (1753-1824). — Pierre Vialles, 877.
Brunetière. — G. Fonsegrive, 456.
Cardinal (Le) Richard. — M. Odelin, *166*.
Charles Chesnelong. — M. de Marcey, 874.
Claude Rollet. — Mlle Vincent Dubé, 141.
Comtesse (La) de Mirabeau (1752-1800). — Dauphin Meunier, 384.
Cotton (Mgr Charles-Pierre-François), évêque de Valence. — Mgr Ragneau, 506.
Dernières années de l'ambassade en Allemagne de M. de Gontaut-Biron (1874-1877). — A. Dreux, 461.
Egérie (L') de Louis-Philippe, Adélaïde d'Orléans. — Raoul Arnaud, 824.
Femmes inspiratrices et poètes annonciateurs. — Ed. Schuré, 499.
Hélène de Jaurias, Sœur de Charité. — Abbé H. Mazeau, *90*.
Huysmans intime. — Dom du Bourg, 750.
Jésuite (Un). Amédée de Damas (1821-1903). — P. Burnichon, 556.
Lamennais. — Ch. Boutard, 601.
Marquis (Le) de Saint-Hurugue, « généralissime des sans-culottes » (1738-1801). — H. Furgeot, 874.
Marquise (La) de Lage de Volude (1764-1842). — Mme de Reinach-Foussemagne, 826.
Mélanges et Documents à l'occasion du 2e centenaire de la mort de Mabillon. — Dom Besse, 830.
Prêtre (Un) modèle au XIXe siècle. Mgr Amédée Curé. — J. Leistler, *202*.
Provence (La) mystique au XVIIe siècle. — H. Brémond, 458.
Ptolémée Gallio, cardinal de Côme. — P.-O. Tœrne, 828.
Quelques figures de femmes aimantes ou malheureuses. — Th. de Wyzewa, 499.
Ravignan (Le P. de). — Gabriel Ledos, 329.
Saint (Le) de Toulouse. Vie du P. Marie-Antoine. — P. Ernest de Beaulieu, 1121.
Saint Jean-Baptiste de la Salle. — C. Vandepitte, *107*.
Tourville (1642-1701). — Emmanuel de Broglie, 828.
Vie de Jeanne d'Arc. — Anatole France, 314.
Vie et caractère de Madame de Maintenon. — E. Pilastre, 499.

Catéchisme (voir *Apologétique, Théologie*)

Abrégé du Catéchisme du saint Concile de Trente. — PP. Alexis et Théophile, 725.
Catéchisme en images. — Bonne Presse, 725.
Catéchistes et Catéchismes. — Chanoine Finot, 722.
Catéchisme (Le) et sa pédagogie. — Abbé L. Reignat, *268*, 724.
Catéchisme (Le) expliqué aux enfants. — Chanoine Moisset, 1067.
Catéchisme (Le) romain. Tome III : *La grâce et les sacrements.* — G. Bareille, 1067.
Directeur (Le) des Catéchismes. — Turcan, *294*.
Enfants, à la sainte Table ! — P. Cros, 382.
Exposé de la Doctrine catholique en tableaux synoptiques. — Abbé Poey, *295*.
Guide (Le) du Catéchiste volontaire. — Abbé L. Guérin, 1067.
Instruction et éducation au catéchisme. — Chan. Désers, 383.
Manuel des Cat. de première communion et de persévérance, 154.

Manuel et recueil de cantiques, 111.
Manuel du catéchiste, 723.
Manuel pratique pour les enfants des catéchismes. Sainte messe et confession. — Abbé Burtey, 238.
Notes explicatives. — Abbés Jullien et Bossan, 724.
Opuscules pour catéchismes, 215.
Petit cours de catéchisme en cent pages. — Un ancien doyen, 724.
Programme pour le temps présent. — F. Gellé, 456.
Revue catéchistique, 10.

Conférences

Aux sources de l'éloquence.— Marc Sangnier, 595.
Conférences sur la thèse de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat. — Abbé J. Claraz, 330.
Doctrine (La) de l'amour. — Abbé de Gibergues, 875.
Dogme (Le) catholique devant la Raison et la science.— L. Boucard, 333.
Education (L') sociale de nos enfants. — O. de Ferenzy, *27.*
Eglise (L') connue, l'Eglise vengée. — Mgr Delmont, 408.
Foi (La). — P. Girodon, 458.
Lourdes (A). Les apparitions de 1858. — Abbé Archelet, 192.
Nos dogmes dans l'Evangile. — Abbés Poulin et Loutil, 94.
Pour le peuple. Conférences dialoguées. — J. et P. Gaboreau, 1070.
Reflets du passé. — E. Terrade, 458.

Critique artistique

Giotto. — C. Bayet, 328.
Philosophie et Drame. — Gustave Robert, 502.
Sandro Botticelli. — Em. Gebhart, 328.

Critique historique

Apologie pour les casuistes. — P. Pirot, 776.
Constantin le Grand. — Ph. de Rivière, 975.
Critique (La) historique et l'Encyclique « Pascendi ». — Mgr Douais, *134.*
Grandeur et décadence de Rome. — G. Ferrero, 969.
Histoire des études dans l'Ordre de Saint-François. — P. Hilarin de Lucerne, 972.
Idées (Les) philosophiques et religieuses de Philon d'Alexandrie. — Em. Bréhier, 989.
Mal (Le) romantique. — Ernest Seillière, 987.
Martyrologes (Les) historiques du moyen âge. — Dom Quentin, 237.
Philon. — Abbé Jules Martin, 988.
Préjugés (Les) ennemis de l'histoire de France. — L. Dimier, 967.
Science et Religion, 460.
Taine historien de la Révolution française. — M. Aulard, 411.
Tribulations d'un vieux chanoine. — L. Joly, 974.
« Vie de Jeanne d'Arc » (La) de M. Anatole France et les documents. — Chanoine Dunand, *267.*
Vie (La) en France au moyen âge. — Ch. V. Langlois, 975.

Critique littéraire

Maurice Barrès. Vingt-cinq années de vie littéraire. — H. Brémond, 458.
Michelet, ses amours et ses haines. — Nerthal, 501.
Science et Religion, 460.
Véritable (Le) « Voyage en Orient » de Lamartine. — Christian Maréchal, 601.

Droit canonique

Décret (Le) « Ne temere » sur les fiançailles et le mariage. — Cardinal Gennari, 990.
Fiançailles (Les) et le mariage. — P. Choupin, 234.
Guide canonique pour les constitutions des Instituts à vœux simples. — Mgr Battandier, *215.*
Institutione (De) clericorum. — Bargilliat, 1183.
Institutiones Juris ecclesiastici. — Jos. Laurentius, 964.
Mariage (Le) et les fiançailles. — Abbé Boudinhon, 327.

Droit public, usuel, romain

Condition (De la) du prêtre dans l'église après les lois de Séparation. — F. de Vallavieille, *295.*
Droit (Le) usuel ou l'Avocat de soi-même. — Durand de Nancy, *27.*
Etat (L') hors de l'Ecole. — P. Delplace, 330.
Précis de droit usuel. — G. de Javel, 1018.
Symbolisme (Le) du droit romain. — Abbé Bayle, 333.
Traité de la police du culte sous le régime de la Séparation. — L. Crouzil, *215.*
Traité des obligations. — Hudelot et Metman, 506.

Ecriture sainte

Brunonis (S.) Expositio in Psalmos... in omnes Epistolas B. Pauli Apostoli, 403.
Clé (La) de David pour ouvrir le sens des Ecritures. — Abbé Crozat, 654.
Eclaircissement de l'Apocalypse. — Jos. Bonnet, *178.*
Eglise (L') et la critique biblique. — P. Brucker, 701.
Enfance (L') de Jésus-Christ. — P. Durand, 458.
Introductio generalis in Scripturam sacram. — C. Telch, 597.
Katholische Exegese unter falscher Flagge. — Dr L. Hugo, 597.
Manuel biblique : Nouveau Testament. — Brassac, *258*, 1117.
Théologie (La) de saint Paul. — F. Prat, 556.
« Science et Religion », 460.
Theologia Biblica. — Hetzenauer, 965.

Education (voir *Pédagogie, Piété*)

Aux jeunes du XXe siècle. — E. Dessiaux, 192.
Dictionnaire du savoir-vivre. — M. Chambon, *178.*
Enseignement (L') ménager. — Paul Beaufreton, 554.
Famille (La). — Abbé Aigon, *51.*
Figures de pères et mères chrétiens. — H. Bels, *234.*
Mes petits gars. — Un vicaire de campagne, *88.*

Ethnographie

Afrique (L') occidentale française. — Georges Deherme, 591.
Allemagne (L'). — Mgr J. Fèvre, *95.*
Chiesa (La) Russa ; le sue odierne condizioni e il suo reformismo dottrinale. — P. Aurèle Palmieri, 140.
Constantinople aux derniers jours d'Abdul-Hamid. — Paul Fesch, 556.
Des Monts de Bohême au Golfe Persique. — René Henry, 591.

Géographie

Dictionnaire complet des communes de la France. — Gindre de Mancy, *94.*

Hagiographie

Der heilige Franz von Assisi. — J. Jœrgensen, 972.
Légende (La) dorée. — Jacques de Voragine, *95.*

Martyrs (Les) de Gorcum. — H. Meuffels, 503.
Saint Benoît Labre. — J. Mantenay, 593.
Sainte Brigitte de Suède. — Comtesse de Flavigny, 409.
Saints d'autrefois. — Newman, 593.
Sainte Hélène. — P. Rouillon, 503.
Sainte Lucie à Catane. — A. Beaugrand, 593.
Sainte Mélanie. — G. Goyau, 503.
Saint Pierre Damien. — Dom R. Biron, 593.
Saint Séverin. — André Baudrillart, 593.
Vie de la B. Marguerite-Marie. — Hamon, *226*.

Histoire

1° Histoire sainte :

Petite Histoire Sainte des Enfants du Catéchisme. — J. Sackebant, 238.
Petite Histoire Sainte illustrée. — Abbé Guéret, 238.

2° Histoire ancienne :

Civilisation (La) Pharaonique. — Albert Gayet, 413.
Religion (La) des anciens Egyptiens. — L. Naville, 414.

3° Histoire religieuse :

Christianisme (Le) et l'Extrême-Orient. — Chan. Joly, 593, 798, 923.
Crise (La) de l'Eglise. — Abbé Guthlin, 754.
Dix-neuvième siècle : Esquisses littéraires et morales. — P. Longhaye, 987.
Eglise (L') chrétienne au temps de saint Ignace d'Antioche. — H. de Genouillac, 658.
Histoire ancienne de l'Eglise. — Mgr Duchesne, 315.
Histoire de l'Eglise. — Abbé Terrasse, *94*.
Histoire des Papes depuis la fin du moyen âge. — L. Pastor, 651.
Luther et le Luthéranisme. — L. Cristiani, 826.
Nos Martyrs. — P. de Chérancé, 831.
Origines (Les) du schisme anglican. — J. Trésal, 827.
Papauté (La) et la chute des Templiers. — Abbé Finke, 1052.
Pontificat (Le) de Léon XIII. — Mgr Fèvre, 504.
Protestantisme (Le) au Japon. — Raoul Allier, 1184.
Quelques pages sur le mouvement catholique chez les femmes en Angleterre. — L. de Bauriez, 824.
Renaissance (La) catholique en Angleterre. — Thureau-Dangin, 1075.
Saint Michel protecteur de la France. — A. Rastoul, *239*.
« *Science et Religion* », 460.
Vente (La) des biens ecclésiastiques pendant la Révolution française. — G. Lecarpentier, 829.

4° Histoire de France :

Bernard de Saxe-Weimar (1604-1639). — Vicomte de Noailles, 1020.
Blaise de Monluc historien. — Paul Courteault, 1188.
Cinquièmes Mélanges de l'Histoire du moyen âge. — Ach. Lucaire, 974.
Derniers (Les) Coups de feu. — Jules Mazé, *291*.
Empire (L') libéral. — Em. Ollivier, 47, 1070.
Evolution (L') du Protestantisme français au XIX^e^ siècle. — C. Coignet, 457.
France (La) au dehors. — J. Delafosse, 968.
Histoire de la République de 1876 à 1879. — M. de Marcère, 595.
Histoire politique de la Révolution française. — M. Aulard, 770.
Lettres sur l'Histoire de France. — G. de Pascal, 93.
Louis XI en pèlerinage. — Marcel Navarre, 976.
Maris (Les) de Marie-Louise. — D^r^ Max Billard, 877.
Monarchie (La) française, 111.
Paris sous Napoléon. — L. de Laborie, 411.
Police (La) secrète du premier Empire. — Ern. d'Hauterive, 602.
Protectorat (Le) français sur la Côte des Esclaves. — P. de Salinis, 591.
Richelieu et la Maison de Savoie. — Gabriel de Mun, 1020.
Société (La) française pendant le Consulat. — Gilbert Stenger, 555.
Vente (La) des biens nationaux pendant la Révolution française. — Amédée Vialey, 830.

5° Histoire des autres nations :

Espagne (L') et Napoléon (1804-1809). — G. de Grandmaison, 598.
Essai sur la civilisation byzantine. — Hesseling, 975.
Français (Chez les) du Canada. — Jean Lionnet, 969.
Paul I^er^ de Russie avant l'avènement. — Pierre Morane, 236.

6° Monographies :

Ame (L') de Lourdes. — Abbé Bretonneau, 234.
Aix-en-Provence. — J.-Ch. Roux, 412.
Alsace-Lorraine (L') de nos jours. — Florent Matter, 1068.
Andegaviana. — F. Uzureau, 830.
Chute (La) de la République de Venise (1789-1797). — André Bonnefons, 877.
Compte rendu des fêtes du XV^e^ centenaire de S. Jean Chrysostome à Rome les 8-12 février 1908. — Cyrille Charon, 833.
Dépendances (Les) de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés. — D. Anger, 830.
Foi (La) en Bretagne : hier et aujourd'hui. — Abbé Millon, 876.
Gaule (La) thermale. — L. Bonnard, 412.
Héritage (L') des Beauvau-Tigny. — Comte de Miramon-Fargues, 457.
Lamennais et Lamartine. — Christian Maréchal, 48.
Littératures (Les) provinciales. — Ch. Brun, 412.
Miguette de Cante-Cigale. — Emmanuel Delbousquet, 967.
Miracle (Le) de la sainte Hostie conservée dans les flammes à Faverney en 1608, 88.
Nîmes. — J.-Ch. Roux, 412.
Œuvre (L') de Lourdes. — D^r^ Boissarie, *222*.
Pages normandes. — Albert Sorel, 412.
Paroisse (Une) parisienne avant la Révolution. — J. Gaston, 830.
Question (La) catalane. — Georges Normandy, 412.
Rome (A). — A. Ponthaud, *210*.
Sous le ciel gris. — Simon Davaugour, 412.
Souvenirs de l'Institut de Ploërmel. — A. Auvray, 593.
Ville (Une) sous le régime collectiviste. — L. Coudurier, *15*.

7° Mémoires, Lettres, Souvenirs, etc. :

Honneur militaire, 966.
Joseph de Maistre et Blacas : Correspondance. — Ernest Daudet, 598.
Mémoires de la Comtesse de Boigne, 824.
Mémoires et Lettres du P. Timothée de la Flèche. — P. Ubald d'Alençon, 972.
Simples souvenirs (1859-1907). — Comte de Pimodan, 1068.
Souvenirs de l'abbé G.-J. Martinant de Préneuf, curé de Vaugirard (1792-1801). — G. Vanel, 874.

Souvenirs de la Comtesse de la Bouëre, 825.
Souvenirs de l'Assemblée nationale. 1871-1875. — Paul Bosq, 1068.

Littérature

Catalogue de livres choisis pour une famille chrétienne, 227.
Charles Nodier et le groupe romantique. — Michel Salomon, 828.
Femmes (Les) d'esprit en France. — Comte J. du Plessis, 966.
Jean Racine. — Jules Lemaître, 595.
Livres (Les) au jour le jour. — J. Calvet, 987.
Précis d'Histoire de la Littérature espagnole.—Ernest Mérimée, 969.
Romantisme (Le) français. — Pierre Lasserre, 986.
Sur quelques idéalistes. — H. Gaillard de Champris, 988.

Littérature chrétienne

Beati Joannis Dominici Lucula noctis. — R. Coulon, 598.
Callista. — Newman, 965.
Grégoire de Nysse : Discours catéchétique. — L. Méridier, 593.
Ketteler. — G. Goyau, 501.
Œuvres (Les) françaises du cardinal Pierre d'Ailly. — L. Salembier, 976.
Pensées d'une croyante. — Marie Jenna, *282.*
Pensées et conseils de Mabillon, 701.
Saint Ambroise. — P. de Labriolle, 750.
S. Athanase. —F. Cavallera, 456.
S. François de Sales. — F. Stronsky, 456.
S. Grégoire de Nazianze : Discours funèbres. — F. Boulenger, 503.
S. Grégoire de Nysse : Discours catéchétique. — L. Méridier, 593.

Liturgie

Carmina Scripturarum. — Carolus Marbach, 700.
Collectio diversorum rituum ad commoditatem RR. Episcoporum, 250.
Crise (La) des cérémonies religieuses et de la musique sacrée. — Cl. Besse, 333.
Divine (La) Liturgie de saint Jean Chrysostome. — Placide de Meester, 329.
Manuel du rédacteur d'Ordo. — Dom Paulin Joumier, 702.
Mensa und Confessio. — M. Wieland, 662.
Missale romanum. — Pustet, *95.*
« *Science et Religion* », 460.
Traduction et commentaive des grandes Antiennes ou « O » de l'Avent et de l'office de Noël. — Bénédictines du Temple, *294.*

Mariologie

Culte (Du) de la Sainte Vierge dans l'Eglise catholique. — Newman, 593.
Etudes sur la Sainte Vierge. — J.-C. Broussolle, 333, 593.
Marie dans l'Eglise anténicéenne. — E. Neubert, 458.
Regensbürger Marienkalender für das Jahr 1909, 251.
Reine (La) du Paradis. — Chanoine Rolland. *214.*
Vierge (La) Marie. — P. Bourgeois, 503.

Médecine

Botanique médicale au presbytère, 96.
Bréviaire (Le) de Châtel-Guyon. — Dr Angelby, *107.*
Fumeurs (Les) d'opium en Chine. — Dr H. Libermann, 689.
Premiers (Les) soins et secours d'urgence. — H. Philippe, *166.*

Mélanges

Congrès diocésain de Paris, 17.
Derniers mélanges. — Louis Veuillot, 968.
Milieu (Au) du chemin de notre vie. — Dom Bruno Destrée, 967.
Pensées d'harmonie (1904-1907). — M. de Meck, 974.
Pour l'idée chrétienne. — E. Franon, 599.
Regards en arrière. Les préfaces de « La Quinzaine. » — G. Fonsegrive, 595.

Musique et Plain-chant

Accompagnement des cantiques du Manuel des Catéchismes de Mgr Dupanloup — J. Miquel, 1119.
Cantus Missalis Romani juxta editionem Vaticanam, 239.
Chant (Le) de la Sainte Eglise. — L. D. S., *154.*
Kirchenmusicalisches Jahrbuch. — Dr Haberl, *15.*
Maitres (Les) de la musique, 821, 828.
Méthode (Nouvelle) de plain-chant grégorien. — Dom Johner, *292.*
Nombre (Le) musical grégorien, ou Rythmique grégorienne. — Dom André Mocquereau, 746.
Rythme (Le) du chant grégorien à l'époque de son apogée d'après les documents contemporains. — Abbé Joseph Vos, 92.

Œuvres

Alfred de Musset. — *Œuvres*, 597.
Alphonse (Saint) de Liguori. — *Œuvres*, 641.
Bonald. — *Considérations sur la Révolution française. La société et ses développements. Pensées, etc.*, 93.
Chambellan (P.). — *Œuvres oratoires*, t. II, 1182.
Denys le Chartreux. — *Opera omnia*, t. XVII et XVIII, 1182.
Desurmont (P. Achille). — *Œuvres*, 383, 1067.
Faber (P.). — *Œuvres posthumes*, 238.
François (S.) de Sales. — *Œuvres*, t. XV, 1182.
Gratry (P.). — *Pages choisies*, 95.
Hulst (Mgr d'). — *Mélanges oratoires*, 141.
Joseph de Maistre. — *Considérations sur la France. Essai sur le principe générateur des sociétés politiques*, 93.
Musset (Le) des jeunes filles, 597.
Spinoza. — *Œuvres*, par Ch. Appuin, 501.

Pédagogie

Comment former un esprit. — Dr Toulouse, 601.
Méthode pédagogique, spécialement appliquée à la philosophie. — M. Alibert, 93.

Piété

Allons à Marie. — Abbé Videloup, *51.*
Ame (L') sainte embrasée d'un ardent amour pour Jésus et Marie. — Dom Fulconis, *106.*

Au-delà (L'). — W. Schneider, 330.
Béatitudes et vertus morales. — P. Edouard, 651.
But (Le) de la vie. — P. Genoud, 330.
Chasteté (La). — Abbé de Gibergues, 405.
Chemin de lumière : La vie surnaturelle — J. Vaudon, 652.
Cité (La) mystique — V. Marie d'Agréda, 637.
Cœur de Jésus Idéal des cœurs. — P. Druzbicki, 329.
Conduite d'une dame chrétienne pour vivre saintement dans le monde. — Du Guet, 954.
Courtes élévations à Jésus Enfant. — P. Schauffler, *95*.
Croix (La) de Jésus. — M. Aigon, *51*.
Décret (Le) sur la communion quotidienne. — P. Lintelo, *178*
Décret (Le) sur la communion quotidienne et son application aux fidèles. — P. Lambert, *210*.
Doctrine spirituelle de Bossuet, 79.
Ecole (A l') de Jésus : Aux Enfants, 652.
En tête-à-tête avec Dieu, 651.
Entretiens de Jésus avec l'âme fidèle. — Lansperge, *106*.
Essai sur la vraie Vie 330.
Eucharistie (L'). — Bossuet, 106 et 107.
Hommages à Jésus-Christ. — Dom Baker, 701.
Imitation de Jésus-Christ : Introduction à l'union intime avec Dieu. — P. J. Dumas, *222*.
Introduction à la vie dévote. — Saint François de Sales, 778.
Jeune (La) Mariée, 90.
Journée (La) de l'Enfant chrétien. — P. Vasseur, *90*.
Litanies (Les) du Saint Nom de Jésus. — Dom Maréchaux, 329.
Litanies et Mois du Sacré-Cœur. — L. Laplace, *142*.
Lourdes : Les Apparitions, 130.
Manuel de prières extraites de la Sainte Ecriture. — E. Rosquin, 652.
Manuel des Associés à la Sainte Union, 251.
Manuel de la dévotion à saint Michel archange et aux saints Anges, 239.
Manuel de prières et de chants. — P. Gaschy, *227*.
Méditations intéressantes pour tous les âges, 651.
Méditations sur les Evangiles du dimanche. — Fr. Fournier, 405.
Méditation (Ma) du vendredi, 226.
Mérite (Le). — Abbé Legueu, *111*.
Mois de sainte Marie-Madeleine. — P. Mauran, *216*.
Mois de Marie, 106, 111.
Mois de saint Joseph, 39, 62.
Mois du Sacré-Cœur, 130, 142.
Mois (Le) du Sacré-Cœur et la communion fréquente. — P. Lemius, *130*.
Neuvaine en l'honneur du Saint-Esprit. — P. Marianus, 226.
Nouveau Memento de vie sacerdotale. — Ch. Dementhon, 95.
Nouveau Paroissien illustré, 90.
Petit (Le) Office de la sainte Vierge traduit et commenté. — Abbé L. Gillet, *79*.
Petit Traité pratique des vœux de religion. — Abbé Marsot, *134*.
Premiers pas vers le Bon Dieu. — Mlle de Montgermont, *226*.
Présence (De la) de Dieu. — P. de Gonnelieu, *107*.
Prêtre (Le) dans l'Evangile. — Abbé E. Vautier, 382.
Prêtre catholique (Le) dans sa vie et ses œuvres. — Mgr Jos. Walter, 329.
Quart (Un) d'heure aux pieds de Jésus. — M. Caron, *106*.
Recueil paroissial de méditations pour faire le Chemin de la Croix, 50.
Sacerdoce (Le) et le Sacrifice de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — J. Grimal, 973.
Sacré-Cœur (Le) médité, 653.
Saint (Le) travail des mains. — P. Th. Le Blanc, *216*.
Saint Michel l'Archange vainqueur. — Abbé Legueu, *111*.
Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait. — Abbé Saubin, *147*.
Tout pour Jésus. — P. Faber, *250*.
Vade mecum pii sacerdotis, 267.
Vie (La) illustrée de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — P. Vasseur, *90*.
Vie (La) en deuil. — Mgr Bolo, 405.
Voies (Les) de l'Oraison mentale. — Dom Lehodey, 405.

Philosophie

Besoin (Le) et le devoir religieux. — Maurice Sérol, 973.
Croyance religieuse et Croyance intellectuelle. — Ossip Lourié, 974.
Croyances (Les) religieuses et les Sciences de la nature. — J. Guibert, 599.
Culture (La) morale. — M. Dugard, 554.
Deux (Les) aspects de l'Immanence et le Problème religieux. — E. Thamiry, 599, 909.
Enseignement et religion. — G. Lyon, 411.
Esquisse d'une philosophie de la religion. — A. Sabatier, 898.
Evolution (L') créatrice. — M. Bergson, 956.
Faiblesse (C'est) que d'aimer. — Verly, 966.
Intelligence (De l') d'après la méthode sentimentale. — Paul Ritti, 968.
Intelligence (L') des fleurs. — Maurice Maeterlinck, 501.
Irréligion (L') de l'avenir. — Guyau, 903.
Logique. — P. Gratry, 599.
Morale des Idées-Forces. — Alfred Fouillée, 876.
Notion (La) de Vérité dans la Philosophie nouvelle. — J. de Tonquédec, 456.
Pensée (La) moderne. — Joseph Fabre, 384.
Pessimisme, féminisme, moralisme. — Camille Bos, 970.
Philosophes contemporains. — Harald Höffding, 236.
Philosophie du devoir militaire. — Lieutenant M., 404.
Philosophie et Philosophes. — A. Schopenhauer, 407.
Philosophia Moralis. — P. V. Cathrein, 406.
Philosophia Moralis. — C. Willems, 1069.
Pierre (La) de touche. — Couderc de Fonlongue, 405.
Physionomie (La) humaine. — Dr Waynbaum, 557.
Positivismus (Der) vom Tode August Comtes bis auf unsere Tage. — P. Gruber, 665.
Religion (La), la Morale et la Science. — F. Buisson, 898.
Sanctuaires d'Orient : Egypte, Grèce, Palestine. — Edouard Schuré, 95.
« *Science et Religion*, » 460.
Théorie (La) platonicienne de l'Amour. — L. Robin, 876.

Poésie

Essais poétiques. — H. Bels, *15*.
Légendes d'Alsace. — Georges Spetz, 591.
Poésies juvéniles. — Hortense Barrau, *295*.
Quelques Vers. — H. Thédenat, 458.
Serta Flosculorum. — P. Gueneau, *15*.
Sèves originaires. — Roger Frène, 749.

Prédication

Avent de Saint-Sulpice. — P. Vignot, 333.
Carême de Montréal. — P. Vignot, 333.
Discours de mariage. — F. Klein, 601.
Doctoris ecstatici D. Dionysii Cartusiani Sermones de Tempore et de Sanctis, 403.
Explication des Evangiles des dimanches et des principales fêtes de l'année. — P. Thiriet, 1066.
Exposé de la Doctrine catholique en tableaux synoptiques. — Abbé Poey, *295*.
Instructions sur les Evangiles des dimanches. — Abbé Michel, 1184.
Instructions sur les Fêtes de l'année. — Morisot, *216*.
Jésus-Christ, sa vie, son temps. — H. Leroy, 330.
Nouveaux mélanges oratoires. — Mgr d'Hulst, 141.
Outre-Tombe. — Léon Rimbault, 330.
Péchés (Les) capitaux. — Laborie, *218*.
Prédicateur (Le) de la Doctrine chrétienne. — J. Sabouret, *218*.
Prône (Le) Artésien. — Chan. Sockeel, 1066.
Royauté (La) de Jésus-Christ. — P. Félix, 973.
Somme (La) du Prédicateur sur le salut éternel. — P. Grenet, 1066.
Triduum eucharistique et Instructions. — P. Lintelo, *178*.
Vice (Le) et le Péché. — Chan. Janvier, 381.

Questions actuelles

Crise (La) de l'Eglise. — Abbé Guthlin, 755.
Hermann Schell. — Mgr Ernest Commer, 1021.
Question (La) Herzog-Dupin. — L. Saltet, *174*.
Questions actuelles de politique étrangère en Europe, 96.
Splendeurs (Les) de Lourdes. Souvenir des noces d'or. — Chan. Justin Rousseil, 1019.
Un fléau plus redoutable que la guerre, la peste et la famine. — A. Lémann, *294*.

Revues

Heures (Les) littéraires illustrées, *292*.
Plume (La) politique et littéraire, 777.
Revue Blanche de Castille, 505.
Romans-Revue, 780.

Romans

Age (L') enclos. — Edward Montier, 460.
Ames (Les) errantes. — R. Le Fur, 749.
Attila. — Guy d'Aveline, *202*.
Champier (Les). — Paul Renaudin, 460.
Chez les Heureux du monde. — Edith Wharton, 966.
Cœur et âme. — R. P. Baulez, *39*.
Comtesse (La) Rose. — Kerozen, *291*.
Curé (Le) de Sainte-Agnès. — Mise de Pontevès-Sabran, 458.
Deuil (Le) du clocher, récits berrichons. — J. Ageorges, 748.
Devant l'obstacle. — J. Baudry, *27*.
Embardée (L'). — André Pavie, 749.
Enclos (L') des Cerisiers. — Georges de Lys, *291*.
Ensoleillées (Les). — Jeanne de Coulomb, *266*.
Exilée (L'). — M. Delly, *267*.
Flot (Le) qui monte. — Danielle d'Arthez, *218*.
Fumée et gloire. — Jeanne de Coulomb, *80*.
Grève (La) des Animaux. — Gabriel Galland, *291*.
Jean des Brebis ou le Livre de la Misère. — Em. Moselly, 748.
Honnête (L') femme. - Louis Veuillot, *107*.
Inventaire (L'). — Guy Chardonchamp, *2*.
La Folie-Mauroy. — Roger Duguet, 748.
Légendes (Les) du Saint-Sépulcre. — A. Couret, *27*.
Lieutenant (Le) de Treinazau. — Pierre d'Aulnoye, 748.
Mademoiselle Cécile. — Georges Baume, *291*.
Maison (La) des yeux bleus. — Jacqueline Rivière, *218*.
Marquis (Le) de Pontcallec. — Raoul de Navery, 186.
Mon Mari. — Jules Pravieux, 878.
Noces de Neige. — B. de Buxy, *267*.
Prêtresse (La) d'Isis. — E. Schuré, 95.
Prix (Le) du Sang. — A. Daverne, 750.
Promenades en Savoie. — Henry Bordeaux, 748.
Recommencements. — Paul Bourget, 413.
Routes (Les) de Gascogne : Contes et croquis de chez moi. — Armand Praviel, 748.
Rouet (Le) d'Ivoire : Enfances lorraines. — Em. Moselly, 749.
Robe (La) brodée d'argent. — M. Maryan, *80*.
Sarcelle (La) bleue. — René Bazin, *291*.
Sources (Les) claires. — Marguerite d'Escola, 748.
Terres lorraines. — Em. Moselly, 749.
Trois (Les) Apôtres. — Georges Baume, 967.
Un Vainqueur. — Edouard Rod, 857.
Vers les humbles. — M. Rigaux, 1017.
Villa (La) des Colombes. — M. Maryan, *267*.

Sociologie

Almanach de l' « Action Populaire », 147.
Année (L') sociale et économique en France et à l'Etranger, 1907. — Paul Fesch, 1019.
Année (L') sociale parlementaire (1908), 1013.
Assistance (L') aux vieillards, infirmes et incurables. — M. Sachet, 383.
Camille Frison, ouvrière de la couture. — A. Verniéres, 965.
Catholique (Le) d'action. — P. Gabriel Palau, 237.
Congrès (Les) ouvriers en France. — Léon de Seilhac, 1016.
Cours d'Economie sociale. — Ch. Antoine, S. J., 554.
Devoirs (Les) du jeune homme. — B. Emonet, 1069.
Education (L') et le suicide des enfants. — Louis Proal, 141.
Enseignement (L') social de Jésus. — A. Lugan, 597.
Féminisme et Christianisme. — P. Sertillanges, 823.
Guide social 1908, 46.
Guide d'action religieuse, 90.
Jeunes filles de France, 139.
Manuel d'Economie politique. — J. Schrijvers, 404.
Mentalité du peuple souverain. — Abbé Schall, 404.
Manuel d'une corporation chrétienne. — M. Harmel, 805.
Manuel social pratique, 1013.
Œuvres sociales des femmes. — Paul Acker, 823.
Organisation (L') de l'apprentissage ménager dans les Orphelinats. — Mère Marie Saint-Laurent, 702.
Paysans de France, 1015.
Régime de la Propriété. — L. Garriguet, 404.
Rôle social et politique du Clergé. — Mgr Douais, *134*.
Salaire (Le) des femmes. — Ch. Poisson, 404.
« *Science et Religion* », 460.
Solution (La) franciscaine de la Question sociale. — Abbé Aug. Delassus, *90*.
Vers un ordre social chrétien. — La Tour du Pin La Charce, *267*.

Théâtre

Bernadette, 215.
Bonnardeau éligible, — A. Loisel, *95.*
Christ (Le) ou Mahomet. — J. de Saint-Joseph, *111.*
Jacques d'Humières. — Henri Merlier, *239.*
Louis XVII. — F. Lozet, *70.*
Musique et théâtre pour jeunesse catholique, 46, 90, 147.
Mystère (Le) de la Miséricorde. — Jacques Debout, *15.*
Notre-Dame de Lourdes. — Abbé A. Backes, *50.*
Thérèse de Saint-Augustin. — A. Petitdemange, *154.*
Trente (Les) deniers. — Maurice Manquat, *239.*

Théologie dogmatique (voir *Apologétique. Littérature religieuse, Philosophie)*

Additamenta ad Synopsim Theologiæ. — A. Tanquerey, 1120.
Catéchisme sur le Modernisme. — J.-B. Lemius, *10.*
Christologie. — M. Lepin, 329.
Cultu (De) Sancti Josephi. — C. M. S., 650.
Dévotion (La) au Cœur Eucharistique de Jésus. — P. Garénaux, 653.
Enchiridion. — Denzinger, 965.
Encyclique (L') et la Théologie moderniste. — J. Lebreton, *79.*
Foi et systèmes. — B. Allo, 456.
Incarnation (L') d'après saint Thomas d'Aquin. — P. Villard, 599.
Liberté (La) intellectuelle après l'Encyclique Pascendi. — Mgr Douais, *90.*
Notion (La) du lieu théologique. — P. Gardeil, 1120,
Question (Une) téméraire et mal posée. — Mgr Latty, *90.*
Religion (La) et les Religions. — Broussolle, 1070.
Réponses théologiques à quelques questions d'actualité. — P. Hugon, 333.
Sainte (La) Eucharistie. — Mgr Hedley, 599
Signe (Le) infaillible de l'état de grâce. — Paul Gaucher, 138.
Tractatus de Vera Religione. — G. Van Noort, 989.

Théologie morale

Blasphème (A propos du). — P. Manise, 383.
Compendium Theologiæ moralis. — A. Lehmkuhl, 328.
De formula S. n. de D. — Ed. Brahm, 383.
Luxuria (De) et usu matrimonii. — P. Piscetta, 701, 1069.
Reticentia (De) voluntaria peccatorum. — Ed. Brahm, 1120.
Summula Theologiæ moralis. — D'Annibale, 408.
Theologia moralis. — S. Alphonse de Liguori, 235.

Théologie pastorale

Ce que sera le prêtre au XXe siècle. — Mgr Bolo, 601.
Comment il faut parler aux âmes. — Mgr Isoard, 329.
Pasteur (Le) selon le Cœur de Jésus, 251.
Vocation (La) à l'état religieux. — P. Garénaux, 1017.
Vocation (La) à la vie religieuse. — Louis Vignat, *226.*

Tracts

Ce qu'a fait l'Eglise pour l'instruction populaire. — Mary Job, *111.*
Etienne Dolet. — P. Claudio, *111.*
Existence (L') de Dieu. — Abbé Desgranges, *111.*
Galilée. — Ch. de Lestang, *111.*
Pauvre Trieuse. — Jos. Decamps, *228.*
Procès (Le) du chevalier de La Barre. — P. Claudio, *111.*
Qui a brûlé Jeanne d'Arc? — Ch. de Lestang, *111.*
Saint-Barthélemy (La). — P. Claudio, *111.*
Tracts de la « Réponse ». — E. Duplessy, *202.*
Vérité (La) populaire, 88.

Varia

Breviarium romanum. — Edit. Pustet, *258.*
Ce qu'il faut lire dans la vie. — Henri Mazel, 987.
Machines à vapeur. — A. Poussart, *111.*
Manuel théorique et pratique d'hydrothérapie rationnelle. — J. B. Ellerbach, 238.
Manuel complet de l'imprimeur lithographe. — A. Broquelet et L. Bregeaut, *267.*
Mille (Les) trucs pour conserver et réparer les mille objets d'un ménage. — H. Poussart, *39.*
Natation (La). — P. Blache, *147.*
Occultisme (L') hier et aujourd'hui. — Dr J. Grasset, 408.
Service (Le) des renseignements militaires. — Lieutenant-colonel Rollin, *251.*
Souvenirs de jeunesse. — Paul Margueritte, 971.

Voyages

Au jour le jour. — L. Poulin, 330.
Croisière (Une) en Méditerranée orientale. — F. Protois, 191.
Ecole (A l') du Vrai, du Beau, du Divin. — A. Gaveau, 333.
Lettres de partout. — L. Perroy, 330.
Lumière et joie d'Orient. — Mlle J. Desvosges, 990.

LANGRES. — IMPRIMERIE MAITRIER ET COURTOT

205 A516a v.30

AUTHOR 9466

TITLE L'Ami du Clergé v. 30

DATE DUE	BORROWER'S NAME

205 A 516 a v.30

9466

BEFORE TAKING BOOK
from library, remove slip, put your name and date on it and place it in the box provided

WHEN RETURNING BOOK
return the slip to the pocket and replace the book in its proper place.

A BOOK IS NO GOOD UNLESS YOU CAN FIND IT WHEN YOU NEED IT
Your cooperation in keeping an orderly library will enable you to get the best possible service from your library.